

**REPUBLIQUE DU CAMEROUN**

*Paix – Travail – Patrie*

-----

**INSTITUT NATIONAL DE LA  
STATISTIQUE**

-----

**REPUBLIC OF CAMEROON**

*Peace – Work – Fatherland*

-----

**NATIONAL INSTITUTE OF  
STATISTICS**

-----

**ENQUETE SUR LE SUIVI DES DEPENSES PUBLIQUES ET LA  
SATISFACTION DES BENEFICIAIRES DANS LES SECTEURS  
DE L'EDUCATION ET DE LA SANTE**

*Phase II : Volet EDUCATION*

**RAPPORT PRINCIPAL**

*Juillet 2005*



# *Sommaire*

<b>LISTE DES TABLEAUX .....</b>	<b>iv</b>
<b>LISTE DES ENCADRES.....</b>	<b>vii</b>
<b>SIGLES ET ABREVIATIONS .....</b>	<b>viii</b>
<b>RESUME EXECUTIF .....</b>	<b>I</b>
<b>CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L'ENQUETE .....</b>	<b>1</b>
1.1 Contexte .....	1
1.2 Objectifs.....	1
1.3 Approche méthodologique .....	2
1.3.1 Champ de l'enquête.....	2
1.3.2 Procédés de tirage de l'échantillon par type d'unité d'enquête .....	3
<b>Chapitre 2 : PRESENTATION GENERALE DU SYSTEME EDUCATIF AU CAMEROUN .....</b>	<b>8</b>
2.1 Contexte de développement du secteur de l'éducation.....	8
2.1.1 Contexte démographique .....	8
2.1.2 La nouvelle stratégie de développement du système éducatif national.....	8
2.2 Organisation du secteur éducatif camerounais .....	12
2.2.1 Le Ministère de l'Education Nationale .....	12
2.2.2 Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle .....	14
<b>Chapitre 3 : CIRCUIT ET TRAÇABILITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION.....</b>	<b>19</b>
3.1 Aperçu général .....	19
3.2 Les intervenants du circuit de la dépense publique dans le secteur de l'éducation .....	20
3.2.1 L'ordonnateur principal .....	20
3.2.2 Les gestionnaires de crédits.....	20
3.2.3 Les commissions de passation des marchés .....	20
3.2.4 Les contrôleurs des finances.....	20
3.2.5 Les services du MINEPAT .....	23
3.2.6 La Direction du Budget du MINFIB .....	23
3.2.7 Les comptables matières .....	23
3.2.8 Les autres intervenants.....	23
3.3 Les actes de gestion de la dépense.....	23
3.3.1 La mise en exécution du budget et l'ouverture des crédits.....	23
3.3.2 La commande publique .....	24
3.3.3 Les opérations de dépenses relevant de l'ordonnateur .....	24
3.3.4 Les contrôles exercés par l'ordonnateur principal.....	25
3.3.5 Les opérations de dépenses relevant du Trésor .....	25
3.4 Le circuit d'exécution de la dépense.....	25

3.4.1	L'engagement de la dépense .....	25
3.4.2	Procédures de constatation du service fait .....	26
3.4.3	La liquidation de la dépense .....	27
3.4.4	L'ordonnancement de la dépense.....	27
3.4.5	Le paiement de la dépense.....	27
3.5	La traçabilité de l'information budgétaire.....	27
3.5.1	Information préalable des gestionnaires de crédits .....	28
3.5.2	Dotations budgétaires.....	28
	<i>3.5.2.1 Préparation du budget.....</i>	<i>31</i>
	<i>3.5.2.2 Disponibilité de l'information relative au circuit de la dépense.....</i>	<i>32</i>
	<i>3.5.2.3 Exhaustivité de l'information.....</i>	<i>33</i>
	<i>3.5.2.4 Subventions aux établissements privés.....</i>	<i>37</i>
3.5.3	Exécution budgétaire.....	38
	<i>3.5.3.1 Gestion participative.....</i>	<i>38</i>
	<i>3.5.3.2 Commissions de passation des marchés .....</i>	<i>39</i>
	<i>3.5.3.3 Les rapports avec les fournisseurs, effectivité et qualité de la dépense.....</i>	<i>40</i>
	<i>3.5.3.4 Délais d'exécution .....</i>	<i>40</i>
3.5.4	Taux d'exécution du budget .....	42
3.5.5	Taux de réalisation physique des marchés .....	44
3.5.6	Difficultés rencontrées par les gestionnaires dans l'exécution du budget.....	48
	3.5.6.1 Difficultés dans la gestion du budget de fonctionnement.....	48
	3.5.6.2 Difficultés dans la gestion du budget d'investissement .....	49
3.6	Le paquet minimum .....	50
3.6.1	Lieu de collecte du paquet minimum .....	52
3.6.2	Convoyage du paquet minimum.....	52
3.6.3	Transparence dans la gestion du paquet minimum .....	53
3.6.4	Temps écoulé entre la date de la rentrée scolaire et la réception du paquet minimum .....	53
3.6.5	Problèmes rencontrés pour retirer le paquet minimum .....	55
3.6.6	Appréciation du paquet minimum.....	55
	<i>3.6.2.1 Appréciation de la quantité des éléments du paquet minimum .....</i>	<i>56</i>
	<i>3.6.2.2 Appréciation de la qualité des éléments du paquet minimum .....</i>	<i>56</i>
	<i>3.6.2.3 Appréciation de l'utilité des éléments du paquet minimum.....</i>	<i>56</i>
3.6.7	Ressources en nature autres que le paquet minimum .....	57

## **CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE SERVICES DE L'EDUCATION ..... 58**

4.1	Enseignement primaire.....	58
	4.1.1 Echantillon des écoles primaires.....	58
	4.1.2 Infrastructures de base.....	58
4.2	Enseignement secondaire .....	68
	4.2.1 Echantillon des établissements d'enseignement secondaire .....	68
	4.2.2 Infrastructures de base.....	69

## **CHAPITRE 5 : CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE DES SERVICES D'EDUCATION... 74**

5.1	Les caractéristiques de la population scolaire.....	74
5.2	L'accessibilité financière aux services d'éducation.....	79
5.3	Les pratiques liées au recrutement des élèves dans les établissements scolaires .....	82
5.4	Appréciation de la qualité des prestations de services.....	84
	5.4.1 Appréciation de l'environnement de l'élève.....	84

5.4.2	Appréciation des caractéristiques des établissements scolaires.....	86
5.4.3	Appréciation de la qualité du personnel .....	87
5.4.4	Appréciation des dépenses effectuées .....	88
<b>CHAPITRE 6 : SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS RECUEILLIES .....</b>		<b>90</b>
6.1	Recommandations sur l'exécution du budgétaire.....	90
6.1.1	Amélioration de la qualité de l'information budgétaire.....	90
6.1.2	Réduction des délais d'exécution du budget.....	90
6.1.3	Assainissement des relations entre les différents intervenants .....	90
6.1.4	Amélioration du fonctionnement des commissions des marchés publics .....	91
6.1.5	Définition des clés de répartition des dotations budgétaires.....	91
6.2	Recommandations formulées par les responsables des établissements scolaires.....	91
6.3	Recommandations se rapportant à la satisfaction des bénéficiaires .....	92
6.3.1	Problèmes déplorés par les bénéficiaires.....	92
6.3.2	Recommandations recueillies auprès des ménages .....	93
<b>Annexes .....</b>		<b>95</b>
<b>Bibliographie .....</b>		<b>124</b>

## LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Nombre d'établissements tirés par ordre d'enseignement et par niveau dans chaque zone d'enquête .....	6
Tableau 2 : Répartition des unités d'enquête par type et par zone d'enquête.....	6
Tableau 3 : Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le secteur de l'éducation .....	8
Tableau 4 : Données de synthèse du système éducatif national par province– Enseignement Primaire – Année scolaire 2002/2003 .....	16
Tableau 5 : Répartition des effectifs des élèves, des redoublants et des enseignants par sexe et par province - Enseignement Secondaire Général- Année scolaire 2002/2003 .....	17
Tableau 6 : Répartition des effectifs des établissements de l'enseignement secondaire général par province par ordre d'enseignement et par sous-système – Année scolaire 2002/2003.....	17
Tableau 7 : Répartition des effectifs d'élèves et de redoublants de l'enseignement secondaire technique par sexe et par province – Année scolaire 2002/2003.....	18
Tableau 8 : Dotations budgétaires en millions de Fcfa .....	19
Tableau 9 : Responsables informés du montant des ressources budgétaires avant l'arrivée de celles-ci au poste .....	28
Tableau 10 : Pourcentage des structures du secteur de l'éducation ayant reçu des ressources budgétaires en espèces .	31
Tableau 11 : Information sur la préparation du budget (en %) .....	31
Tableau 12 : Répartition des établissements scolaires secondaires selon la disponibilité de l'information collectée sur le circuit de la dépense .....	32
Tableau 13 : Répartition des services extérieurs selon la disponibilité de l'information collectée sur le circuit de la dépense.....	32
Tableau 14 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain à celle contenue dans la loi de finances pour les établissements primaires publics .....	34
Tableau 15 : Exhaustivité de l'information sur le circuit de la dépense du budget de fonctionnement pour les établissements scolaires d'enseignement secondaire .....	34
Tableau 16 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi de finances : Budget de fonctionnement des Établissements d'enseignement secondaire (en %).....	35
Tableau 17 : Exhaustivité de l'information sur le circuit de la dépense - Budget de fonctionnement des services extérieurs .....	36
Tableau 18 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi de finances par zone d'enquête : Budget de fonctionnement des services extérieurs (en %) .....	36
Tableau 19 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi des finances par type de structure : Budget de fonctionnement des services extérieurs (en %).....	37
Tableau 20 : Pourcentage des établissements ayant bénéficié des subventions de l'Etat.....	37
Tableau 21 : Connaissance préalable du montant de la subvention à recevoir.....	37
Tableau 22 : Connaissance des critères de répartition des ressources budgétaires .....	38
Tableau 23 : Approbation du budget par le conseil d'école.....	38
Tableau 24 : Proportion des établissements d'enseignement secondaire suivant la fréquence de la tenue du conseil d'établissement en 2002/2003 .....	38
Tableau 25 : Respect du principe de passation des marchés pour l'exécution du budget de fonctionnement dans les établissements d'enseignement secondaire et les services extérieurs. ....	39
Tableau 26 : Respect du principe de passation des marchés pour l'exécution du budget d'investissement dans les établissements d'enseignement secondaire et les services extérieurs.....	39
Tableau 27 : Appréciation (en %) de la qualité des prestations de fournitures de bureau et mobiliers par les gestionnaires de crédits, par niveau de structure : Budget de fonctionnement.....	40
Tableau 28 : Indicateurs de délai des établissements d'enseignement secondaire par zone d'enquête .....	41
Tableau 29 : Indicateurs de délai des services extérieurs par zone d'enquête .....	42
Tableau 30 : Taux d'exécution du budget des établissements scolaires par zone d'enquête.....	43
Tableau 31 : Taux d'exécution du budget des établissements d'enseignement secondaire .....	43
Tableau 32 : Taux d'exécution du budget des services extérieurs par zone d'enquête .....	44
Tableau 33 : Taux d'exécution du budget des services extérieurs par niveau de structure.....	44
Tableau 34 : Taux de réalisation physique des marchés de budget de fonctionnement des services extérieurs .....	45
Tableau 35 : Rigidités dans la gestion des lignes budgétaires dans les établissements d'enseignement secondaire.....	48
Tableau 36 : Rigidités dans la gestion des lignes budgétaires dans les services extérieurs .....	48

Tableau 37 : Difficultés dans l'exécution du budget de fonctionnement des Établissements d'enseignement secondaire par zone d'enquête (en%) .....	49
Tableau 38 : pourcentage des écoles ayant reçu le paquet minimum par province .....	50
Tableau 39 : Pourcentage des écoles ayant reçu le paquet minimum par milieu d'implantation .....	51
Tableau 40 : Support de communication utilisé pour accéder à l'information sur la disponibilité du paquet minimum (en %)	51
Tableau 41 : Lieu de collecte du paquet minimum.....	52
Tableau 42 : Frais reçus par les directeurs d'écoles au titre des frais de convoyage du paquet minimum.....	52
Tableau 43 : Appréciation des frais de convoyage par les directeurs d'école suivant le milieu d'implantation.....	53
Tableau 44 : Diffusion de l'information sur le paquet minimum auprès des organes de gestion de l'école (%) .....	53
Tableau 45 : Indicateurs de délai d'acheminement du paquet minimum suivant la zone d'enquête .....	54
Tableau 46 : Indicateurs de délai d'acheminement du paquet minimum suivant le milieu d'implantation .....	54
Tableau 47 : Principales difficultés rencontrées pour retirer le paquet minimum suivant la zone d'enquête et le milieu d'implantation (en %) .....	55
Tableau 48 : Ressources en nature reçues en plus du paquet minimum .....	57
Tableau 49 : Répartition de l'échantillon des écoles primaires .....	58
Tableau 50 : Nombre moyen de salles de classe par établissement selon le milieu d'implantation et la zone d'enquête..	59
Tableau 51 : Pourcentage d'écoles possédant une bibliothèque ou un bloc administratif selon le milieu d'implantation ..	59
Tableau 52 : Pourcentage des écoles possédant un internat /car /cantine scolaire selon le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement .....	60
Tableau 53 : Pourcentage des écoles selon la couverture sanitaire et le milieu d'implantation .....	60
Tableau 54 : Principales sources d'approvisionnement en électricité suivant le milieu d'implantation (%) .....	61
Tableau 55 : Principale source d'approvisionnement en eau suivant le milieu d'implantation (%).....	61
Tableau 56 : Pourcentage des écoles selon le milieu d'implantation et le type de lieu d'aisance (%) .....	61
Tableau 57 : Pourcentage des écoles selon le milieu d'implantation et le matériau de la clôture (%).....	62
Tableau 58 : Nombre moyen des places assises par établissement suivant le milieu d'implantation par zone d'enquête .	62
Tableau 59 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe fonctionnelle et par enseignant .....	63
Tableau 60 : Nombre moyen d'enseignants par établissement et par région suivant leur statut.....	64
Tableau 61 : Répartition suivant le statut par tranche d'âge (%) .....	64
Tableau 62 : Répartition suivant le genre et selon le diplôme professionnel le plus élevé (%) .....	65
Tableau 63 : Répartition des enseignants suivant le statut et l'ancienneté (%) .....	65
Tableau 64 : Taux d'absentéisme des enseignants par zone d'enquête suivant le statut (%).....	66
Tableau 65 : Nombre moyen de jours ouvrés dans la semaine suivant l'exercice d'une activité secondaire .....	66
Tableau 66 : Répartition des enseignants selon le statut par zone d'enquête suivant l'exercice d'une activité secondaire (%) .....	67
Tableau 67 : Répartition des enseignants par zone d'enquête suivant la distance parcourue entre le domicile et l'école (%).....	68
Tableau 68 : Répartition de l'échantillon des établissements d'enseignement secondaire .....	68
Tableau 69 : Bibliothèques et salles des professeurs par établissement selon le milieu d'implantation (%) .....	69
Tableau 70 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire possédant un Internat /un car de transport /une cantine selon le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement (%) .....	69
Tableau 71 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire selon la couverture sanitaire et le milieu d'implantation .....	70
Tableau 72 : Principale source d'approvisionnement en électricité suivant le milieu d'implantation (%) .....	70
Tableau 73 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire selon la source d'approvisionnement en eau et le milieu d'implantation .....	71
Tableau 74 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire selon le type de lieu d'aisance et le milieu d'implantation .....	71
Tableau 75 : Nombre moyen de places assises par établissement d'enseignement secondaire selon la zone d'enquête et le milieu d'implantation .....	72
Tableau 76 : Nombre moyen d'élèves inscrits par salle selon la zone d'enquête et le milieu d'implantation .....	72
Tableau 77 : Effectif moyen d'enseignants par zone d'enquête suivant le statut.....	73
Tableau 78 : Effectif moyen d'enseignants par zone d'enquête et par ordre d'enseignement en 2002/2003 .....	73
Tableau 79 : Répartition des élèves selon le groupe socio-économique (GSE) du chef de ménage et l'ordre d'enseignement .....	74

Tableau 80 : Répartition des élèves selon le groupe socio-économique (GSE) du chef de ménage et l'ordre d'enseignement (%) .....	75
Tableau 81 : Répartition des élèves selon l'ordre d'enseignement et la zone d'enquête.....	76
Tableau 82 : Distance du ménage à l'établissement scolaire fréquenté selon la zone d'enquête (en km) .....	76
Tableau 83 : Distance du ménage à l'établissement scolaire public de même niveau le plus proche (en km).....	77
Tableau 84 : Les principales raisons du choix des établissements scolaires fréquentés.....	77
Tableau 85 : Proportion des élèves fréquentant l'établissement scolaire public le plus proche du ménage selon le milieu de résidence et la zone d'enquête (%).....	78
Tableau 86 : Raisons de la non fréquentation de l'établissement scolaire public de même niveau le plus proche.....	79
Tableau 87 : Dépense totale pour les services d'éducation en 2002/2003 (en FCFA) .....	79
Tableau 88 : Dépenses relatives aux frais d'inscription (en millier de FCFA).....	80
Tableau 89 : Dépenses relatives aux frais de scolarité par zone d'enquête (en millier de FCFA).....	80
Tableau 90 : Dépenses relatives aux frais d'internat par zone d'enquête (en millier de FCFA).....	81
Tableau 91 : Dépenses relatives aux frais d'APE par zone d'enquête (en millier de FCFA) .....	81
Tableau 92 : Les modes de recrutement d'élèves pratiqués selon la zone d'enquête.....	82
Tableau 93 : Paiement des frais non réglementaires pour l'inscription selon la zone d'enquête et l'ordre d'enseignement .....	82
Tableau 94 : Paiement des frais non réglementaires pour le maintien d'un élève en 2002/2003 selon l'ordre d'enseignement et la zone d'enquête .....	83
Tableau 95 : répartition (%) des ménages suivant leur appréciation de l'environnement scolaire.....	86
Tableau 96 : Répartition des ménages suivant leur appréciation des caractéristiques des établissements scolaires.....	87
Tableau 97 : Appréciation de la qualification des enseignants suivant l'ordre d'enseignement .....	88
Tableau 98 : Appréciation de l'encadrement académique suivant l'ordre d'enseignement.....	88
Tableau 99 : Appréciation des dépenses d'éducation suivant la zone d'enquête .....	89
Tableau 100 : Appréciation des dépenses d'éducation suivant l'ordre d'enseignement .....	89
Tableau 101 : Répartition des ménages enquêtés par zone d'enquête suivant les problèmes déplorés dans les chefs d'établissements scolaires.....	93
Tableau 102 : Répartition des ménages enquêtés suivant la zone d'enquête et les actions prioritaires à entreprendre... 94	94
Tableau 103 : Appréciation de la quantité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par zone d'enquête (en % de fournitures) .....	95
Tableau 104 : Appréciation de la qualité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par zone d'enquête (en % de fournitures) .....	96
Tableau 105 : Appréciation de l'utilité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par zone d'enquête (en % de fournitures).....	97
Tableau 106 : Appréciation des chefs de ménage sur les places assises des élèves selon la zone d'enquête et l'ordre d'enseignement .....	98
Tableau 107 : Etat et opinions des chefs de ménage sur l'état des locaux des établissements scolaires fréquentés par leurs enfants .....	99
Tableau 108 : Existence et opinions des chefs de ménage sur l'état des toilettes des établissements fréquentés par leurs enfants .....	100
Tableau 109 : Existence et opinions des chefs de ménage sur l'état des bibliothèques des établissements fréquentés par leurs enfants .....	101
Tableau 110 : Existence et opinions des chefs de ménage sur l'état des salles informatiques des établissements fréquentés par leurs enfants .....	102
Tableau 111 : Existence et opinions des chefs de ménages sur l'état des ateliers et laboratoires des établissements scolaires fréquentés par leurs enfants.....	103
Tableau 112 : Appréciation des chefs de ménage sur les conditions d'hygiène et de salubrité des établissements fréquentés par leurs enfants .....	104
Tableau 113 : Appréciation des chefs de ménage sur la formation des enseignants des établissements fréquentés par leurs enfants .....	105
Tableau 114 : Appréciation des chefs de ménage sur l'encadrement académique de leurs enfants .....	106
Tableau 115 : Appréciation des chefs de ménage sur le rendement scolaire de leurs enfants .....	107
Tableau 116 : Opinions des parents sur l'encadrement offert par les établissements scolaires de leurs enfants comparativement aux autres établissements .....	108
Tableau 117 : Répartition des écoles primaires enquêtées par région suivant les principaux problèmes auxquels elles sont confrontées.....	109

Tableau 118 : Répartition des écoles primaires enquêtées par région suivant les principales mesures les plus susceptibles d'améliorer l'accès à l'éducation dans la localité .....	109
Tableau 119 : Répartition des écoles primaires enquêtées par région suivant les principales mesures les plus susceptibles d'améliorer la qualité des enseignements dans la localité.....	110
Tableau 120 : Répartition des établissements d'enseignement secondaire enquêtées par région suivant les principaux problèmes auxquels ils sont confrontées .....	110
Tableau 121 : Répartition des établissements d'enseignement secondaire par région suivant les principales mesures les plus susceptibles d'améliorer l'accès à l'éducation dans la localité.....	111
Tableau 122 : Répartition des établissements d'enseignement secondaire par région suivant les principales mesures les plus susceptibles d'améliorer la qualité des enseignements dans la localité.....	111

## **LISTE DES ENCADRES**

<i>Encadré 1 : Les limites du champ de l'enquête .....</i>	<i>3</i>
<i>Encadré 2 : Clés de répartition des dotations budgétaires des écoles primaires et établissements d'enseignement secondaire .....</i>	<i>30</i>
<i>Encadré 3 : Les types de délégations de crédits et modes de gestion.....</i>	<i>46</i>
<i>Encadré 4 : Les types de délégations de crédits et modes de gestion (suite) .....</i>	<i>47</i>

## **LISTE DES GRAPHIQUES**

<i>Graphique 1 : Appréciation de la quantité des éléments du paquet minimum.....</i>	<i>56</i>
<i>Graphique 2 : Appréciation de la qualité des éléments du paquet minimum.....</i>	<i>56</i>
<i>Graphique 3 : Appréciation sur les places assises des élèves selon l'ordre d'enseignement.....</i>	<i>85</i>

## SIGLES ET ABREVIATIONS

### Sigles

<b>AD</b>	Autorisation de dépense
<b>ADC</b>	Autorisation de Crédit
<b>AES SONEL</b>	Société Nationale d' électricité
<b>APE</b>	Association des Parents d' Elèves
<b>BE</b>	Bon d'Engagement
<b>BIP</b>	Budget d'Investissement Public
<b>C2D</b>	Contrat Désendettement Développement
<b>CAPI</b>	Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs
<b>CAPIAEG</b>	Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs Adjoints de l'Enseignement Général
<b>CAPIAET</b>	Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs Adjoints de l'Enseignement Technique
<b>CAPIEMP</b>	Certificat d'Aptitude Pédagogique des Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
<b>DAGC</b>	Délégation Automatique à Gestion Centrale
<b>DB</b>	Direction du Budget
<b>DDEN</b>	Délégation Départementale de l'Education Nationale
<b>DPEN</b>	Délégation Provinciale de l'Education Nationale
<b>DPP</b>	Direction des Programmes et Projets
<b>DSRP</b>	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
<b>DT</b>	Direction du Trésor
<b>ECAM</b>	Enquête Camerounaise Auprès des Ménages
<b>ENIEG</b>	Ecole Normale d'Instituteurs de l'Enseignement Général
<b>ENIET</b>	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique
<b>GSE</b>	Groupe Socio-Economique
<b>IAEPM</b>	Inspecteur d'Arrondissement de l'Enseignement Primaire et Maternel
<b>INS</b>	Institut National de la Statistique
<b>IVAC</b>	Instituteurs Vacataires
<b>MAEPS</b>	Maître Adjoint d'Education Physique et Sportive
<b>MEGA</b>	Maître d'Enseignement Général Adjoint
<b>MINATD</b>	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
<b>MINEDUC</b>	Ministère de l'Education Nationale
<b>MINEPAT</b>	Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire
<b>MINETFOP</b>	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
<b>MINFIB</b>	Ministère des Finances et du Budget
<b>MINSANTE</b>	Ministère de la Santé
<b>MINTP</b>	Ministère des Travaux Publics
<b>MINUH</b>	Ministère de Urbanisme et de l'Habitat
<b>MINVILLE</b>	Ministère de la Ville
<b>OMD</b>	Objectif du Millénaire pour le Développement
<b>PETS</b>	Public Expenditure Tracking Survey
<b>PEV</b>	Programme Elargi de Vaccination
<b>PPTE</b>	Pays Pauvre Très Endetté
<b>SAR</b>	Section Artisanale Rurale
<b>SIGIPES</b>	Système Informatique de Gestion Intégrée du Personnel de l'Etat et de la Solde
<b>SM</b>	Section Ménagère
<b>SNEC</b>	Société Nationale des Eaux du Cameroun
<b>TCC</b>	Titre de Confirmation de Créance
<b>UNESCO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
<b>ZD</b>	Zone de Dénombrement

# RESUME EXECUTIF

## 1. PRESENTATION DE L' ENQUETE

### 1.1 Contexte

La présente étude inscrite dans le volet *Gouvernance et lutte contre la corruption* du document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) est l'un des déclencheurs du Point d'achèvement de l'Initiative PPTTE. Le franchissement de ce point permettra au Gouvernement camerounais de mobiliser toutes les ressources financières additionnelles attendues de cette Initiative pour financer durablement les programmes et projets de développement et de réduction de la pauvreté. Les conclusions et les recommandations issues de cette étude seront déclinées en un projet de plan d'actions prioritaires qui sera soumis au Gouvernement pour adoption et mise en œuvre.

### 1.2 Objectifs, méthodologie et champ de l'enquête

**Les objectifs visés** à travers l'enquête sont 1°) d'identifier les éventuelles disfonctionnements dans le circuit de l'exécution budgétaire dans le secteur de l'éducation, 2°) d'obtenir l'appréciation des bénéficiaires sur la qualité des prestations des services reçues en matière d'éducation, et 3°) d'élaborer un projet de plan d'actions prioritaires dont la mise en œuvre, après adoption par le Gouvernement, contribuera à assurer une plus grande traçabilité dans la gestion des dépenses publiques et à améliorer la qualité des prestations des services publics.

**La méthodologie retenue pour mener cette opération** a consisté à coupler deux enquêtes : i) la première a trait au suivi de la dépense budgétaire (Public Expenditures Tracking Survey – PETS) et ii) la seconde porte sur l'évaluation du degré de satisfaction des populations bénéficiaires des prestations offertes. La seconde phase, dont le présent rapport fait état, a porté sur le volet du secteur Education. La collecte des données a eu lieu entre mars et avril 2004 ; suivie de l'exploitation, l'analyse et la production du rapport des résultats jusqu'en septembre 2004. La méthodologie retenue pour appréhender les aspects liés à la satisfaction des bénéficiaires s'est appuyée sur les travaux de l'ECAM II réalisée en 2001 sur toute l'étendue du territoire national, auprès d'un échantillon représentatif d'environ 12.000 ménages.

**Le Champ de l'enquête** a porté sur un échantillon réparti sur 12 zones d'enquête dont les villes de Yaoundé et Douala, plus les 10 provinces du pays, et comporte plusieurs unités d'enquête : les services extérieurs du Ministère de l'Education Nationale (ceux du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle n'ayant été opérationnels sur le terrain que vers la fin de l'année 2003 et donc peu intéressants du point de vue du suivi budgétaire) que sont les délégations provinciales et départementales et les inspections de l'enseignement primaire et maternel ; les contrôles de finances aux niveaux provincial, départemental, et dans les arrondissements ; les établissements scolaires (publics ou privés) du primaire et ceux du secondaire en distinguant autant que possible les enseignements général et technique. Le tirage des unités de l'échantillon s'est fait suivant un plan de sondage stratifié à un ou plusieurs degrés suivant le type d'unité à enquêter. Au total, ont été enquêtés : 123 services extérieurs du

MINEDUC, 98 contrôles de finances, 720 écoles primaires, et 432 établissements secondaires dont 324 dans l'enseignement secondaire général et 108 dans l'enseignement secondaire technique.

## **2. PRESENTATION GENERALE DU SYSTEME EDUCATIF AU CAMEROUN**

### **2.1 Contexte de développement du secteur éducation**

**Le contexte démographique** présente un taux de croissance annuel de la population de l'ordre de 2,9% environ depuis le dernier Recensement Général de la Population de l'Habitat de 1987. Les dernières estimations évaluent la population totale en 2003 à plus de 16 millions d'habitants. La structure de la population essentiellement jeune : 27% ont entre 5-14 ans (tranche d'âge scolarisable) et 55% ont moins de 20 ans. Ce qui présage une demande scolaire potentielle élevée.

**La nouvelle stratégie de développement du système éducatif national** adopté par le Gouvernement en octobre 2000, vise à atteindre les objectifs du millénaire pour le développement (OMD), c'est à dire porter le taux d'accès et le taux d'achèvement du primaire à 100% en 2015 et de porter l'indice de parité fille /garçon à 1 à la même échéance. Cette stratégie s'articule autour de (i) l'universalisation de l'enseignement primaire, (ii) l'amélioration de l'accès et de l'équité dans les autres niveaux d'enseignement, (iii) l'amélioration de la qualité et de la pertinence des enseignements dispensés et (iv) l'amélioration de la gestion et de la gouvernance. Les objectifs à atteindre sont : (i) élargir l'accès à l'éducation tout en corrigeant les disparités, (ii) accroître la qualité de l'offre d'éducation, (iii) développer un partenariat efficace avec le secteur privé et la société civile, et (iv) améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif.

### **2.2 Organisation du secteur éducatif camerounais**

Le secteur éducatif national comprend outre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, exclu de notre champ d'étude, le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Ce système est composé de 6 niveaux d'enseignement : le préscolaire ou maternel, le primaire, le post-primaire, le secondaire, l'enseignement normal et l'enseignement supérieur ; et deux sous systèmes (francophone et anglophone).

**Le Ministère de l'Education Nationale** est chargé de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement secondaire général ; de l'organisation, du fonctionnement et du contrôle de l'enseignement primaire, maternel, normal public et privé ainsi que de la conception des programmes d'études et de la recherche des méthodes de cet enseignement ; de la formation morale, civique et intellectuelle des élèves des cycles maternel, primaire et secondaire général ; de la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO). Pour l'accomplissement de ses missions, le Ministère de l'Education Nationale dispose d'une administration centrale, des services extérieurs et des organes consultatifs.

**Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle** est quant à lui chargé : de la définition de la politique en matière d'enseignement technique et professionnel ainsi que de la détermination des orientations et du soutien des actions en vue du développement de la formation professionnelle ; de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement technique et professionnel ; du contrôle des programmes d'études et de la recherche des méthodes de l'enseignement technique ; du suivi

des actions de formation professionnelle des travailleurs ; de la coordination et de la gestion des programmes de formation professionnelle ; de la formation civique des élèves de l'enseignement technique ; du contrôle des établissements techniques ; de la gestion des agents publics en service au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. Pour l'accomplissement de ses missions, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle dispose d'une Administration Centrale et de Services Extérieurs.

### **3. CIRCUIT ET TRAÇABILITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE**

La part du budget accordée au Ministère de l'Education Nationale (MINEDUC) pour son fonctionnement au cours de l'exercice 2001/2002 était d'environ 27,9% du budget total des ministères. Les réformes engagées par le Gouvernement dans ce secteur en vue d'assurer la formation d'un capital humain compétitif a eu pour conséquence la création en août 2002 du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MINETFOP). Ainsi, en 2003, la part du budget de fonctionnement du MINEDUC est évaluée à 21,9% alors que celle du MINETFOP est estimée à 3,5%.

Le financement de l'éducation par les fonds PPTTE est de 7 159 millions de francs CFA en 2001/2002 et de 17 620 millions de francs CFA pour le MINEDUC et de 1 380 millions de francs CFA pour le MINETFOP.

Etant donné les efforts que le Gouvernement accorde au financement du secteur éducatif, il est important de maîtriser le circuit de la dépense publique dans ce secteur pour améliorer la qualité en et l'effectivité vue d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

#### **3.1 Les intervenants du circuit de la dépense publique dans le secteur de l'éducation**

Dans la chaîne de l'exécution de la dépense publique en général, on retrouve huit (8) intervenants principaux à savoir : 1°) **l'ordonnateur principal** avec possibilité de désigner des ordonnateurs secondaires ou délégués. Selon l'ordonnance de 1962, l'ordonnateur principal du budget de l'Etat est le Ministre en charge des finances. Cependant on relève dans les faits que l'ordonnateur principal du Budget de fonctionnement est le Ministre chargé des finances (MINFIB) et l'ordonnateur principal du budget d'Investissement Public est le Ministre chargé du BIP (MINEPAT) ; 2°) **les responsables des services centraux et extérieurs (gestionnaires des crédits)** ayant une délégation de signature les habilitant à ordonner des bons d'engagement (ou bons de commande) sur un quota bien défini des ressources budgétaires ; 3°) **les commissions de passation des marchés publics** instituées par la réglementation actuellement en vigueur. Chaque administration ou institution, en tant que démembrement de l'Etat est dotée d'une commission de passation des marchés ; 4°) **les contrôles financiers** qui relèvent hiérarchiquement du Ministère en charge des Finances et du Budget, et qui exercent en son nom à l'intérieur des départements (ministériels) dépensiers. Ils sont présents dans chaque structure chargée de la gestion des fonds publics ; 5°) **les services du MINEPAT (DPI)** interviennent en ce qui concerne l'exécution du budget d'investissement public (BIP) ; 6°) **la Direction du Budget du MINFIB** est à l'amont du processus d'exécution budgétaire, puisque c'est elle qui édite toutes les autorisations de crédits (cartons) conformément aux dotations de chaque structure ; 7°) **les comptables-matières** chargés de vérifier l'effectivité des prestations et leur conformité par rapport aux commandes faites ainsi que la bonne gestion

(conservation et traçabilité) des biens de toute nature acquis sur fonds publics ; et 8°) **les services de la Direction du Trésor (TPG, Receveurs des finances, Percepteurs)** situés au bout de la chaîne des dépenses puisqu'ils sont chargés du paiement des titres émis au bénéfice des créanciers de l'Etat.

### **3.2 Les actes de gestion de la dépense**

Après le vote du budget, les principaux actes de gestion de la dépense publique identifiés sont : a) La mise en exécution du budget et l'ouverture des crédits par le ministre chargé des finances ; b) la commande publique directe ou à travers les commissions de passation des marchés publics ; c) les opérations de dépenses relevant de l'ordonnateur ; d) les contrôles exercés par l'ordonnateur principal (MINFIB ou MINEPAT) et e) les opérations de dépenses relevant du Trésor.

### **3.3 Le circuit d'exécution de la dépense**

Dans le circuit de l'exécution budgétaire, les principales étapes sont 1°) l'engagement de la dépense, 2°) la réception et la constatation du service fait, 3°) la liquidation de la dépense, 4°) l'ordonnancement de la dépense et 5°) le paiement de la dépense. Chacune de ces étapes comporte plusieurs opérations à exécuter avant de passer à l'étape suivante. Les différentes études portant sur le circuit de la dépense montrent que 26 à 32 opérations successives doivent être exécutées depuis la commande jusqu'au règlement du fournisseur<sup>1</sup>.

### **3.4 La traçabilité de l'information budgétaire**

Pour analyser la traçabilité dans l'exécution budgétaire, il a été nécessaire de collecter et d'apprécier la qualité des informations fournies par les gestionnaires. A ce niveau, il y a lieu de noter la forte participation des responsables rencontrés. En effet, il n'y a pas eu de refus avéré de fournir l'information.

Le constat général fait est le manque d'exhaustivité dans l'information fournie par les gestionnaires. Les principales explications données par les responsables interrogés sont notamment 1°) l'absence des archives comptables dans les établissements ; 2°) les conflits de compétence entre le Directeur ou le Proviseur qui préfère travailler avec le comptable matière et non avec l'économiste désigné ; 3°) la gestion à un échelon supérieur des crédits d'investissement notamment ; 4°) l'absence d'un agent comptable (économiste) pour assister le responsable de la gestion de ladite structure.

L'analyse des informations obtenues permet de faire un premier constat à savoir que les documents budgétaires annexés à la Loi de finances, comportent parfois des ajustements de dotations budgétaires qui n'avaient pas été déclinés en opérations. En effet, sur les 262 établissements d'enseignements secondaires publics de l'échantillon, environ 42% n'ont pas d'inscription budgétaire apparente dans la loi des finances en 2001/2002 ; et ce taux baisse à 34% en 2003.

Le deuxième constat est le délai relativement long entre le début de l'exercice et le début de l'exécution budgétaire. En effet, il s'écoule en moyenne 4 mois de retard entre le moment où budget est voté et la date de début d'exécution, dont 2 mois entre le début de l'exercice et le retrait du "carton" et 2 mois entre le retrait du « carton » et le début de l'exécution budgétaire (engagement).

---

<sup>1</sup> Voir Rapport Ernst & Young, Op. cit.

En ce qui concerne l'exécution budgétaire mesurée en terme de rapport entre le montant total des engagements et la dotation budgétaire allouée, son niveau est globalement satisfaisant et se situe dans l'ensemble au-delà de 90%.

Par ordre d'importance, les difficultés que rencontrent les gestionnaires de crédits dans l'exécution du budget mis à leur disposition sont 1°) la lenteur et les tracasseries administratives dans le processus d'engagement des dépenses ; 2°) les rapports « difficiles » avec les fournisseurs ; 3°) l'insuffisance du montant de la dotation budgétaire ; 4°) le manque de liquidités dans les services locaux du Trésor ; 5°) le non respect du cahier de charges par les prestataires ; 6°) la lenteur dans l'attribution des marchés.

#### **4. LES CARACTÉRISTIQUES DE L'OFFRE DES SERVICES D'ÉDUCATION**

L'offre de services d'éducation a été appréciée à travers les infrastructures de base, la disponibilité des effectifs des élèves et du personnel enseignant.

##### **4.1 Les infrastructures de base**

En ce qui concerne **l'accès à l'électricité**, plus de trois quarts des écoles primaires (en majorité dans les zones rurales) ne disposent d'aucune source d'approvisionnement en énergie électrique. 27% des établissements secondaires ne sont ni connectés au réseau de distribution AES SONEL, ni ne disposent d'une source secondaire d'énergie électrique. Parmi les établissements qui disposent d'énergie électrique, seuls 17% des écoles primaires et 83% des lycées et collèges ont un abonnement avec compteur chez le distributeur AES SONEL.

**L'approvisionnement en eau courante** n'est assuré que dans 27% des écoles primaires et 79% des établissements secondaires. Les sources ou puits aménagés ravitaillent en eau 15% des écoles et 11% des lycées et collèges. 31% des écoles et 15% des établissements secondaires n'ont aucune source d'approvisionnement en eau.

Sur le plan général 16% des écoles et 8% d'établissements secondaires n'ont pas de **lieu d'aisance**. Les lieux aménagés (latrines aménagés et WC avec chasse d'eau) se retrouvent dans près de 80% d'établissements secondaires et 44% d'écoles primaires. Toutefois, près de la moitié des écoles en zone rurale utilisent les latrines non aménagées.

Les établissements primaires au Cameroun comptent en moyenne 6 **salles de classes** fonctionnelles. Environ 4 d'entre elles sont équipées d'un bureau pour enseignant. En milieu urbain, cette moyenne est de 9 salles fonctionnelles par écoles dont 7 disposant d'un bureau pour enseignant.

**Les bibliothèques et les blocs administratifs** ne sont pas toujours courants dans les établissements scolaires. En effet, 48% de lycées et collèges et 11% d'écoles primaires (concentrées pour la plupart en zone urbaine) disposent d'une bibliothèque. En ce qui concerne les blocs administratifs, seuls 41% d'écoles primaires possèdent un endroit réservé au personnel administratif et enseignant.

La quasi-totalité des établissements d'enseignement primaire au Cameroun n'ont pas d'**internats** et seulement 1,5% d'entre eux disposent d'un **car de transport pour élèves**. Dans le secondaire, seulement

12% d'établissements (en majorité dans le milieu rural et dans le secteur privé) disposent des infrastructures en matière d'hébergement.

**Une infirmerie d'urgence** est présente dans 63% des établissements d'enseignement secondaire et 79,7% des établissements d'enseignement primaire du Cameroun. Ces petites structures de premiers soins sont beaucoup plus présentes dans les établissements scolaires du milieu urbain. En effet, sur les 20,3% des écoles primaires ne disposant pas d'une infirmerie d'urgence, 25,9% d'entre elles sont situés en zone rurale.

Une école primaire au Cameroun compterait en moyenne 328 **places assises sur tables-blancs** pour un effectif moyen à l'échelle nationale d'environ 382 élèves. Ce déficit est beaucoup plus perceptible dans les zones urbaines. Dans l'enseignement secondaire, chaque établissement au Cameroun dispose en moyenne de 885 places assises pour un effectif moyen de 930 élèves environ. Ce déficit est plus accru dans les régions de Yaoundé, Douala, et dans l'Extrême-Nord.

#### **4.2 Effectif des élèves par salle**

Suivant les résultats de l'enquête, l'effectif des élèves inscrits par salle de classe dans les établissements d'enseignement secondaire se situe autour de 58 sur le plan national. Si le Sud a le plus faible effectif par salle de classe (45 élèves en moyenne), les lycées et collèges des régions Yaoundé, Douala, du Nord et de l'Ouest ont des effectifs par salle supérieurs à 60 élèves. Pour ce qui est du nombre d'élèves par salle de classe fonctionnelle dans les écoles primaires, il est de 60 environ sur le plan national, mais avec toutefois des disparités régionales. En effet, l'Adamaoua, l'Etrême-Nord et l'Est affichent des moyennes allant au-delà de 70 élèves par salle de classe contre 37 élèves environ par salle de classe dans le Sud-Ouest.

#### **4.3 La répartition des enseignants**

Pour l'ensemble du pays, la moyenne est de 7 enseignants par école primaire. Par ailleurs, les enseignants se concentrent beaucoup plus dans les régions de Yaoundé et Douala où la moyenne par établissement est respectivement de 17 et 11 enseignants environ. S'agissant des enseignants qualifiés, la région du grand Nord (Adamaoua, Nord et Extrême-nord) présentent les effectifs les plus bas : à peine 3 enseignants formés dans des Ecoles Normales d'Instituteurs dont un seul disposant d'un matricule solde.

En ce qui concerne l'âge des enseignants, on remarquera que près de 90% d'entre eux ont moins de 50 ans. La tranche d'âge de 18 à 35 ans représente 47% des enseignants du primaire.

Dans le secondaire, le nombre moyen d'enseignants par établissement est d'environ 41. Ceux-ci se concentrent beaucoup plus dans les régions de Douala et de Yaoundé où la moyenne du nombre d'enseignants par établissement est d'environ 75. Sur le plan national, le nombre moyen d'enseignants avec matricule solde tourne autour de 28 par établissement. Il se concentrent beaucoup plus à Yaoundé et à Douala.

### **5. LES CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE DE SERVICES DE L'EDUCATION**

Les caractéristiques de la demande des service d'éducation sont examinées suivant les quatre aspects suivants : i) les caractéristiques de la population scolaire, ii) l'accessibilité financière aux services

d'éducation, iii) les pratiques liées au recrutement dans les établissements scolaires et, iv) l'appréciation de la qualité des prestations de services.

### **5.1 Les caractéristiques de la population scolaire**

Une forte sollicitation de l'enseignement public par rapport au privé est observée pour la quasi totalité des groupes socio-économiques. Pour les niveaux secondaire et primaire, le secteur privé encadre dans l'ensemble un quart de la population scolarisée. Les établissements scolaires publics sont en majorité fréquentés par les enfants soumis à l'encadrement d'un parent/tuteur exploitant ou dépendant agricole. L'analyse des caractéristiques de la population se présente ainsi qu'il suit :

- **Le groupe socioéconomique**

Les élèves appartenant aux ménages dont le chef est d'un groupe socio-économique aisé sont ceux dont les proportions sont les plus élevées dans les établissements scolaires privés. Parmi les établissements d'enseignement privé, le privé catholique est le plus sollicité avec un peu plus d'un enfant sur dix inscrits. Le privé laïc occupe la deuxième place et encadre 9% de l'ensemble des élèves.

- **La distance moyenne du ménage à l'établissement scolaire fréquenté et à l'établissement scolaire public le plus proche**

Parmi toutes les localités sillonnées lors de l'enquête, la distance du ménage à l'établissement scolaire fréquenté est en moyenne de 3,25 km pour l'ensemble du pays et reste très faible pour les provinces de l'Est (1,44 km), le Littoral (1,44 km) et Douala (1,65 km).

Par rapport à l'établissement public le plus proche du ménage, quatre zones d'enquête sur les douze ont des distances supérieures à la moyenne nationale estimée à 2,7 km. Il s'agit, et par ordre d'importance des provinces du Sud, de l'Est, du Centre et de l'Ouest.

**La mauvaise réputation de l'établissement et le faible taux de réussite** enregistré dans les établissements publics poussent 18% des parents à ne pas envoyer leur enfants dans ces établissements pourtant proche de leur domicile.

### **5.2 L'accessibilité financière aux services d'éducation**

Dans l'ensemble, les familles dépensent en moyenne près de 21 000 FCFA pour les besoins scolaires de leurs enfants. Ces dépenses oscillent autour de 40 000 FCFA dans les zones de Yaoundé et de Douala, où les frais d'inscription et de scolarité sont les plus élevés (près de 7 000 FCFA et 30 000 FCFA respectivement). Les régions du Grand Nord (Adamaoua, Nord, Extrême Nord) sont celles ayant les plus faibles dépenses en frais de scolarité (moins de 2 000 FCFA) et sont en deçà de la moyenne nationale (environ 2 600 FCFA).

### **5.3 Les pratiques liées au recrutement des élèves dans les établissements scolaires**

Hormis la région du Littoral (Douala excepté), le mode de recrutement prépondérant est le recrutement sur titre ou sur étude de dossier. En effet, plus de la moitié des recrutements se font par cette voie. Les frais non réglementaires ne sont pas exigés lors de l'inscription. Toutefois, on relève dans les zones du Sud et Yaoundé une proportion significative, 10,7% et 11,0% respectivement d'établissements publics qui font payer des frais non réglementaires lors de l'inscription.

#### **5.4 Appréciation de la qualité des prestations de services**

L'étude révèle l'insuffisance des infrastructures dans les établissements par rapport à la demande. Seulement 61% des élèves disent être bien assis. L'enseignement privé présente un confort légèrement meilleur que l'enseignement public, soit 78% d'élèves bien assis dans le privé contre 56% dans le public.

Par rapport aux locaux scolaires, les parents ont une bonne appréciation de ces locaux. En ce qui concerne les conditions d'hygiène, plus de la moitié des personnes enquêtées sont satisfaites.

S'agissant des équipements informatiques, ils sont inexistantes. Au niveau national, 85% des parents affirment que les établissements de leurs enfants ne disposent pas de salle informatique, et 76% soutiennent que ces établissements n'ont pas d'atelier et/ou de laboratoire.

### **6. SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS RECUEILLIES**

Le premier groupe concerne les recommandations relatives à l'exécution budgétaire et le second groupe reprend celles se rapportant à la satisfaction des bénéficiaires.

#### **6.1 Recommandations sur l'exécution budgétaire**

Les problèmes identifiés après l'exploitation des informations fournies par les gestionnaires des crédits délégués et les autres intervenants dont la résolution est susceptible d'améliorer l'exécution budgétaire dans un contexte de transparence et de bonne gouvernance sont de natures diverses. Tout comme dans le rapport du volet santé, ces problèmes sont relatifs à la qualité de l'information budgétaire, aux délais d'exécution du budget, à la nature des relations entre les différents intervenants et au fonctionnement des commissions de passation des marchés publics. Les suggestions faites portent sur ces quatre aspects.

##### **6.1.1 Amélioration de la qualité de l'information budgétaire**

Dans le souci d'assurer une plus grande traçabilité de l'information budgétaire, il a été suggéré :

- d'améliorer et de compléter les informations se rapportant à la loi de finances et de produire à bonne date, le journal des projets complet et exhaustif ;
- d'instituer la production en plusieurs copies par les gestionnaires de crédits d'un rapport semestriel ou annuel sur l'exécution des crédits mis à leur disposition (y compris les délégations ponctuelles) ;
- de limiter le recours aux délégations ponctuelles des crédits .

##### **6.1.2 Réduction des délais d'exécution du budget**

L'enquête ayant montré qu'il s'écoule en moyenne 3 à 4 mois entre l'émission des "cartons" et l'engagement de la dépense, il a été fortement recommandé :

- d'examiner la possibilité de supprimer l'émission des "cartons" au niveau central et de transférer son émission au niveau provincial. En effet, l'état de l'informatisation de la chaîne de la dépense publique (notamment entre la Direction du Budget et les Contrôles provinciaux des finances) permet d'envisager une telle réforme ;
- de réduire le nombre d'opérations à exécuter avant d'atteindre la phase de paiement de la dépense ;
- d'interdire sauf en cas d'erreur et de nécessité établi le retour des cartons au niveau central.

### **6.1.3 Assainissement des relations entre les différents intervenants**

Il s'agit de prendre des mesures qui introduisent plus de transparence et plus de responsabilité à tous les niveaux et qui par conséquent réduisent les coûts de transaction. Dans ce cadre :

- La Direction du Trésor sur la base des informations relatives aux crédits ouverts par poste comptable doit prendre des mesures nécessaires en vue de l'approvisionnement en liquidités des postes comptables secondaires ;
- Les responsables devant assumer des fonctions précises dans la chaîne des dépenses publiques doivent être tous désignés à temps et des contrôles d'inspection interne doivent être organisés afin de vérifier qu'ils assument effectivement leurs responsabilités.

### **6.1.4 Amélioration du fonctionnement des commissions des marchés publics**

Tout en veillant au fonctionnement effectif des commissions de passation des marchés publics, il faudra également veiller à ce que les services bénéficiaires des prestations soient effectivement impliqués au moment de la spécification des besoins et à la réception des prestations. Les populations, bénéficiaires ultimes, devront être au moins impliquées au moment de la réception notamment à travers leurs représentants au sein des conseils d'écoles et d'établissements.

### **6.1.5 Définir les clés de répartition des dotations**

Les dotations ne sont pas réparties de façon équitable entre les établissements de même niveau situés dans des départements différents. Le rapport entre la dotation perçue et le nombre d'élèves moyen dans les établissements montre une disparité entre les établissements des différents départements, et même entre ceux d'un même département. Il est important de répartir le budget alloué aux établissements scolaires sur des bases équitables et de définir clairement les clés de répartition du budget.

## **6.2 Recommandations sur la satisfaction des bénéficiaires**

Les actions que le gouvernement devrait entreprendre pour l'amélioration du fonctionnement des établissements scolaires ont été proposées par les ménages.

### **6.2.1 Recommandations recueillies auprès des ménages**

Selon les ménages, un certain nombre d'actions devrait être entrepris par le Gouvernement afin d'améliorer le système éducatif. Ces recommandations portent sur : i) le recrutement des enseignants qualifiés afin de dispenser un enseignement de qualité, ii) la construction et l'équipement d'établissements scolaires dans le but entre autres de limiter les effectifs pléthoriques par salle de classe, iii) la facilitation de l'accès aux livres scolaires en revoyant les prix à la baisse, iv) la revalorisation des salaires du personnel enseignant, v) la lutte contre la corruption, vi) la dotation des établissements scolaires en eau potable, en électricité et en lieu d'aisance.

### **6.2.2 Les recommandations formulées par les responsables des établissements scolaires**

Par rapport aux problèmes rencontrés, les responsables interviewés ont proposé un certain nombre de mesures susceptibles d'améliorer la qualité et l'accès à l'enseignement. Il s'agit notamment et par ordre d'importance de : i) construire et doter les établissements scolaires en infrastructures diverses, ii) équiper les établissements scolaires en matériels didactiques, iii) recruter et affecter les enseignants qualifiés dans les

établissements scolaires appropriés, iv) sensibiliser les parents d'élèves sur le bien fondé de l'école, v) organiser les séances de recyclage et de formation continue des enseignants, vi) payer régulièrement les salaires des enseignants vacataires et augmenter le salaire des enseignants en général, vi) intégrer définitivement les Instituteurs Vacataires (IVAC), vii) améliorer les conditions de vie des enseignants en mettant à leur disposition des logements et des moyens de transport./-

# CHAPITRE 1 : PRESENTATION DE L' ENQUETE

## 1.1 Contexte

Le Cameroun a renoué avec la croissance économique depuis l'exercice 1994/95, après la grave crise économique et financière qui a sévi à partir de 1986/87. Les équilibres macroéconomiques ont été rétablis. Le retour à la croissance économique et le rétablissement de la stabilité macroéconomique résultent des politiques et des stratégies que les autorités camerounaises mettent en œuvre avec détermination. Malgré les progrès ainsi enregistrés sur le plan économique, les conditions de vie des populations s'améliorent timidement et la pauvreté reste un défi majeur pour le Cameroun. Pour lutter efficacement contre ce fléau, le Gouvernement a adopté depuis avril 2003 un Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le met en œuvre avec l'appui de toutes les forces vives et les partenaires au développement.

Dans ce Document de référence, les autorités accordent une grande priorité notamment (i) à l'effectivité et la qualité de la dépense publique, et (ii) au développement des secteurs de la santé et de l'éducation. S'agissant de la dépense publique, d'importantes réformes ont déjà été réalisées et d'autres se mettent progressivement en place. Les secteurs de la santé et de l'éducation ont fait chacun l'objet d'une stratégie sectorielle assortie d'un plan d'actions détaillé qui sont en cours de mise en œuvre. Les objectifs poursuivis par les autorités dans ces deux secteurs visent à accroître quantitativement et qualitativement l'offre des prestations et à améliorer leur accessibilité aux populations bénéficiaires.

La présente étude inscrite dans le plan d'actions prioritaires du Programme National de Gouvernance (PNG) et de Lutte contre la Corruption, est l'un des déclencheurs du Point d'achèvement de l'initiative d'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (Initiative PPTE). Le franchissement de ce Point d'achèvement permettra au Cameroun de mobiliser d'importantes ressources financières pour financer durablement les programmes et les projets de développement et de réduction de la pauvreté.

Les recommandations tirées de cette étude seront examinées et validées au cours d'un atelier national et mises en œuvre par les autorités dans le cadre d'un plan d'actions prioritaires.

## 1.2 Objectifs

Les objectifs principaux de l'étude est (i) la production d'un rapport sur l'exécution budgétaire et l'appréciation de la qualité des prestations des services dans les secteurs de la santé et de l'éducation, et (ii) l'élaboration d'un projet de plan d'actions prioritaires dont la mise en œuvre est susceptible d'assurer une plus grande traçabilité dans la gestion des dépenses publiques et améliorer la qualité des prestations offertes aux populations cibles.

Les objectifs spécifiques visés dans le cadre de cette étude sont :

- Procurer une évaluation quantitative des délais d'exécution du budget en se focalisant sur les transferts de ressources destinées au financement des dépenses non salariales ;

- Évaluer les pertes de ressources au niveau des services publics décentralisés par un audit détaillé :  
(i) des procédures de passation des marchés, (ii) de la répartition des ressources entre les services locaux décentralisés (services provinciaux et départementaux) et les structures prestataires de services publics comme les établissements scolaires ;

### **1.3 Approche méthodologique**

L'étude couple en réalité deux enquêtes : (i) la première a trait au suivi de la dépense budgétaire (Public Expenditures Tracking Survey – PETS) et (ii) la seconde porte sur l'évaluation du degré de satisfaction des populations bénéficiaires des prestations dans les deux secteurs.

En raison des contraintes liées à la disponibilité de certains responsables du secteur de l'éducation, l'enquête a été menée en deux phases :

- La première phase a couvert l'aspect exécution budgétaire du secteur de la santé et l'aspect satisfaction des bénéficiaires dans les deux secteurs. Cette phase a démarré au mois d'octobre 2003. Les travaux d'exploitation et d'analyse des résultats se sont poursuivis jusqu'en mars 2004.
- La seconde phase a couvert l'aspect exécution budgétaire dans le secteur de l'éducation. La collecte des données a eu lieu en mars/avril 2004. Les travaux d'exploitation et d'analyse des résultats se sont poursuivis jusqu'en septembre 2004.

La méthodologie retenue pour appréhender les aspects liés à la satisfaction des bénéficiaires s'est appuyée sur les travaux de la deuxième Enquête Camerounaise auprès des Ménages (ECAM II), réalisée en 2001 sur toute l'étendue du territoire national, auprès d'un échantillon représentatif d'environ 12.000 ménages.

#### *1.3.1 Champ de l'enquête*

L'enquête a couvert l'ensemble du pays. Pour les besoins de désagrégation de l'information, le territoire national a été découpé en douze zones d'enquête (ZE) ou strates à savoir, chacune des dix provinces, et les deux principales métropoles que sont Yaoundé et Douala.

### *Encadré 1 : Les limites du champ de l'enquête*

*Dans le cadre de la présente enquête, nous avons volontairement écarté du champ de l'étude les aspects relevant de la section "trésor" pour la simple raison du respect du principe de subsidiarité et afin d'éviter de reprendre des travaux récents. En s'inscrivant dans une logique de complémentarité, nous avons voulu mettre à profit les résultats des travaux existants et ne pas tomber dans un des travers qui nuisent à la qualité de la dépense publique : le double emploi. Parmi les rapports existants sur ces aspects, nous citons le rapport final de la première mission d'audits annuels des ministères de la Santé publique et de l'Education nationale, publié en mars 2003 et réalisée par le cabinet PROMAN.*

*Cette étude qui reste d'actualité a particulièrement effectué les audits sur les plans organisationnel, comptable et financier, informatique et le contrôle physique de la matérialité des dépenses des deux ministères suscités et qui font l'objet de notre étude. Le cabinet PROMAN a également formulé des recommandations sur la base des constats faits et a esquissé un projet de plan d'actions.*

*Une autre étude réalisée par le cabinet Ernst & Young sur l'audit des procédures d'exécution et de contrôle des dépenses d'investissement public avait préalablement déblayé le terrain de l'examen du circuit budgétaire.*

*En ce qui concerne les établissements scolaires, nous avons aussi exclu du champ l'enseignement maternel, post primaire, normal et supérieur. Pour les deux premiers niveaux exclus, c'est compte tenu de leur taux de couverture sur le territoire national. Pour l'enseignement supérieur, son statut et la réglementation y afférente ne permettent pas de l'inclure dans le champ de la présente étude<sup>2</sup>.*

Selon le niveau d'intervention considéré, l'unité d'enquête est un service central ou un service extérieur du MINEDUC et du MINETFOP (Délégation Provinciale ou Départementale de l'Education Nationale, Délégation Provinciale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, Inspection d'Arrondissement de l'Enseignement Primaire et Maternel), du MINFIB (Contrôle Provincial ou Départemental des Finances), du MINATD (Sous-préfecture jouant le rôle de contrôle des finances dans les arrondissements qui ne sont pas des chefs-lieux de départements) ou du Ministère des Affaires Economiques, de la Programmation et de l'Aménagement du Territoire (délégation provinciale ou départementale). L'unité d'enquête est aussi un établissement scolaire primaire ou secondaire, impliqué d'une façon ou d'une autre comme maillon du circuit de la dépense publique.

#### *1.3.2 Procédés de tirage de l'échantillon par type d'unité d'enquête*

Le plan de sondage envisagé procède d'abord à une stratification du pays en 12 zones d'enquêtes : les 10 provinces du pays auxquelles il faut ajouter Yaoundé et Douala considérés comme des zones à part compte tenu de leur particularité sur les plans démographique, politique et économique. Le tirage de l'échantillon se fait indépendamment dans chaque zone ainsi définie et ce, pour tous les types d'unités d'enquête :

<sup>2</sup> Les établissements de l'enseignement supérieur répondent à d'autres règles de gestion : ils sont régis par un conseil d'administration ; ceux du secteur public reçoivent des subventions de l'Etat.

- Les services extérieurs du Ministère de l'Education Nationale (ceux du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle n'ayant été opérationnels sur le terrain que vers la fin de l'année 2003 et étant donc peu intéressants du point de vue du suivi budgétaire) que sont les délégations provinciales et départementales et les Inspections d'Arrondissement de l'Enseignement Primaire et Maternel (IAEPM) ;
- Les contrôles de finances aux niveaux provincial, départemental et dans les arrondissements ;
- Les établissements scolaires (publics ou privés) du primaire et ceux du secondaire en distinguant lorsque possible l'enseignement général de l'enseignement technique.

Le mode de sélection de l'échantillon mis en œuvre est un tirage aléatoire stratifié et à plusieurs degrés, consistant d'abord en un ou deux tirages aréolaires successifs (tirage d'un certain nombre de départements et/ou d'arrondissements) puis, au tirage aléatoire d'un certain nombre d'établissements scolaires de chaque type dans la liste obtenue pour chaque unité administrative précédemment retenue.

***Etape 1 : Tirage au niveau provincial : les délégations provinciales du MINEDUC et les contrôles provinciaux des finances***

Dans chaque zone d'enquête, à l'exception du Centre (Yaoundé non compris) et le Littoral (Douala non compris), il existe une délégation provinciale de l'Education Nationale et une autre relevant de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle. On tire d'office chacune des délégations provinciales du MINEDUC, soit en tout 10 délégations provinciales.

De même, dans chaque province du pays existe un contrôle provincial des finances, excepté dans le Littoral où il y en a deux (l'un basé à Douala et l'autre à Nkongsamba). On retient d'office tous ces contrôles provinciaux des finances, soit 11 au total pour l'ensemble du pays.

Dans la suite du texte, lorsque l'on fera mention du Centre ou du Littoral pour désigner une zone d'enquête, il s'agira respectivement de la province du Centre Yaoundé non compris et celle du Littoral Douala non compris.

***Etape 2 : Tirage au niveau départemental : les délégations départementales du MINEDUC et les contrôles départementaux des finances***

Dans chacune des 10 zones d'enquête autres que Yaoundé et Douala (qui ne comprennent qu'un seul département à retenir d'office), l'on tire au hasard 3 départements.

La délégation départementale de l'éducation nationale et le contrôle départemental des finances de chacun de ces départements sont sélectionnés pour répondre à l'enquête. Cela fait au total 32 unités à enquêter de chaque type à ce niveau.

***Etape 3 : Tirage au niveau des arrondissements : les IAEPM et les Contrôles de Finances d'Arrondissement qui sont assurés par les services financiers des sous-préfectures***

Dans chaque département précédemment sélectionné, on tire un certain nombre d'arrondissements (en moyenne deux ou trois). Si ce département comprend plus d'un arrondissement qui a été précédemment retenu dans le volet santé de cette enquête sur le suivi des dépenses publiques, l'on reconduit ces arrondissements avec les mêmes probabilités de tirage qu'au volet santé. S'il comprend moins de deux arrondissements ayant fait l'objet du volet précédent, l'on en choisit un ou deux autres selon leur densité en

infrastructures scolaires pour compléter le nombre total d'arrondissements retenus dans le département. Dans chaque arrondissement sélectionné, on retient d'office l'IAEPM et le Contrôle des Finances d'Arrondissement lorsque ceux-ci ne sont pas chefs-lieux d'un département.

#### ***Etape 4 : Tirage des établissements scolaires du primaire et du secondaire***

Dans chaque unité administrative, les établissements scolaires du primaire et du secondaire sont d'abord stratifiés selon les critères suivants :

- le niveau (primaire ou secondaire) ;
- le type d'enseignement (général ou technique) et ;
- l'ordre d'enseignement (public ou privé, que ce soit catholique, protestant, islamique ou privé laïc) ;
- la proximité ou non par rapport aux zones de la dimension bénéficiaires-ménages de cette enquête ; c'est à dire la situation à  $\pm 5$  km en moyenne des ménages enquêtés dans une zone de dénombrement (ZD) dans le volet Santé.

Etant donné qu'il n'existe pas d'enseignement technique et professionnel au niveau du primaire, les deux premiers critères de stratification permettent de définir les trois strates suivantes :

1. les écoles primaires ;
2. les établissements d'enseignement secondaire général ;
3. les établissements d'enseignement secondaire technique.

La prise en compte de l'ordre d'enseignement va permettre de subdiviser chacune de ces strates en deux sous-strates : les établissements publics et ceux relevant du secteur privé.

Chaque groupe comprenant d'une part les établissements scolaires proches d'au moins une ZD des bénéficiaires ménages du volet I sur la santé et d'autre part, des établissements scolaires tirés au hasard dans le reste du groupe.

Le tirage des établissements scolaires dans chaque arrondissement se fait au hasard et indépendamment dans chaque sous-strate ainsi définie, ceci après avoir fixé des quotas variables d'établissements échantillons à tirer parmi les établissements proches d'au moins une ZD des bénéficiaires ménages du volet I sur la santé et des établissements tirés au hasard dans le reste du groupe. Le fait de fixer des quotas de l'échantillon à choisir dans chacune de ces catégories d'établissements, en privilégiant les établissements proches des ZD du volet bénéficiaires ménages, permet d'une part, de faire en cas de besoin, un rapprochement entre les appréciations des ménages bénéficiaires et les informations collectées dans ces établissements, et d'autre part, de tirer profit des contacts antérieurs (administratifs notamment) et de la connaissance préalable du terrain par le personnel d'enquête.

S'étant fixé le nombre total d'établissements scolaires à enquêter dans chaque sous-strate au niveau de chaque province, ceux-ci sont répartis ensuite entre les départements sélectionnés, puis entre les arrondissements retenus dans chaque département ; ce qui a abouti à la répartition reprise dans le tableau 1 ci-dessous.

*Tableau 1 : Nombre d'établissements tirés par ordre d'enseignement et par niveau dans chaque zone d'enquête*

	Nombre total tiré par zone			Nombre moyen par département		
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Primaire	42	18	60	14	6	20
Secondaire	24	12	36	8	4	12
dont Secondaire général	18	9	27	6	3	9
Secondaire technique	6	3	9	2	1	3
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>30</b>	<b>96</b>	<b>22</b>	<b>10</b>	<b>32</b>

Il convient de signaler qu'en cas d'insuffisance des établissements d'enseignement secondaire techniques privés dans un département, on en a tiré parmi les établissements d'enseignement secondaire privés polyvalents (c'est-à-dire ceux comprenant à la fois l'enseignement secondaire général et l'enseignement secondaire technique) pour compléter l'échantillon.

*Tableau 2 : Répartition des unités d'enquête par type et par zone d'enquête*

Zone d'enquête	Services extérieurs du MINEDUC	Contrôle des finances	Ecoles primaires	Etablissements d'enseignement secondaire général	Etablissements d'enseignement secondaire technique	Ensemble
Douala	7	7	60	27	9	110
Yaoundé	7	7	60	27	9	110
Adamaoua	10	7	60	27	9	113
Centre	10	7	60	27	9	113
Est	11	8	60	27	9	115
Extrême-Nord	10	8	60	27	9	114
Littoral	11	9	60	27	9	116
Nord	11	8	60	27	9	115
Nord-Ouest	11	9	60	27	9	116
Ouest	12	10	60	27	9	118
Sud	11	9	60	27	9	116
Sud-Ouest	12	9	60	27	9	117
<b>Total</b>	<b>123</b>	<b>98</b>	<b>720</b>	<b>324</b>	<b>108</b>	<b>1373</b>

***Rappel : Tirage des bénéficiaires ( ménages) lors de la première phase***

*Chaque zone d'enquête ainsi définie comprend un certain nombre d'unités primaires (UP): les départements (3 tirés) comme subdivisions des provinces, et les arrondissements en ce qui concerne les villes de Yaoundé et Douala. La définition de l'unité primaire (UP) ici utilise le découpage territorial en vigueur en 1987, date*

du dernier recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) ayant servi de base après actualisation dans le cadre de l'ECAM II. Ensuite, dans l'espace territorial de chaque unité primaire se trouvent un certain nombre de zones de dénombrement (ZD) de l'ECAM II.

Dans chaque ZD ECAM II tirée, et à partir de la base de sondage des ménages obtenus à l'ECAM II, et de façon systématique 8 ménages sont choisis à Yaoundé et à Douala et 14 ménages ailleurs. Soit au total 1 512 bénéficiaires ménages .

Tableau 2 : Distribution de l'échantillon des bénéficiaires ( ménages ) par zone

	Nombre de ZD ECAM à enquêter	Ménages bénéficiaires
<i>Douala</i>	<i>18</i>	<i>126</i>
<i>Yaoundé</i>	<i>18</i>	<i>126</i>
<i>Adamaoua</i>	<i>9</i>	<i>126</i>
<i>Centre</i>	<i>9</i>	<i>126</i>
<i>Est</i>	<i>9</i>	<i>126</i>
<i>Extrême-Nord</i>	<i>9</i>	<i>126</i>
<i>Littoral</i>	<i>9</i>	<i>126</i>
<i>Nord</i>	<i>9</i>	<i>126</i>
<i>Nord-Ouest</i>	<i>9</i>	<i>126</i>
<i>Ouest</i>	<i>9</i>	<i>126</i>
<i>Sud</i>	<i>9</i>	<i>126</i>
<i>Sud-Ouest</i>	<i>9</i>	<i>126</i>
<i>Ensemble</i>	<i>126</i>	<i>1512</i>

Source : PETS 2003

## CHAPITRE 2 : PRESENTATION GENERALE DU SYSTEME EDUCATIF AU CAMEROUN

### 2.1 Contexte de développement du secteur de l'éducation

#### 2.1.1 Contexte démographique

Le taux de croissance annuel de la population est de 2,9% environ depuis le dernier Recensement Général de la Population de l'Habitat de 1987. Les dernières estimations évaluent la population totale en 2003 à plus de 16 millions d'habitants. Hormis les grandes métropoles, des zones de faible peuplement occupant la majeure partie du territoire national contrastent avec des zones à très forte concentration humaine des hautes terres de l'Extrême-Nord et de l'Ouest.

La population est essentiellement jeune : 16% ont moins de 5 ans, alors que 27% et 55% ont respectivement entre 5-14 ans (tranche d'âge scolarisable) et moins de 20 ans ; seuls 5% de la population ont plus de 60 ans et la tranche d'âge potentiellement active (15-59 ans) représente 59%.

Cette structure présage donc d'une demande scolaire potentielle élevée au Cameroun.

#### 2.1.2 La nouvelle stratégie de développement du secteur éducatif

Le gouvernement a adopté, en octobre 2000, une stratégie sectorielle de l'éducation qui vise à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), en particulier de porter le taux d'accès et le taux d'achèvement du primaire à 100% à l'horizon 2015 et de porter l'indice de parité fille/garçon à 1 à la même échéance.

Tableau 3 : Objectifs du Millénaire pour le Développement dans le secteur de l'éducation

OMD	Indicateurs de mesure des progrès	Situation actuelle		Objectifs à atteindre	
		Niveau	Année	Niveau %	Horizon
Assurer une éducation primaire pour tous	Taux net de scolarisation à l'école primaire (6-11 ans)	75,5%	2001	100%	2015
	Taux d'accès à l'école primaire	90,0%	2000	100%	
	Taux d'achèvement à l'école primaire	56,0%	2003	100%	
	Taux de redoublement au primaire <sup>3</sup>	28,0%	2003	10%	
Promouvoir l'égalité des sexes	Indice de parité filles /garçons	0,85,0	2000	1	2015
	Indice de parité filles/garçons au niveau secondaire	0,81	2000	1	2015
	▪ Secondaire général	0,87		1	
	▪ Secondaire technique	0,62		1	

Source : MINEDUC, Stratégie Sectorielle, 2000

La stratégie sectorielle de l'éducation tient compte des contraintes et des spécificités de chaque niveau et type d'enseignement dans les deux sous-systèmes (anglophone et francophone). Elle vise les objectifs suivants (i) élargir l'accès à l'éducation tout en corrigeant les disparités, (ii) accroître la qualité de l'offre d'éducation, (iii) développer un partenariat efficace avec le secteur privé et la société civile, et (iv) améliorer la gestion et la gouvernance du système éducatif.

Le système éducatif camerounais comprend six niveaux d'enseignement : maternel (ou préscolaire), primaire, post primaire, normal, secondaire (général et technique) et supérieur.

<sup>3</sup> Pour mieux apprécier l'efficacité de son système éducatif, le Cameroun a retenu cet indicateur, bien qu'il ne fasse pas partie des OMD.

Dans le cadre de la présente étude, seuls l'enseignement primaire et secondaire sont concernés.

La stratégie de développement du secteur éducatif camerounais tient compte des contraintes et des spécificités de chaque niveau d'enseignement. Les mesures à prendre varient donc d'un niveau d'enseignement à un autre.

### **L'enseignement primaire**

Dans l'optique d'universalisation de ce niveau d'enseignement, le Gouvernement a engagé des mesures en vue d'accroître l'offre et de stimuler la demande d'éducation, en particulier celle des filles à travers (i) la gratuité de l'enseignement primaire, (ii) la construction et la réhabilitation de locaux scolaires et (iii) le recrutement et la formation continue des enseignants. Le Gouvernement encouragera par ailleurs l'inscription à l'école de tous les enfants en âge scolaire et mettra en place, en collaboration avec certains partenaires au développement (UNICEF, UNESCO, ONG, etc.), un dispositif de sensibilisation et d'information des parents et des communautés sur les bienfaits de l'éducation de tous les enfants, en liaison notamment avec la lutte contre la pauvreté.

### **L'enseignement secondaire général**

Les principales mesures portent sur le développement des structures d'accueil et le recrutement d'enseignants en nombre suffisant. Ces mesures visent (i) l'accroissement des effectifs des nouveaux entrants dans le premier cycle et (ii) le renforcement du partenariat avec le secteur privé, notamment en ce qui concerne l'augmentation des structures d'accueil et l'amélioration de la gestion des établissements scolaires, dans le cadre du projet de loi sur cet ordre d'enseignement.

### **L'enseignement technique et professionnel**

En août 2002, un Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle a été créé et travaille à l'élaboration d'une stratégie sectorielle afin de mettre en place une politique nationale de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Ses missions essentielles consistent à :

- réaliser, en complément de la carte scolaire, une cartographie des opportunités existantes d'investissement dans le capital humain en fonction des potentiels avérés pour l'insertion socioprofessionnelle ;
- créer des établissements d'enseignement technique et professionnel pilotes spécifiques par zone écologique, dans l'optique de tirer partie des opportunités offertes par le milieu ;
- réexaminer la stratégie d'octroi des diplômes de formation, dans la perspective d'un partenariat avec les corporations professionnelles et les chambres des métiers ;
- restructurer les sections artisanales rurales/sections ménagères (SAR/SM) en vue de faciliter l'émergence d'un vivier d'entrepreneurs ruraux et limiter l'exode rural ;
- réaménager les programmes et les filières de formation en collaboration avec les milieux socioprofessionnels, la société civile et les partenaires nationaux et étrangers ;

- élaborer et mettre en œuvre un plan de formation et de perfectionnement des personnels et des travailleurs ;
- réaliser des études sur les besoins en formation du marché de l'emploi ;
- renforcer les capacités des structures existantes en équipant les ateliers des établissements d'enseignement technique et des centres de formation professionnelle ;
- moderniser l'enseignement technique et la formation professionnelle à travers la création des structures de formation performantes et adaptées aux besoins des régions ;
- sensibiliser les populations au moyen de techniques diverses, y compris l'information, l'éducation et la communication (IEC), sur le rôle et l'importance de l'enseignement technique et la formation professionnelle dans le souci de faire reculer la perception peu valorisante des populations sur la qualification des techniciens.

La mise en œuvre de cette nouvelle stratégie vise plusieurs objectifs dont :

**La réduction des déperditions scolaires, l'amélioration de la qualité de l'enseignement pédagogique et la révision des programmes d'enseignement**

Ces politiques concernent entre autres la réduction des taux de redoublement et des taux de transition du cycle primaire au secondaire. L'objectif fixé est de ramener le taux de redoublement, à l'horizon 2015, au seuil de 10% pour chacun des niveaux d'enseignement. En effet, en 2001/2002, le taux de redoublement est de 25% en moyenne dans le cycle primaire, 21% dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 31% dans le second cycle de l'enseignement secondaire. Ceci suppose la mise en œuvre de politiques volontaristes aussi bien dans le domaine administratif que pédagogique.

**Un partenariat efficace**, qui se traduit déjà dans la gestion des établissements scolaires, sera davantage développé, notamment dans le domaine de l'enseignement technique, technologique et professionnel, et le développement de l'enseignement privé. A cet effet, le Gouvernement mènera une campagne de sensibilisation, d'information et de formation auprès des différents partenaires (parents d'élèves, collectivités locales, ONG, confessions religieuses, syndicats, promoteurs privés, associations de développement, bailleurs de fonds, etc.), en vue d'aboutir à une plate-forme codifiant la participation de chacun de ces partenaires aux projets d'écoles et/ou d'établissements dans le cadre des conseils d'école et d'établissement.

Le Gouvernement exploitera au mieux les atouts de l'implantation des établissements privés sur l'ensemble du territoire national, pour y renforcer l'accès et l'équité et y assurer l'amélioration de la qualité et de la pertinence des enseignements pour tous. A cet effet, il renforcera la coopération déjà existante avec les promoteurs privés d'activités scolaires et de formation. Les axes stratégiques de cette coopération porteront sur (i) la simplification des procédures de création et d'ouverture des établissements scolaires privés, (ii) la fixation des taux d'écolage à la portée des parents, (iii) l'incitation à la création d'établissements scolaires privés en zones rurales et (iv) l'élargissement du champ d'intervention de l'Etat par des appuis multiformes allant des subventions à l'affectation, dans les établissements privés, d'enseignants du public en passant par l'amélioration des infrastructures.

## **La gestion et la gouvernance.**

Une attention particulière sera accordée à la promotion de la gouvernance dans le secteur éducatif, à travers notamment la déconcentration/décentralisation de la gestion des ressources, la gestion participative, la maîtrise des coûts et le renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'éducation. A cet effet, des textes y relatifs ont été pris par les autorités compétentes. Ils portent sur (i) l'instauration d'une administration de postes de travail, (ii) le transfert de la gestion des carrières des personnels enseignants et des enseignants d'éducation physique et sportive du ministère de la Fonction Publique au ministère de l'Education Nationale, (iii) l'amélioration du système d'information du ministère de l'Education Nationale par l'élaboration de la carte scolaire et la production régulière d'un annuaire statistique du secteur de l'éducation, (iv) l'introduction des cours de statistique et de tenue des registres scolaires dans les programmes de formation des enseignants, (v) l'institution de la production régulière des tableaux de bord statistiques à tous les niveaux du système éducatif, (vi) la facilitation de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif et (vii) le renforcement des structures de contrôle et d'évaluation du ministère de l'Education Nationale.

## **La sensibilisation pour l'accès à l'éducation**

A ce jour, la mise en place d'un dispositif d'information et de sensibilisation sur les bienfaits de l'éducation des enfants a été entreprise en direction de la communauté éducative, des autorités religieuses, traditionnelles, politiques et administratives en collaboration avec l'UNICEF, l'UNESCO et certaines ONG.

En prévision de l'accroissement attendu de la demande d'éducation consécutive à ces actions de sensibilisation combinée à la suppression des frais exigibles au niveau primaire, un vaste programme de construction de nouvelles salles de classe et de réhabilitation des écoles délabrées a été engagé depuis l'exercice budgétaire 2000/2001. Ainsi, 1 313 salles de classe ont été construites en 2000/2001 dont 1 117 dans le primaire et 196 dans le secondaire. En 2001/2002, 986 autres salles de classe ont été construites dont 885 dans l'enseignement primaire et 101 dans le secondaire. Les constructions non encore réceptionnées de la période transitoire 2002 et de l'année 2003 portent sur 2 364 salles de classe dont 2 276 destinées à l'enseignement primaire et 88 à l'enseignement secondaire.

## **L'amélioration de la qualité de l'enseignement**

Au registre de l'amélioration de la qualité des enseignements, il a été procédé en 2003 à la distribution des livres scolaires essentiels aux élèves des écoles primaires des zones d'éducation prioritaire. Cette opération de distribution a porté sur 1 183 285 manuels scolaires pour un coût total de 2 030 685 784 Fcfa.

Par ailleurs, l'effectif des personnels enseignants dans le cycle primaire a été accru en août 2003 avec le recrutement de 1260 instituteurs vacataires suivi de 3576 autres recrutés en décembre de la même année. Il reste entendu que les recrutements d'enseignants dans le cycle secondaire se poursuivent normalement comme par le passé par l'intégration systématique dans la Fonction publique des élèves sortis des écoles normales.

## **L'appui à l'enseignement privé**

Pour ressortir la situation de la dette de l'enseignement privé auprès de la CNPS, du fisc et autres, un premier appel d'offres a été lancé pour la réalisation de l'audit des Organisations de l'Enseignement Privé Catholique et Protestant. La réception en décembre 2003 du rapport jugé satisfaisant a motivé le lancement de la deuxième phase de cet appel d'offres visant à auditer les deux autres Organisations (Islamique et Laïque).

Parallèlement, des négociations sont assez avancées avec la coopération française pour la réalisation dans le cadre du Contrat de Désendettement et de Développement (C2D) d'une étude concernant l'apurement des dettes croisées de cet ordre d'enseignement, et la définition des modalités de contractualisation des acteurs de l'enseignement privé.

Par ailleurs, les appuis du Gouvernement à ces partenaires incontournables du système éducatif camerounais ont connu depuis 1996 un regain avec la reprise de l'octroi et du paiement régulier des subventions servant à compléter le salaire des enseignants permanents et autorisés. Le montant de ces subventions est de 4 milliards de francs CFA en 2003.

## **La décentralisation**

Avec la signature et l'application du décret n°2002/004 du 4 janvier 2002 portant organisation du MINEDUC, la mise en œuvre de la déconcentration/décentralisation de la gestion du personnel de l'éducation est désormais effective sur le plan administratif. Les articles 105 et 121 dudit décret stipulent notamment que les compétences relatives à la gestion des ressources humaines et financières, aux examens et à la planification sont transférées aux niveaux provincial et départemental. L'aboutissement des travaux de recensement du personnel en cours dans le cadre du projet SIGIPES marque le début du processus au sein du MINETFOP.

Depuis le 24 août 2002, la conception et la mise en œuvre des politiques éducatives reposent sur ces deux ministères : Le ministère de l'Education Nationale (qui a donc gardé l'appellation de l'ancienne structure) et le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

## **2.2 Organisation du secteur éducatif camerounais**

A la date de l'étude, outre le Ministère de l'Enseignement Supérieur, exclu de notre champ d'étude, le système éducatif camerounais regroupe principalement deux entités : le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

### *2.2.1 Le Ministère de l'Education Nationale*

Le Ministère de l'Education Nationale est chargé de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement secondaire général ; de l'organisation, du fonctionnement et du contrôle de l'enseignement primaire, maternel, normal public et privé ainsi que de la conception des programmes d'études et de la recherche des méthodes de cet enseignement ; de la formation morale, civique et intellectuelle des élèves des cycles

maternel, primaire et secondaire général ; de la liaison avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO).

Pour l'accomplissement de ses missions, le Ministère de l'Éducation Nationale dispose d'une administration centrale, des services extérieurs et des organes consultatifs.

*i) L'administration centrale*

L'administration centrale comprend le secrétariat général (à laquelle sont rattachées les directions techniques, notamment : la Direction des Ressources Financières, la Direction chargée des Examens, une division chargée des projets et de la coopération et une autre chargée de la planification et de l'orientation scolaires), l'Inspection Générale des Services, l'Inspection Générale des Enseignements chargée de la gestion pédagogique des établissements scolaires.

Le secrétariat général coordonne l'action des services centraux et extérieurs. Les différentes directions sont chargées de la coordination administrative des établissements publics et privés ainsi que les études relatives à leur besoin.

*ii) Les Services Extérieurs*

Les Services extérieurs du Ministère de l'Éducation Nationale comprennent :

- les Délégations Provinciales de l'Éducation Nationale ;
- les Délégations Départementales de l'éducation nationale ;
- les Inspections d'Arrondissement ou de District de l'Enseignement Primaire et Maternel ;
- Les Etablissements Scolaires.

• **La Délégation Provinciale de l'Éducation Nationale**

La Délégation provinciale de l'Éducation Nationale couvre les limites territoriales de la province. Placée sous l'autorité d'un Délégué Provincial, elle est investie d'une mission permanente et générale d'information, de coordination pédagogique, de synthèse et de gestion administrative de l'ensemble du personnel et des structures de la Province relevant du Ministère.

• **La Délégation Départementale de l'Éducation Nationale**

La Délégation Départementale suit les limites du département et est dirigée par un Délégué Départemental. Elle est chargée d'une mission permanente et générale de synthèse, d'information et de coordination pédagogique et administrative.

• **L'Inspection d'Arrondissement (ou de District) de l'Enseignement Primaire et Maternel**

Placée sous l'autorité d'un Inspecteur d'Arrondissement ou de District, l'Inspection d'Arrondissement ou de District est responsable de la gestion et du fonctionnement des établissements de l'enseignement primaire et maternel dans son arrondissement ou district. Ainsi il est chargé entre autres de l'identification et de la formulation des besoins en écoles et en personnel, de la tenue de la carte scolaire et du fichier du personnel de son Arrondissement ou de son District.

- **Les établissements scolaires**

Les établissements publics d'enseignement primaire, maternel, normal, secondaire général sont classés selon les catégories suivantes :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : Les écoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Général (ENIEG) ; Les lycées d'Enseignement Général.
- 2<sup>ème</sup> catégorie : Les collèges d'Enseignement Secondaire Général ;
- 3<sup>ème</sup> Catégorie : Les Ecoles Primaires et Maternelles.

Le statut, l'organisation et le fonctionnement des établissements d'enseignement secondaire général et des ENIEG sont fixés par arrêté du Premier Ministre.

Le statut, l'organisation et le fonctionnement des écoles primaires et maternelles, sont fixés par arrêté du Ministre de l'Education Nationale.

### *2.2.2 Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle*

Le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle est chargé : de la définition de la politique en matière d'enseignement technique et professionnel ainsi que de la détermination des orientations et du soutien des actions en vue du développement de la formation professionnelle ; de l'organisation et du fonctionnement de l'enseignement technique et professionnel ; du contrôle des programmes d'études et de la recherche des méthodes de l'enseignement technique ; du suivi des actions de formation professionnelle des travailleurs ; de la coordination et de la gestion des programmes de formation professionnelle ; de la formation civique des élèves de l'enseignement technique ; du contrôle des établissements techniques ; de la gestion des agents publics en service au Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.

Pour l'accomplissement de ses missions, le Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle dispose d'une Administration Centrale et de Services Extérieurs.

#### *j) L'administration centrale*

L'administration centrale comprend le secrétariat général (à laquelle sont rattachées les directions techniques, notamment : la Direction des Ressources Financières, la Direction chargée des Examens et de la Certification, une division chargée des projets et de la coopération et une autre chargée de la planification et de l'orientation scolaire et professionnelle), l'Inspection Générale des Services, l'Inspection Générale des Enseignements chargée de la gestion pédagogique des établissements scolaires.

Le secrétariat général coordonne l'action des services centraux et extérieurs. Les différentes directions sont chargées de la coordination administrative et du contrôle des établissements publics et privés ainsi que les études relatives à leur besoin. La division de la planification et de l'orientation scolaire et professionnelle s'occupe entre autres de la formulation des objectifs et des orientations stratégiques à moyen et à long termes visant à favoriser le développement de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. La division des projets et de la coopération s'occupe entre autres de la liaison avec les universités et les écoles ainsi que de l'étude, de la préparation et de la gestion des projets.

*ii) Les services Extérieurs*

Les Services Extérieurs du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle comprennent :

- les Délégations Provinciales de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- les Délégations Départementales de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle ;
- les Ecoles Normales Publiques d'Instituteurs de l'Enseignement Technique ;
- les établissements scolaires ;
- les Centres et Instituts publics de Formation Professionnelle et d'Apprentissage.

- **La Délégation Provinciale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle**

La Délégation Provinciale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle est investie d'une mission permanente et générale d'information, de coordination pédagogique, de synthèse et de gestion administrative de l'ensemble du personnel et des structures de la Province relevant du Ministère. Elle est dirigée par un Délégué Provincial.

- **La Délégation Départementale de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle**

Placée sous l'autorité d'un Délégué Départemental, elle est chargée d'une mission permanente et générale d'information, de coordination pédagogique, de synthèse et de gestion administrative.

- **Les Etablissements Scolaires et de Formation Professionnelle Publics**

Les établissements publics post-primaire, normal, d'enseignement technique, de formation professionnelle et d'apprentissage sont classés selon les catégories suivantes :

- 1<sup>ère</sup> catégorie : Les Ecoles Normales d'Instituteurs de l'Enseignement Technique ; les Lycées d'Enseignement Technique ; les Lycées Professionnels ;
- 2<sup>ème</sup> catégorie : Les Collèges d'Enseignement Technique ; les Centres et Organismes Publics de Formation Professionnelle et d'Apprentissage ;
- 3<sup>ème</sup> Catégorie : Les Sections Artisanales Rurales et les Sections Ménagères.

Tableau 4 : Données de synthèse du système éducatif national par province– Enseignement Primaire – Année scolaire 2002/2003

Province	Effectifs d'élèves			Effectifs d'enseignants			Nombre d'établissements scolaires			Nombre de salles de classe		
	Public	Privé	Ensemble	Hommes	Femmes	Total	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total
Adamaoua	106 138	11 444	117 582	1 270	393	1 663	397	80	477	1 343	234	1 577
Centre	377 527	125 528	503 055	4 360	3 879	8 239	1 455	529	1 984	7 358	3 471	10 829
Extrême-Nord	370 316	48 860	419 176	7 882	508	8 390	1 080	283	1 363	4 226	816	5 042
Est	117 995	17 158	135 153	1 574	691	2 265	552	70	622	1 995	305	2 300
Littoral	159 138	170 257	329 395	4 003	3 359	7 362	592	619	1 211	3 496	4 428	7 924
Nord	194 099	19 645	213 744	2 352	340	2 692	556	111	667	2 338	337	2 675
Nord-Ouest	224 513	108 988	333 501	2 708	1 789	4 497	750	484	1 234	3 397	2 585	5 982
Ouest	345 579	83 239	428 818	5 062	2 470	7 532	1 032	402	1 434	5 832	1 957	7 789
Sud	98 315	10 199	108 514	1 896	932	2 828	666	57	723	2 494	232	2 726
Sud-Ouest	148 466	61 119	209 585	1 859	1 715	3 574	614	190	804	2 851	1 420	4 271
Cameroun	2 142 086	656 437	2 798 523	32 966	16 076	49 042	7 694	2 825	10 519	35 330	234	51 115

Source : carte scolaire 2003

Tableau 5 : Répartition des effectifs des élèves, des redoublants et des enseignants de l'enseignement secondaire général par sexe et par province - Année scolaire 2002/2003

Province	Effectifs d'élèves			Redoublants			Effectifs d'enseignants		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Hommes	Femmes	Total
Adamaoua	11 790	6 686	18 476	1 807	1 089	2 896	474	96	570
Centre	89 710	87 215	176 925	18 290	17 648	35 938	5 489	2 759	8 248
Extrême-Nord	35 177	8 965	44 142	4 900	1 405	6 305	622	56	678
Est	6 918	5 267	12 185	1 529	991	2 520	291	71	362
Littoral	72 542	74 436	146 978	11 954	12 699	24 653	4 830	1 780	6 610
Nord	17 168	6 818	23 986	2 963	1 331	4 294	450	79	529
Nord-Ouest	32 719	35 467	68 186	3 529	4 297	7 826	2 556	1 020	3 576
Ouest	53 089	51 375	104 464	10 422	10 166	20 588	3 191	702	3 893
Sud	17 614	13 958	31 572	4 121	3 266	7 387	881	213	1 094
Sud-Ouest	21 172	21 043	42 215	2 765	3 073	5 838	1 418	617	2 035
Cameroun	357 899	311 230	669 129	62 280	55 965	118 245	20 202	7 393	27 595

Source : Carte scolaire 2003

Tableau 6 : Répartition des effectifs des établissements de l'enseignement secondaire général par province par ordre d'enseignement et par sous-système – Année scolaire 2002/2003

Province	Ordre d'enseignement			Sous-système		
	Public	Privé	Total	Anglophone	Francophone	Total
Adamaoua	32	5	37	2	35	37
Centre	132	121	253	10	243	253
Est	24	3	27	3	24	27
Extrême-Nord	67	11	78	1	77	78
Littoral	73	137	210	13	197	210
Nord	27	9	36	2	34	36
Nord-Ouest	65	65	130	123	7	130
Ouest	108	55	163	5	158	163
Sud	63	13	76	2	74	76
Sud-Ouest	66	30	96	85	11	96
Cameroun	657	449	1106	246	860	1106

Source : Carte scolaire 2003

Tableau 7 : Répartition des effectifs d'élèves et de redoublants de l'enseignement secondaire technique par sexe et par province – Année scolaire 2002/2003

Province	Effectifs d'élèves			Redoublants		
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
Adamaoua	1 506	616	2 122	448	131	579
Centre	24 208	18 125	42 333	5 597	5 232	10 829
Extrême-Nord	2 316	1 361	3 677	471	164	635
Est	1 534	697	2 231	355	133	488
Littoral	19 126	17 222	36 348	6 632	5 581	12 213
Nord	2 991	1 444	4 435	496	272	768
Nord-Ouest	7 590	5 012	12 602	1 066	775	1 841
Ouest	13 739	7 985	21 724	3 174	1 887	5 061
Sud	5 150	3 235	8 385	917	587	1 504
Sud-Ouest	2 368	819	3 187	412	144	556
Cameroun	80 528	56 516	137 044	19 568	14 906	34 474

Source : Carte scolaire 2003

## **Chapitre 3 : CIRCUIT ET TRAÇABILITE DE LA DEPENSE PUBLIQUE DANS LE SECTEUR DE L'EDUCATION**

### **3.1 Aperçu général**

En 1995, le Gouvernement camerounais avait adhéré à l'initiative 20/20 du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague. L'Initiative 20/20 adoptée demande qu'en moyenne 20% du budget national des pays en développement et 20% de l'aide publique au développement soient alloués aux services sociaux de base.

Le Ministère de l'Education Nationale (MINEDUC), en 2001/2002 était encore en charge de l'enseignement général et de l'enseignement technique et professionnel. La part du budget accordée à ce ministère pour son fonctionnement au cours de cet exercice était d'environ 27,88% du budget total des ministères. Les réformes engagées par le Gouvernement dans le secteur de l'éducation en vue d'assurer la formation d'un capital humain compétitif a eu pour conséquence la création en août 2002 du Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MINETFOP). Ainsi, en 2003, la part du budget de fonctionnement du MINEDUC est évaluée à 21,9% alors que celle du MINETFOP est estimée à 3,5%.

Le financement de l'éducation par les fonds PPTE a effectivement démarré à partir de l'exercice 2001/2002 avec une enveloppe de 7 159 millions. En 2003 un montant global de 17 620 millions de francs CFA a été alloué au MINEDUC, soit environ 10% de budget total de fonctionnement. Le MINETFOP quant à lui a reçu 1 380 millions de francs CFA soit environ 5% de son budget de fonctionnement.

*Tableau 8 : Dotations budgétaires en millions de Fcfa*

Rubriques	2001/2002	2003		
	MINEDUC	MINEDUC	MINETFOP	Ensemble
Budget de fonctionnement	173 515	176 385	27 991	204 376
Budget d'investissement	24 465	15 500	6 000	21 500
Total budget éducation hors PPTE	197 980	191 885	33 991	225 876
Ressources PPTE	7 159	17 620	1 380	19 000
Ratio en % du budget national hors PPTE	12,81	12,72	2,25	14,97
Ratio en % du budget national avec PPTE				
Total ressources	205 139	209 505	35 371	244 876

*Source : MINFIB / Lois de Finances*

Il est donc important pour le Gouvernement de maîtriser le circuit de la dépense publique dans ce secteur, étant entendu que c'est à travers une dépense publique de qualité que les objectifs en matière d'éducation seront en grande partie atteints. Pour ce faire, il convient d'établir la traçabilité des dépenses publiques, à travers la décomposition de la chaîne des dépenses publiques en maillons.

Ce chapitre présente 1°) les principaux intervenants dans le circuit emprunté par la dépense publique dans le secteur de l'éducation, 2°) les différents actes et opérations de l'exécution de la dépense, et 3°) les résultats sur la traçabilité des dépenses effectuées.

Si les deux premières parties sont quasi communes à l'ensemble des administrations publiques<sup>4</sup>, la troisième partie de ce chapitre ressort de façon spécifique les résultats du secteur Education.

## **3.2 Les intervenants du circuit de la dépense publique dans le secteur de l'éducation**

### *3.2.1 L'ordonnateur principal*

L'ordonnance 62/OF/4 du 7 février 1962 *réglant le mode de présentation, les conditions d'exécution du budget, de ses recettes, de ses dépenses et de toutes les opérations s'y rapportant* fait reposer la gestion budgétaire sur le principe de l'ordonnateur principal unique, même si elle prévoit la possibilité de désigner des ordonnateurs secondaires ou délégués. L'ordonnateur principal du budget de l'Etat est le Ministre en charge des finances. Cependant, on relève dans les faits que l'ordonnateur principal du budget de fonctionnement est le ministre des finances et du budget (MINFIB) et l'ordonnateur principal du budget d'investissement public est le ministre des affaires économiques, de la programmation et de l'aménagement du territoire (MINEPAT).

### *3.2.2 Les gestionnaires de crédits*

Le décret n°67-DF-211 du 16 mai 1967 portant aménagement de la législation financière, s'appuyant sur des dispositions de l'ordonnance susmentionnée, a institué des gestionnaires de crédits. Il s'agit de tous les responsables centraux et extérieurs ayant une délégation de signature les habilitant à ordonner des bons d'engagement (ou bons de commande) sur un quota bien défini des ressources budgétaires.

### *3.2.3 Les commissions de passation des marchés*

Dans la réglementation actuellement en vigueur, chaque administration ou institution, en tant que démembrement de l'Etat est dotée d'une commission de passation des marchés. Pour les crédits déconcentrés, des commissions provinciales et départementales ont été instituées. En effet, toute dépense d'un montant supérieur ou égal à 5 millions de FCFA doit faire l'objet d'un appel à la concurrence afin de déterminer l'adjudicataire.

### *3.2.4 Les contrôleurs des finances*

Les contrôles financiers relèvent hiérarchiquement du Ministère des Finances et du Budget et s'exercent en son nom à l'intérieur des départements dépensiers. Ils font partie du contrôle interne. En tant que services extérieurs de la Direction du Budget, ils sont présents dans chaque structure chargée de la gestion des fonds publics.

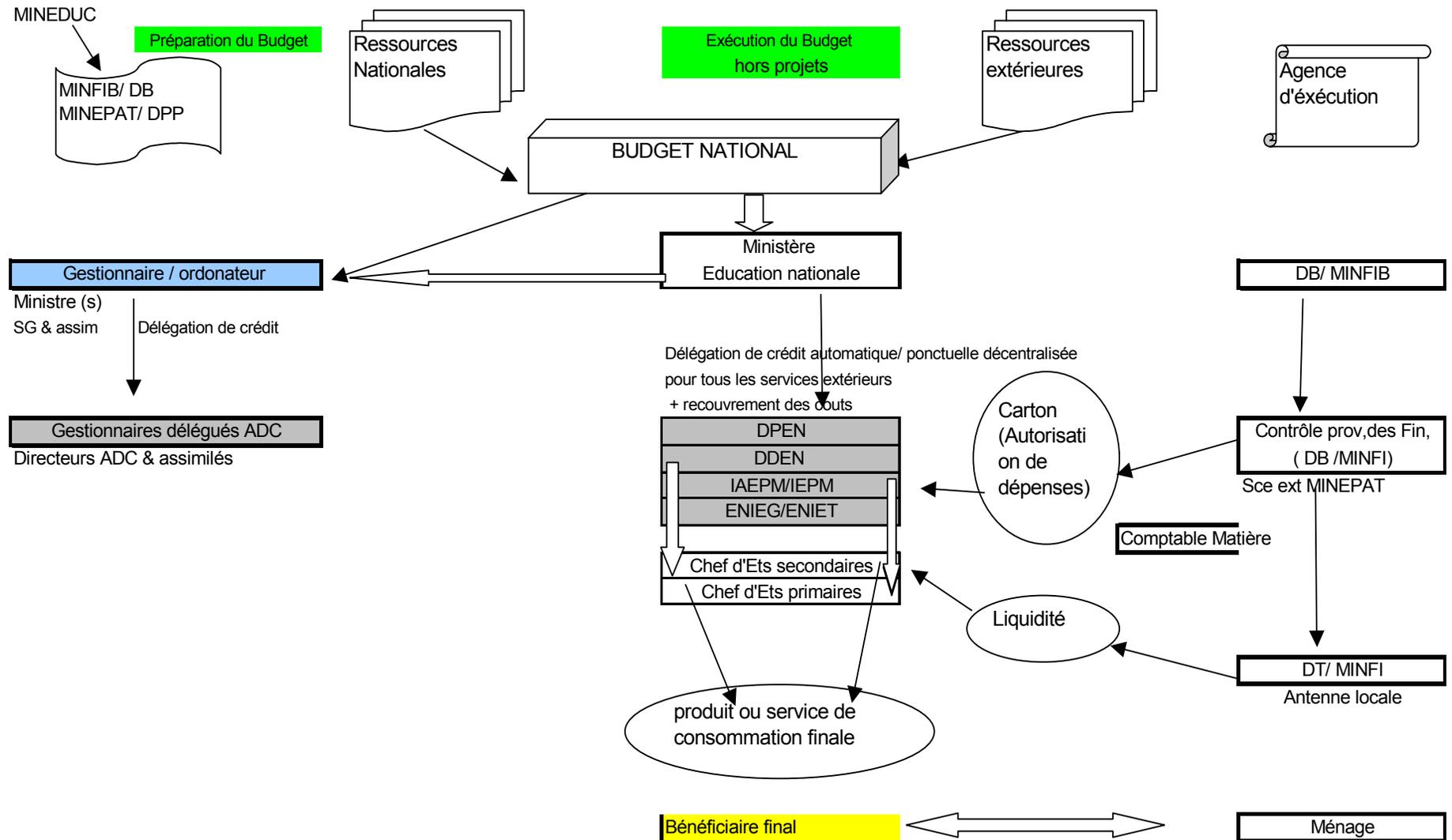
Sur le plan géographique, tous les services extérieurs du Ministère de l'éducation nationale (MINEDUC) et même des autres départements ministériels sont rattachés à des contrôles (provincial ou départemental) des finances. C'est par ces derniers que transitent les cartons à destination des gestionnaires de crédits de leurs zones de compétence.

---

<sup>4</sup> Voir « Rapport principal du volet Santé », avril 2004.

En règle générale, le contrôleur financier veille à la régularité et à la conformité des dépenses. Il est habilité, sans pouvoir juger de l'opportunité de la dépense, à rejeter tout dossier ou toute pièce de dépense ne respectant pas les autorisations budgétaires et/ou la réglementation.

## CIRCUIT DE LA DEPENSE, UNE VISION SYNOPTIQUE



### *3.2.5 Les services du MINEPAT*

Ceux-ci n'interviennent qu'en ce qui concerne le budget d'investissement. En effet, les cartons portant sur le BIP sont édités comme tous les autres cartons par la Direction du Budget du MINFIB. Ils sont remis au MINEPAT qui en assure la ventilation conformément à ce qui figure dans le Journal des projets. De même, au moment de l'exécution d'une dépense d'investissement, une étape supplémentaire de contrôle et de visa de conformité des bons d'engagement (BE) et des liquidations est assurée par les services (centraux et extérieurs) du MINEPAT.

### *3.2.6 La Direction du Budget du MINFIB*

Elle est en amont du processus d'exécution budgétaire, puisque c'est elle qui édite toutes les autorisations de crédits (cartons) conformément aux dotations de chaque structure. Après le visa de régularité des contrôleurs financiers, c'est elle qui se charge du traitement des bons d'engagement avant de passer le relais aux services du Trésor pour le paiement.

### *3.2.7 Les comptes matières*

Dans le schéma de référence, la comptabilité matières permet d'assurer la bonne gestion (conservation et traçabilité) des biens de toute nature et notamment les biens fongibles ayant une valeur commerciale acquis sur fonds publics. Elle repose donc sur l'identification et la localisation des biens (le marquage et la prise en inventaire) et sur des procédures rigoureuses d'affectation, de mise en consommation ou de mise en réforme.

### *3.2.8 Les autres intervenants*

a) Les services de la Direction du Trésor (T.P.G, Receveurs des finances, Percepteurs)

Ces acteurs sont au bout de la chaîne des dépenses puisqu'ils sont chargés de la liquidation financière et du paiement des titres émis au bénéfice des créanciers de l'Etat.

b) Les fournisseurs /prestataires de services

Ils ne sont pas à proprement parler un maillon de la chaîne des dépenses, mais leur rôle transversal est déterminant. En effet, ils assurent la prestation des services ou la livraison des produits, objet de la dépense publique et qui sont nécessaires au bon fonctionnement des services publics.

## **3.3 Les actes de gestion de la dépense**

### *3.3.1 La mise en exécution du budget et l'ouverture des crédits*

Après la promulgation de la Loi de finances par le Président de la République, le MINFIB ouvre les crédits inscrits au budget et délègue à chaque ordonnateur secondaire les crédits dont bénéficie son département. Cette information (transmise aux comptables pour qu'ils soient en mesure d'exercer leurs contrôles) vaut autorisation d'engagement et de consommation de crédits. Il faut remarquer que l'autorisation peut être donnée par tranches annuelles ou semestrielles.

Préalablement à l'ouverture des crédits, les actions suivantes sont réalisées :

- La publication d'une circulaire de l'ordonnateur principal, actuellement le Ministre en charge des Finances et du Budget, sur l'exécution du budget de l'Etat. Cette circulaire contient des instructions

relatives à l'exécution et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des organismes subventionnés ;

- L'accréditation des gestionnaires de crédits auprès du MINFIB (validation des signatures) ;
- La diffusion du Journal des projets et l'envoi des instructions sur la gestion des crédits délégués par le MINEPAT.

### *3.3.2 La commande publique*

Par définition, la dépense publique se traduit ici par des décisions d'achat de biens, fournitures ou services. Le responsable d'une structure publique est généralement chargé de définir les besoins de sa structure mais en restant, bien entendu, à l'intérieur de l'enveloppe de crédits ouverts dont il dispose et qui lui a été notifiée par l'ordonnateur principal. Il doit néanmoins veiller à programmer, rationaliser et contrôler ses achats pour que ceux-ci soient effectués au meilleur coût pour la collectivité. A cette fin, il regroupe ses commandes et il est notamment tenu de laisser librement jouer la concurrence et donc de respecter des règles de publicité, de libre accès et de neutralité. C'est pourquoi, la commande publique est généralement très encadrée et très réglementée. Dans la réglementation actuelle, la commande est passée par le gestionnaire à un fournisseur choisi de gré à gré pour toute dépense d'un montant inférieur à 5 millions de FCFA. Dès que la dépense excède ce montant, la commande est passée par une procédure d'appel d'offres assurée par la commission de passation des marchés compétente (ministérielle, nationale ou spéciale).

### *3.3.3 Les opérations de dépenses relevant de l'ordonnateur*

A l'issue des opérations précédentes, le gestionnaire des crédits passe un bon de commande ou établit une lettre de marché au prestataire de services. Dans le cas d'un bon de commande par exemple, le fournisseur adresse un devis ou une facture proforma au gestionnaire. L'acte de passation de la commande engage l'administration et fait que le fournisseur détient une créance potentielle sur l'Etat. Cette créance ne deviendra définitive que s'il respecte ses engagements et livre les biens ou services commandés. Pour réserver les crédits qui seront nécessaires au règlement de cette créance, l'ordonnateur engage la dépense pour un montant égal au montant du bon de commande ou du marché. L'engagement donne lieu à une autorisation de dépense (AD ) qui est un acte de mise en réserve de crédits. Par soustraction des engagements, l'ordonnateur est en permanence informé des crédits restant disponibles. Lorsque le bien est livré, le comptable-matières constate la conformité des biens commandés et livrés. Il procède à leur marquage (identification et suivi) et les prend en inventaire pour assurer la gestion des immobilisations et des stocks consommables ; ceux-ci donnant lieu à l'établissement d'une comptabilité-matières régulièrement contrôlée par les comptables. A la réception de la facture du fournisseur, l'ordonnateur procède à la liquidation de la dépense, c'est-à-dire à la détermination finale du montant exact et définitif de la dépense. Cette dernière peut donner lieu à des opérations d'ajustement en plus ou en moins par rapport au montant initial. L'ordonnateur principal (contrôleur financier) établit ensuite l'ordre de payer (ordonnancement) qui est transmis à la Direction du Trésor pour suite de la procédure. La comptabilité administrative de l'ordonnateur reprend dans l'ordre chronologique chacun de ces actes de gestion (engagement, liquidation et ordonnancement).

### *3.3.4 Les contrôles exercés par l'ordonnateur principal*

L'ordonnateur principal, par le biais des contrôleurs financiers exerçant sous sa responsabilité contrôle et vise (autorise) chacun de ces actes. Il intervient dans le contrôle de la régularité de la commande publique et de la bonne tenue de la comptabilité-matières. Son pouvoir de rejet est sans appel. Il est habilité à faire procéder aux contrôles inopinés qui lui paraissent utiles. Ceux-ci sont exercés par la Division du Contrôle des Opérations Budgétaires de la DB/MINFIB et la Sous-direction du Contrôle de la DPP/MINEPAT. Il faut relever que les contrôles financiers internes s'exercent généralement sur la régularité de la dépense et non sur son opportunité.

### *3.3.5 Les opérations de dépenses relevant du Trésor*

Le Trésor vérifie la régularité et la conformité des ordres de paiement qui lui sont adressés par les ordonnateurs. Il met en paiement les ordres qu'il juge réguliers et rejette les autres. Ses opérations sont reprises par la comptabilité de gestion qu'il tient et qui doit être en concordance avec la comptabilité administrative de l'ordonnateur.

## **3.4 Le circuit d'exécution de la dépense**

Les différentes études portant sur le circuit de la dépense montrent que 26 à 32 opérations successives doivent être exécutées depuis la commande jusqu'au règlement au fournisseur<sup>5</sup>. L'étude se limitera à la présentation des étapes principales que sont : l'engagement de la dépense, la réception et la constatation du service fait, la liquidation, l'ordonnancement et le paiement de la dépense.

### *3.4.1 L'engagement de la dépense*

Après commande à un fournisseur et à la réception de son devis ou de sa facture proforma, la dépense doit être engagée (les crédits nécessaires au paiement du fournisseur doivent être réservés sur le contingent de crédits budgétaires alloué au gestionnaire pour les dépenses de cette catégorie). La procédure d'engagement est différente selon que la dépense est engagée par les services centraux ou par les services extérieurs.

- **La procédure normale dans les services centraux**

A la réception de la facture proforma et du dossier de situation fiscale et administrative que le fournisseur doit constituer, les huit opérations suivantes se succèdent :

1. Emission d'un bon d'engagement (BE) auquel est joint le dossier constitué par le fournisseur et décrivant la dépense ainsi que son bénéficiaire par le gestionnaire des crédits ;
2. Enregistrement du BE sur les fiches de contrôle des engagements du gestionnaire des crédits ;
3. Visa du service émetteur ;
4. Visa du contrôle financier après contrôles (régularité de la dépense, des prix, des pièces...) ;
5. Transmission du dossier au MINEPAT qui vérifie si la dépense est inscrite au Journal des projets, s'il s'agit d'un investissement, vise le dossier dans l'affirmative et enregistre le BE ;

---

<sup>5</sup> Voir Rapport Ernst & Young Op. cit.

6. Transmission ensuite du dossier d'engagement à la Direction du Budget (MINFIB) qui (i) effectue la saisie informatique pour la comptabilisation des engagements et (ii) émet une autorisation de dépense ( AD ) qui vaut autorisation de commande ;
7. L' autorisation de dépense ( AD ) édité est retourné à l'ordonnateur via le Contrôleur financier ;
8. Le gestionnaire reçoit enfin une autorisation de dépense ( AD ) et peut confirmer la commande au fournisseur.

- **La procédure normale dans les services extérieurs**

Dans les services extérieurs, le BE porte la dénomination de Bon de Commande (BC), les contrôles préalables sont exercés par le Contrôleur financier local (provincial, départemental, sous préfecture ou de district). Le visa du comptable assignataire vaut une autorisation de dépense ( AD ) et autorise le fournisseur à exécuter la commande qu'il a reçue. Les dépenses d'investissement doivent en outre être visées par le Délégué provincial ou départemental du MINEPAT.

- **Les procédures accélérées**

Il est normalement prévu pour des catégories bien délimitées de dépenses spécifiques ou en cas d'urgence avérée, des procédures simplifiées qui concentrent en une phase unique l'engagement, la liquidation et l'édition d'un titre de paiement.

#### *3.4.2 Procédures de constatation du service fait*

A l'issue du cycle précédent, le fournisseur exécute la commande et livre au service bénéficiaire les biens ou services commandés accompagnés de sa facture définitive. Les bénéficiaires doivent normalement procéder au contrôle des livraisons pour vérifier leur conformité (quantité, prix unitaires, nature et qualité) à la commande et les prendre en inventaire pour assurer une bonne gestion des biens acquis par l'Etat. Cette procédure de constatation et de vérification suit deux circuits selon l'importance de la dépense :

- pour les dépenses de faible montant (jusqu'à 200 000 FCFA), le comptable-matières établit et signe un procès-verbal de réception et de certification du service fait et assure la conservation et la protection des biens livrés ainsi que leur distribution contrôlée aux destinataires finaux.
- Pour les dépenses plus importantes (plus de 200 000 FCFA), les opérations ci-dessus sont réalisées par la commission de réception. Cette procédure s'applique pratiquement à toutes les dépenses relevant du BIP.

Dans le cas des dépenses d'investissement relatives à la réalisation d'équipements ou d'infrastructures, il doit être également procédé à un contrôle des travaux. Les projets de devis et de contrats, de même que les décomptes et factures doivent être visés par les services techniques compétents (Ministère des travaux publics (MINTP) pour les constructions neuves, les travaux et ouvrages routiers ; Ministère de l'urbanisme et de l'habitat (MINUH) pour les travaux urbains de réfection, de restauration et la réhabilitation ; Ministère de la ville (MINVILLE) pour le génie urbain ; Ministère des finances et du budget (MINFIB) pour les véhicules).

### *3.4.3 La liquidation de la dépense*

Il s'agit de l'opération qui consiste à déterminer le montant exact et définitif de la créance que le fournisseur détient sur l'Etat après avoir exécuté la commande qu'il a reçue. L'enchaînement des quatre (4) opérations est le suivant :

1. Le gestionnaire prend possession de la commande ;
2. Le comptable-matières intervient dans la procédure de liquidation pour constater, par rapport aux commandes et aux pièces justificatives produites, l'effectivité et la conformité aux prestations demandées par le gestionnaire ;
3. Le contrôleur financier reçoit le dossier, procède aux vérifications nécessaires, vise le dossier, et le transmet aux services de la Direction du trésor ;
4. Le Trésor : (i) procède aux contrôles de sa compétence qui peuvent donner lieu à rejets, (ii) déduit du montant de la facture le montant des taxes dues par le fournisseur et, le cas échéant, précompte les dettes fiscales du fournisseur, (iii) procède à la liquidation et à la comptabilisation informatique des factures et (iv) transmet à la DB la liste des BE considérés comme bons à payer aux montants nets déterminés par la liquidation.

Pour les dépenses d'investissement, un contrôle complémentaire des réalisations physiques est exercé par le MINEPAT sur la base des listings détaillés des engagements et des liquidations transmis mensuellement par la Direction du Budget.

### *3.4.4 L'ordonnancement de la dépense*

L'ordonnancement n'est pas expressément défini dans l'ordonnance de 1962 ci-dessus évoquée. C'est le Contrôleur financier de la Direction du Budget qui ordonnance la dépense par sa saisie informatique et peut la retenir tant qu'il estime que la trésorerie est insuffisante pour sa mise en paiement. Une fois cette contrainte de la trésorerie levée, la Direction du Budget établit ensuite l'ordre de payer qui est transmis au Trésor pour exécution.

### *3.4.5 Le paiement de la dépense*

La Direction du Budget transmet régulièrement au Trésor sous forme d'avis de crédits ou de bons de caisse la liste des dépenses liquidées destinées à être payées, et le Trésor procède au règlement des fournisseurs.

## **3.5 La traçabilité de l'information budgétaire**

L'analyse de la traçabilité de l'exécution budgétaire nécessite la disponibilité d'une information fiable et exhaustive. L'examen de cette problématique s'articulera autour de cinq points essentiels à savoir :

- L'information préalable des gestionnaires de crédits ;
- La dotation budgétaire ;
- L'exécution budgétaire ;
- Le taux d'exécution budgétaire ;
- Les difficultés rencontrées par les gestionnaires dans l'exécution du budget.

Le circuit de la dépense n'étant pas identique dans les différentes structures de l'éducation, l'analyse de la traçabilité dans chacun des points mettra en exergue les trois niveaux : (i) les services extérieurs, (ii) les écoles primaires et (iii) les établissements d'enseignement secondaire.

### 3.5.1 Information préalable des gestionnaires de crédits

Une fois le budget arrêté, les gestionnaires de crédits devraient avoir la possibilité de s'informer sur leur dotation avant même que les programmées leur parviennent.

L'enquête révèle que, parmi les écoles qui ont reçu des ressources du DDEN, moins de 14% étaient informées du montant des ressources avant l'arrivée de celles-ci.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, près de 9 établissements publics sur 10 ne sont pas informés sur leurs dotations budgétaires avant l'arrivée des autorisations de dépenses.

Quant aux services extérieurs, moins de 6% seulement de leurs responsables ont déclaré avoir eu connaissance du montant de leurs dotations avant l'arrivée de celles-ci. Ce faible niveau de communication en matière d'information budgétaire constitue une première entrave à la traçabilité de la dépense publique.

Tableau 9 : Responsables informés du montant des ressources budgétaires avant l'arrivée de celles-ci au poste

	Ecoles primaires publiques		Etablissements d'enseignement secondaire publics		Services extérieurs	
	2001/2002	2003	2001/2002	2003	2001/2002	2003
Etaient informés	13,7	13,0	11,2	10,8	4,8	5,6
N'étaient pas informés	86,3	87,0	88,8	89,2	95,2	94,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

### 3.5.2 Dotations budgétaires

L'exécution du budget dans les écoles primaires est un cas de gestion spécifique. A la différence des autres gestionnaires de crédits, les responsables de ces structures ne reçoivent pas directement des autorisations de dépenses ; leurs dotations en espèces leur parviennent sous forme de caisse d'avances par l'intermédiaire du DDEN. L'affectation des dotations budgétaires à chaque établissement scolaire qui se fait au niveau des services centraux, tient compte de plusieurs paramètres comme le présente l'encadré 2.

Il ressort du tableau 10 ci-après que plus de 16% des responsables d'écoles publiques déclarent n'avoir pas reçu des ressources budgétaires de l'Etat en 2001/2002. Plusieurs raisons peuvent expliquer cette situation :

- la création récente des écoles<sup>6</sup> ;
- l'éloignement de certaines écoles primaires publiques de leurs délégations départementales respectives ;
- l'information tardive sur la disponibilité des ressources budgétaires ;
- le détournement des fonds suivant les procédures très fines par certains chefs hiérarchiques ;

<sup>6</sup> Il peut aussi s'agir d'une école des parents transformée en école publique.

- Le paiement des dépenses sur la base des relations avec les directeurs des établissements de la circonscription.

Il faut souligner la légère amélioration dans le temps du pourcentage d'écoles recevant une dotation budgétaire de l'Etat, celui-ci passant de 83,5% à 85,2% entre 2001/2002 et 2003.

## *Encadré 2 : Clés de répartition des dotations budgétaires des écoles primaires et établissements d'enseignement secondaire*

*Le budget d'une école primaire publique est élaboré sur la base de variables liées : i) au fonctionnement de l'administration de l'école, ii) aux effectifs des maîtres et des élèves, iii) aux infrastructures (nombre de salles de classe).*

*Ces informations, validées à tous les niveaux hiérarchiques, sont collectées par l'IAEPM de compétence. Les rapports sont assortis du plan d'actions et du rapport d'activités du Conseil d'Ecole pour les projets d'école, en ce qui concerne le fonctionnement ou d'investissement. Le Délégué Provincial, renseigne le modèle économétrique automatisé d'allocation rationnelle des ressources par école et achemine les supports papier et magnétique au DRFI/MINEDUC, pour traitement en liaison avec la DB/MINFIB pour les aspects de fonctionnement et avec la DPP/MINEPAT pour les investissements.*

*Des arbitrages tenant compte de l'enveloppe, du cadre de dépenses à moyen terme (CDMT) qui est un instrument de la stratégie sectorielle dans le cadre de la mise en œuvre du DSRP, des besoins des comités locaux de développement (60% de l'enveloppe) permettent un dernier cadrage des budgets par Province puis par école au prorata des effectifs. Ces fonds sont délégués aux IAEPM pour assurer la gratuité de l'école primaire, (ii) les laboratoires et les salles spécialisées ont un fonctionnement déterminé selon les variables liées à la spécialité, au nombre de postes de travail fonctionnels, aux effectifs et aux coûts des matériaux, (iii) au secondaire, les conseils d'établissement proposent des projets d'investissement.*

*Ce processus automatisé est valable pour les établissements secondaires avec la différence que (i) le budget est grevé de dépenses dites affectées (bibliothèque, assurance, jeux scolaires, coopératives, fonds de solidarité, prime de rendement des enseignants, maintenance, pharmacie, carte d'identité scolaire, travail manuel, activités post et périscolaires) dont les ressources proviennent des contributions exigibles des élèves. Les montants des ressources affectées aux dépenses de fonctionnement sont fixés ainsi qu'il suit\*:*

- 3 050 FCFA par élève du primaire ;*
- 5 420 FCFA par élève de l'enseignement secondaire général (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycles) ;*
- 7 925 FCFA par élève de l'enseignement secondaire technique 1<sup>er</sup> cycle ;*
- 12 050 FCFA par élève de l'enseignement secondaire technique 2<sup>nd</sup> cycle ;*

*Quant aux établissements d'enseignement privés, les subventions sont octroyées pour compléter les salaires des enseignants autorisés et sont régies, par des textes réglementaires particuliers.*

*\* cf. - Arrêté n°367/B1/1464/MINEDUC/064/CF/MINEFI du 19 septembre 2001 portant application de certaines dispositions du décret n°2001/041 du 19 février 2001 relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics d'enseignement maternel et primaire.*

*- Arrêté n°366/B1/1464/MINEDUC/063/CF/MINEFI du 19 septembre 2001 portant modalités de fonctionnement et de gestion du Fonds de Solidarité et de Promotion de l'Education.*

*- Arrêté n°365/B1/1464/MINEDUC/062/CF/MINEFI du 19 septembre 2001 portant application de certaines dispositions du décret n°2001/041 du 19 février 2001 relatives à l'organisation et au fonctionnement des établissements publics d'enseignement secondaire.*

*- Circulaire n°33/A/135/MINEDUC/CAB du 04/12/2001 complétant la circulaire n°21/A/135/MINEDUC/CAB du 20/09/2001.*

*- Circulaire n°21/A/135/MINEDUC/CAB du 20/09/2001 portant modalités d'exécution du budget des établissements scolaires publics.*

Les écoles publiques qui ne reçoivent pas des dotations peuvent fonctionner avec le paquet minimum, le concours de l'APE, des dons reçus en nature ou en espèces et certains appuis des élites de la localité et des organismes internationaux.

La situation est nettement meilleure dans les établissements d'enseignement secondaire publics et les services extérieurs puisqu'en 2003, tous les responsables des services extérieurs ont reçu des dotations budgétaires de l'Etat, et seulement moins de 4% d'établissements d'enseignement secondaire publics ont déclaré n'en avoir pas reçu.

*Tableau 10 : Pourcentage des structures du secteur de l'éducation ayant reçu des ressources budgétaires en espèces*

	Ecoles primaires publiques		Etablissements d'enseignement secondaire publics		Services extérieurs	
	2001/2002	2003	2001/2002	2003	2001/2002	2003
Ont reçu des ressources budgétaires de l'Etat	83,5	85,2	87,0	96,2	98,2	100,0
N'ont pas reçu des ressources budgétaires de l'Etat	16,5	14,8	13,0	3,8	1,8	0,0
Total	100	100	100,0	100,0	100,0	100,0

*Source : PETS 2004*

### *3.5.2.1 Préparation du budget*

Près de 75% des responsables des écoles primaires déclarent préparer leur budget qu'ils soumettent aux instances compétentes, même s'ils estiment que ces desiderata ne sont pas généralement pris en compte dans l'élaboration du budget final.

S'agissant de l'enseignement secondaire, plus de 91% des responsables des établissements scolaires publics ont préparé un projet de budget pour les exercices concernés.

C'est probablement le sentiment de la non prise en compte par la hiérarchie de leurs besoins qui n'incite pas les responsables des services extérieurs à élaborer des projets de budgets. En effet, sur 10 responsables des services extérieurs, au plus 3 ont préparé un projet de budget pour les exercices concernés par l'enquête.

*Tableau 11 : Information sur la préparation du budget (en %)*

	Ecoles primaires publiques		Etablissements d'enseignement secondaire publics		Services extérieurs	
	2001/2002	2003	2001/2002	2003	2001/2002	2003
Avaient préparé le budget pour l'exercice	72,8	76,9	91,9	96,5	27,6	28,3
N'avaient pas préparé le budget pour l'exercice	27,2	23,1	8,1	3,5	72,4	71,7
Total	100	100	100,0	100,0	100,0	100,0

*Source : PETS 2004*

### 3.5.2.2 Disponibilité de l'information relative au circuit de la dépense

La préoccupation à ce niveau est de savoir quelle proportion de structures du secteur de l'éducation disposent des informations relatives à leurs dotations budgétaires. Pour répondre à cette question, on a regroupé les structures auprès desquelles l'enquête a été menée en trois catégories selon que le niveau des informations collectées était plus ou moins complet pour permettre de faire l'analyse.

Les écoles primaires ne sont pas concernées ici du fait que leurs dotations budgétaires ne leur parviennent pas directement.

Les tableaux ci-dessous montrent un niveau encore insuffisant de la disponibilité de l'information budgétaire, qui est premier stade de la transparence. En effet, le tableau 12 révèle que, pour les établissements d'enseignement secondaire, dans le circuit de la dépense de fonctionnement, la disponibilité de l'information budgétaire s'est améliorée en 2003 (94,3%) par rapport à 2001/2002 (85,9%). Cependant, il y a lieu de souligner que l'information relative au budget d'investissement est moins disponible dans l'ensemble (18,7% pour les deux exercices budgétaires).

*Tableau 12 : Répartition des établissements scolaires secondaires selon la disponibilité de l'information collectée sur le circuit de la dépense*

	Fonctionnement				Investissement			
	2001/2002		2003		2001/2002		2003	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Information budgétaire disponible	225	85,88	247	94,27	49	18,70	49	18,70
Information budgétaire non disponible ou incomplète	37	14,12	15	5,73	213	81,30	213	81,30
Total	262	100,00	262	100,00	262	100,00	262	100,00

Source : PETS 2004

En ce qui concerne les services extérieurs, la disponibilité de l'information budgétaire, présente la même tendance que celle des établissements d'enseignement secondaire publics tant pour le fonctionnement que pour l'investissement. Au niveau du fonctionnement, on relève qu'en 2003, l'information budgétaire était disponible pour 98,2% des services extérieurs contre 93,8% au cours de l'exercice 2001/2002. Ces chiffres sont plus faibles en ce qui concerne l'investissement : 30,0% et 26,8% pour les mêmes exercices budgétaires.

*Tableau 13 : Répartition des services extérieurs selon la disponibilité de l'information collectée sur le circuit de la dépense*

	Fonctionnement				Investissement			
	2001/2002		2003		2001/2002		2003	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Information budgétaire disponible	105	93,75	108	98,18	30	26,79	33	30,00
Information budgétaire non disponible ou incomplète	7	6,25	2	1,82	82	73,21	77	70,00
Total	112	100,00	110	100,00	112	100,00	110	100,00

Source : PETS 2004

Les principales raisons évoquées pour expliquer l'indisponibilité de l'information sont :

- l'absence des archives comptables dans les établissements que l'on retrouve dans des explications du genre : « le Directeur ou le Proviseur est arrivé en cours d'année et l'ancien n'a rien laissé comme document au moment de son départ » ;
- les conflits de compétence entre le Directeur ou le Proviseur qui préfère travailler avec le comptable matières et non l'économiste désigné ;
- la gestion à un échelon supérieur, surtout pour les crédits d'investissement ;
- l'absence d'un agent comptable (économiste) pour assister le responsable de la structure.

Quelques cas de gestion sans documents comptables ont aussi été constatés sur le terrain en dehors des cas ci-dessus. Par contre, très peu ou presque pas de cas de refus de donner l'information ont été relevés.

### *3.5.2.3 Exhaustivité de l'information*

Sur la base des structures dont l'exhaustivité de l'information pouvait permettre une meilleure traçabilité, on a procédé à un premier recoupement avec la source fournie par la loi de finances pour les écoles primaires publiques, les établissements d'enseignement secondaire et les services extérieurs en ce qui concerne le budget de fonctionnement.

Pour des besoins de comparaison du budget collecté sur le terrain et celui tiré de la loi de finances, l'égalité est prononcée à 10 000 FCFA près.

Concernant les écoles primaires, on note une meilleure concordance en 2001/2002 qu'en 2003, soit 12,5% d'égalité en 2001/2002 contre 3,9% en 2003. Les cas où l'information collectée est supérieure à celle de la loi de finances sont moindres ; ils représentent un peu plus de 5% en 2003, contre 11 % en 2001/2002. Les écoles primaires publiques pour lesquelles l'information de la loi de finances est supérieure à l'information collectée sur le terrain sont prépondérants : 89,8% en 2003 contre 76,4% en 2001/2002.

Tableau 14 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain à celle contenue dans la loi de finances pour les écoles primaires publiques

Région	2001/2002				2003			
	Information collectée conforme à l'inscription budgétaire	Information collectée inférieure à l'inscription budgétaire	Information collectée supérieure à l'inscription budgétaire	Total	Information collectée conforme à l'inscription budgétaire	Information collectée inférieure à l'inscription budgétaire	Information collectée supérieure à l'inscription budgétaire	Total
Yaoundé	//	93,3	6,7	100,0	//	100,0	//	100,0
Douala	46,7	26,7	26,7	100,0	27,8	50,0	22,2	100,0
Adamaoua	33,3	66,7	//	100,0	//	90,0	10,0	100,0
Centre	3,8	69,2	26,9	100,0	4,2	87,5	8,3	100,0
Est	//	100,0	//	100,0	//	100,0	//	100,0
Extrême-Nord	//	100,0	//	100,0	//	100,0	//	100,0
Littoral	47,4	52,6	//	100,0	8,0	92,0	//	100,0
Nord	//	93,8	6,3	100,0	//	100,0	//	100,0
Nord-Ouest	8,3	79,2	12,5	100,0	//	85,7	14,3	100,0
Ouest	6,3	93,8	//	100,0	//	91,7	8,3	100,0
Sud	//	89,5	10,5	100,0	4,0	96,0	//	100,0
Sud-Ouest	21,7	52,2	26,1	100,0	4,0	84,0	12,0	100,0
<b>Total</b>	12,5	76,4	11,1	100,0	3,9	89,8	6,3	100,0

Source : PETS 2004

Le tableau ci-dessus révèle une autre particularité à savoir que la loi de finances, en tant que document de référence de la politique budgétaire de l'Etat, n'est pas exhaustive. Sur les 262 établissements d'enseignement publics de l'échantillon, environ 42% n'ont pas d'inscription budgétaire apparente. Ceci s'expliquerait en fait par les créations ou les transformations d'établissements.

L'échantillon constant des établissements de l'enseignement secondaire publics qui remplissent la condition de disponibilité d'information budgétaire complète étant de 133 en 2001/2002 et de 155 en 2003, c'est sur cette frange qu'il a été procédé à la confrontation des données issues du terrain d'une part et de la Loi des finances d'autre part (cf. tableau 15).

Tableau 15 : Exhaustivité de l'information sur le circuit de la dépense du budget de fonctionnement pour les établissements scolaires d'enseignement secondaire

	2001/2002						2003					
	Collectée sur le terrain		Loi de finances		Loi de finances et collectée		Collecté		Loi de finances		Loi de finances et collectée	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Information complète	225	85,9	153	58,4	133	50,8	247	94,3	173	66,0	155	59,2
Information incomplète	37	14,1	-	-	129	49,2	15	5,7	-	-	107	40,8
Information inexistante	-	-	109	41,6					89	34,0		
<b>Total</b>	262	100,0	262	100,0	262	100,0	262	100,0	262	100,0	262	100,0

Source : PETS 2004

Pour les établissements d'enseignement secondaire publics, la comparaison du budget de fonctionnement collecté sur le terrain et celui tiré de la loi de finances présente une meilleure concordance en 2003 (37,1%)

qu'en 2001/2002 (26,8%). Les cas où l'information collectée est supérieure à celle de la loi de finances sont marginaux ; ils représentent moins de 10% de l'échantillon en 2001/2002 et ce chiffre passe en dessous de 5% en 2003. Les établissements d'enseignement secondaire publics pour lesquels l'information collectée sur le terrain est inférieure à l'inscription budgétaire contenue dans la loi de finances sont aussi plus nombreux (58,5% en 2003 contre 64,1% en 2001/2002 ; l'on pourrait justifier cette situation en partie par l'abattement de 5% observé dans l'exécution du budget.

D'un point de vue régional, les provinces du Sud-ouest et du Nord-ouest s'illustrent comme celles ayant fourni le plus d'informations sur le circuit de la dépense dont toutes sont concordantes avec la loi de finances. En revanche les zones d'enquête de Douala et du Nord présentent des budgets de fonctionnement plus élevés dans la loi des finances que ceux collectés sur le terrain (cf. tableau 16).

*Tableau 16 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi de finances : Budget de fonctionnement des Établissements d'enseignement secondaire (en %)*

Zones d'enquête	2001/2002				2003			
	Information collectée conforme à l'inscription budgétaire	Information collectée inférieure à l'inscription budgétaire	Information collectée supérieure à l'inscription budgétaire	Ensemble	Information collectée conforme à l'inscription budgétaire	Information collectée inférieure à l'inscription budgétaire	Information collectée supérieure à l'inscription budgétaire	Ensemble
Yaoundé	21,4	71,4	7,1	100,0	60,0	40,0		100,0
Douala	58,3	25,0	16,7	100,0	69,2	23,1	7,7	100,0
Adamaoua	6,7	80,0	13,3	100,0	22,2	72,2	5,6	100,0
Centre	33,3	60,0	6,7	100,0	43,8	50,0	6,3	100,0
Est	21,4	64,3	14,3	100,0		50,0	50,0	100,0
Extrême-Nord	14,3	85,7		100,0	21,4	78,6		100,0
Littoral	22,2	61,1	16,7	100,0	44,4	44,4	11,1	100,0
Nord	60,0	40,0		100,0	33,3	66,7		100,0
Nord-Ouest		100,0		100,0		100,0		100,0
Ouest	43,8	50,0	6,3	100,0	58,8	41,2		100,0
Sud	25,0	66,7	8,3	100,0	25,0	68,8	6,3	100,0
Sud-Ouest		85,7	14,3	100,0		100,0		100,0
Total	26,8	64,1	9,2	100,0	37,1	58,5	4,4	100,0

Source : PETS 2004

Il ressort du tableau 17 ci-dessus qu'au niveau des services extérieurs, l'information collectée sur le circuit de la dépense relative au budget de fonctionnement est globalement satisfaisante. En effet, en 2003, seuls 4,7% de ces services présentent une information incomplète sur ce sujet, contre 7,1% en 2001/2002. Ces chiffres sont plus importants lorsqu'on se réfère à la loi de finances, et ils sont de 11% pour les deux exercices.

Tableau 17 : Exhaustivité de l'information sur le circuit de la dépense - Budget de fonctionnement des services extérieurs

	2001/2002						2003					
	Collecté		Loi de finances		Loi de finances et collecté		Collecté		Loi de finances		Loi de finances et collecté	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Information complète	118	92,9	113	89,0	105	82,7	121	95,3	113	89,0	107	84,3
Information incomplète	9	7,1			22	17,3	6	4,7			20	15,7
Information inexistante			14	11,0					14	11,0		
Total	127	100,0	127	100,0	127	100,0	127	100,0	127	100,0	127	100,0

Source : PETS 2004

Dans les services extérieurs de l'éducation, la comparaison des informations sur le budget de fonctionnement tiré de la loi de finances et celles issues du terrain montre un taux de concordance de l'ordre de 58% en 2001/2002 et 56% en 2003. Les zones d'enquêtes du Nord, Yaoundé et Douala enregistrent les taux les plus élevés. Le Sud se singularise par des informations de la loi de finances toujours supérieures à celles collectées sur le terrain (cf. tableau 18).

Tableau 18 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi de finances par zone d'enquête : Budget de fonctionnement des services extérieurs (en %)

Zone d'enquête	2001/2002				2003			
	Information collectée inférieure à l'inscription budgétaire	Information collectée conforme à l'inscription budgétaire	Information collectée supérieure à l'inscription budgétaire	Total	Information collectée inférieure à l'inscription budgétaire	Information collectée conforme à l'inscription budgétaire	Information collectée supérieure à l'inscription budgétaire	Total
Yaoundé	33,3	66,7	0,0	100,0	20,0	80,0	0,0	100,0
Douala	20,0	80,0	0,0	100,0	16,7	83,3	0,0	100,0
Adamaoua	33,3	55,6	11,1	100,0	30,0	40,0	30,0	100,0
Centre	20,0	60,0	20,0	100,0	20,0	60,0	20,0	100,0
Est	36,4	45,5	18,2	100,0		54,6	45,5	100,0
Extrême-Nord	27,3	54,6	18,2	100,0	40,0	40,0	20,0	100,0
Littoral	36,4	63,6	0,0	100,0	30,0	60,0	10,0	100,0
Nord	20,0	70,0	10,0	100,0	20,0	70,0	10,0	100,0
Nord-Ouest	36,4	63,6	0,0	100,0	36,4	63,6	0,0	100,0
Ouest	33,3	58,3	8,3	100,0	25,0	66,7	8,3	100,0
Sud	100,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Sud-Ouest	44,4	55,6	0,0	100,0	66,7	33,3	0,0	100,0
Total	33,3	58,1	8,6	100,0	29,9	56,1	14,0	100,0

Source : PETS 2004

Suivant le niveau de la structure, les IAEPM se caractérisent par un meilleur "taux de conformité". Par contre, plus de la moitié des DPEN et DDEN ont déclaré des budgets de fonctionnement inférieurs à ceux tirés dans la loi de finances.

Tableau 19 : Comparaison de l'information collectée sur le terrain et celle contenue dans la loi des finances par type de structure : Budget de fonctionnement des services extérieurs (en %)

Zone d'enquête	2001/2002				2003			
	Information collectée inférieure à l'inscription budgétaire	Information collectée conforme à l'inscription budgétaire	Information collectée supérieure à l'inscription budgétaire	Total	Information collectée inférieure à l'inscription budgétaire	Information collectée conforme à l'inscription budgétaire	Information collectée supérieure à l'inscription budgétaire	Total
DPEN	66,67		33,33	100,00	60,00		40,00	100,00
DDEN	70,59	14,71	14,71	100,00	51,52	21,21	27,27	100,00
IAEPM	8,06	90,32	1,61	100,00	14,06	82,81	3,13	100,00
Ensemble	33,33	58,10	8,57	100,00	29,91	56,07	14,02	100,00

Source : PETS 2004

L'information relative au budget d'investissement s'est avérée pratiquement inaccessible autant pour les établissements d'enseignement secondaire publics que pour les services extérieurs.

#### 3.5.2.4 Subventions aux établissements privés

Il apparaît clairement dans le tableau ci-dessous que près de trois quarts d'établissements d'enseignement privé n'ont pas reçu de subventions de l'Etat en 2003. La situation semble s'être dégradée dans le temps puisqu'en 2001/2002, cette proportion représentait environ 53%.

Tableau 20 : Pourcentage des établissements ayant bénéficié des subventions de l'Etat

Ont reçu des subventions	2001/2002	2003
Oui	47,4	26,2
Non	52,6	73,8
Total	100,0	100,0

Source : PETS 2004

Il se dégage en outre du tableau ci-dessous qu'en moyenne un établissement seulement sur 10 avait l'information sur le niveau des subventions avant la disponibilité des ressources.

Tableau 21 : Connaissance préalable du montant de la subvention à recevoir

Information connue au préalable	2001/2002	2003
Oui	8,6	11,9
Non	91,4	88,1
Total	100,0	100,0

Source : PETS 2004

Les subventions sont programmées, par ordre d'enseignement, au niveau des services centraux du ministère en charge de l'éducation. L'étude ressort que les critères de répartition des ressources budgétaires sont largement méconnus au niveau des responsables des établissements d'enseignement privé. En effet, en 2003, 92,5% de ces derniers n'étaient pas informés sur les critères de répartition de ressources entre les divers établissements, comme le montre le tableau ci-après.

*Tableau 22 : Connaissance des critères de répartition des ressources budgétaires*

Critères de répartition connus	2001/2002	2003
Oui	15,2	7,5
Non	84,8	92,5
Total	100,0	100,0

*Source : PETS 2004*

### 3.5.3 Exécution budgétaire

#### 3.5.3.1 Gestion participative

Dans le souci d'impliquer toutes les composantes de la communauté éducative, le Gouvernement a institué en 2001/2002 les conseils d'écoles/ d'établissements qui ont remplacé les comités de gestion.

En ce qui concerne la validation des projets de budgets dans le primaire, l'enquête révèle que les conseils d'école jouent effectivement leur rôle, puisque plus de 9 directeurs d'écoles sur 10 affirment que leurs projets de budgets ont été approuvés par les conseils d'écoles.

*Tableau 23 : Approbation du budget par le conseil d'école*

	Année	
	2001/2002	2003
Budget approuvé par le conseil	91,7	93,6
Budget non approuvé par le conseil	8,3	6,4
Total	100,0	100,0

*Source : PETS 2004*

Au niveau du secondaire, le fonctionnement des conseils d'établissements est également effectif ; le tableau 24 montre que la quasi totalité (98,7%) de ceux-ci se sont réunis au moins une fois en 2002/2003.

*Tableau 24 : Proportion des établissements d'enseignement secondaire suivant la fréquence de la tenue du conseil d'établissement en 2002/2003*

	0 fois	Une fois	2 fois	3 fois	4 à 6 fois	7 fois ou plus	Total
Secondaire général	1,8	8,5	30,8	44,6	11,2	3,1	100,0
Secondaire technique	0,0	5,6	37,5	47,2	9,7	0,0	100,0
Polyvalent	0,0	13,6	27,3	45,5	4,5	9,1	100,0
Total	1,3	8,2	32,1	45,3	10,4	2,8	100,0

*Source : PETS 2004*

### 3.5.3.2 Commissions de passation des marchés

Dans le cadre du programme national de gouvernance, le Gouvernement a mené une réforme en profondeur du système de passation des marchés publics. L'une des principales mesures adoptées a été l'institution des commissions de passation des marchés dans toutes les structures ou démembrements de l'Administration utilisant les fonds publics.

- Pour le budget de fonctionnement

Les établissements d'enseignement secondaire, ainsi que les services extérieurs, ne respectent pas systématiquement le principe de passation des marchés dans l'exécution de leur budget de fonctionnement. Cette situation, relativement stable pour les deux exercices étudiés, est plus observée dans les établissements d'enseignement secondaire publics. En effet, au cours des deux périodes concernées par l'étude, environ 4 responsables de services extérieurs sur 10 contre un responsable d'établissement d'enseignement scolaire public sur 10 affirment avoir appliqué cette disposition pour ce qui est du budget de fonctionnement.

*Tableau 25 : Respect du principe de passation des marchés pour l'exécution du budget de fonctionnement dans les établissements d'enseignement secondaire et les services extérieurs.*

	Services extérieurs		Etablissements d'enseignement secondaire	
	2001/2002	2003	2001/2002	2003
Oui	42,1	41,7	11,0	11,6
Non	57,9	58,3	89,0	88,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

*Source : PETS 2004*

- Pour le budget d'investissement

En général, le principe de la passation des marchés semble mieux admis en ce qui concerne l'exécution du BIP. Plus de trois structures sur cinq affirment respecter cette disposition.

*Tableau 26 : Respect du principe de passation des marchés pour l'exécution du budget d'investissement dans les établissements d'enseignement secondaire et les services extérieurs*

Respect du principe de la passation des marchés	2001/2002	2003
Oui	71,4	61,5
Non	28,6	38,5
Total	100,0	100,0

*Source : PETS 2004*

En général, si le principe d'existence de la commission de passation des marchés semble plus ou moins acquis, l'effectivité de son fonctionnement n'est pas totale.

### 3.5.3.3 Les rapports avec les fournisseurs, effectivité et qualité de la dépense

L'appréciation du travail des fournisseurs et prestataires de services peut s'évaluer par le respect du cahier de charges de la lettre commande ou du marché tel que défini par la commission de passation des marchés. Le tableau ci-dessous retrace l'appréciation des gestionnaires sur l'exécution des prestations réalisées par les fournisseurs en ce qui concerne le budget de fonctionnement.

Tableau 27 : Appréciation (en %) de la qualité des prestations de fournitures de bureau et mobiliers par les gestionnaires de crédits, par niveau de structure : Budget de fonctionnement

	Services extérieurs		Etablissements d'enseignement secondaire	
	2001/2002	2003	2001/2002	2003
Très satisfait	17,2	18,4	17,4	17,2
Satisfait	68,9	69,6	63,1	67,0
Indifférent	4,9	4,0	6,7	3,6
Peu satisfait	6,6	6,4	9,7	8,6
Pas du tout satisfait	2,5	1,6	3,1	3,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

Il ressort du tableau ci-dessus que les gestionnaires des services extérieurs semblent plus satisfaits de la qualité des prestations dans les fournitures de bureau et de mobilier : 68,9% en 2001/2002 et 69,6% en 2003, alors que très peu (2,5% en 2001/2002 et 1,6% en 2003) ne sont pas du tout satisfaits. Au cours des deux périodes, la tendance est presque la même chez les responsables des établissements scolaires publics.

### 3.5.3.4 Délais d'exécution

#### i) Temps écoulé entre le début d'un exercice budgétaire et le retrait des autorisations de dépenses

Le temps écoulé entre le début d'un exercice budgétaire et le retrait des autorisations de dépenses (cartons) varie d'une région à l'autre suivant les périodes considérées. Pour ce qui est du retrait des cartons du 1<sup>er</sup> semestre 2001/2002, le temps moyen écoulé dans l'ensemble de l'échantillon est d'environ deux mois. Dans les régions de l'Ouest et du Sud le retrait des cartons est supérieur à la moyenne.

En principe, les structures de l'éducation sont supposées retirer leurs cartons pendant le même intervalle de temps ; on constate cependant une certaine disparité entre les délais de retrait des cartons dans la même région. En 2003, par exemple, les établissements scolaires des régions de l'Adamaoua, du Centre, de l'Est, de l'Extrême-Nord et du Nord-ouest ont accusé un retard d'au moins deux mois pour le retrait de leurs cartons, supérieur à la moyenne globale (1,8 mois). En 2001/2002, dans les mêmes régions, la moyenne des retards dans le retrait des cartons est toujours supérieure à la moyenne globale (2 mois).

Dans les services extérieurs, le temps moyen écoulé entre le début de l'exercice budgétaire et le retrait des cartons est de deux mois en 2001/2002 et de plus d'un mois et demi en 2003. Les structures éducatives de la province de l'Est ont accusé une grande lenteur dans le retrait (environ trois mois) en 2001/2002, ce qui est le contraire dans la province de l'Ouest au cours de la même période.

En général, il est à noter que le temps écoulé entre le début de l'exercice et le retrait des cartons du 1<sup>er</sup> semestre d'un exercice budgétaire est supérieur à un mois. Ce délai est également constant d'un type d'établissement scolaire à un autre. Cependant, on enregistre un délai relativement bas dans les régions de

l'Ouest (1,3 mois et 1,4 mois respectivement aux 1<sup>er</sup> semestre 2001/2002 et 2003) et du Sud (1,1 mois et 1,3 mois respectivement aux 1<sup>er</sup> semestre 2001/2002 et 2003).

Il faut noter que certaines structures retirent tous les cartons en une seule fois. En effet, la circulaire du Ministre en charge des Finances sur l'exécution du budget 2003 a prévu une disposition spéciale pour le retrait en une seule fois des cartons de crédits de certaines structures relevant des secteurs de la Santé et de l'Education.

*Tableau 28 : Indicateurs de délai des établissements d'enseignement secondaire par zone d'enquête*

(en mois)

Zone d'enquête	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 1 <sup>er</sup> semestre 2001/2002	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 2 <sup>e</sup> semestre 2001/2002	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 1 <sup>er</sup> semestre 2003	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 2 <sup>e</sup> semestre 2003	Temps écoulé entre le début de l'exercice et le retrait des cartons du 1 <sup>er</sup> semestre en 2001/2002	Temps écoulé entre le début de l'exercice et le retrait des cartons du 1 <sup>er</sup> semestre en 2003
Adamaoua	1,0	1,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Centre	1,1	1,9	2,8	1,5	2,8	2,1
Est	1,3	1,3	1,8	1,7	2,4	2,0
Extrême-Nord	1,8	2,7	3,3	2,3	2,5	2,2
Littoral	2,1	3,4	2,7	2,8	1,9	1,7
Nord	1,7	2,9	2,8	1,6	2,2	1,7
Nord-ouest	1,7	3,0	3,0	2,0	2,3	2,0
Ouest	3,0	3,1	3,0	2,1	1,3	1,4
Sud	3,0	2,9	3,7	1,9	1,1	1,3
Sud-ouest	1,8	3,6	3,3	2,4	2,3	1,7
Total	2,0	2,9	3,0	2,1	2,0	1,8

*Source : PETS 2004*

*ii) Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution du budget par zone d'enquête*

Le temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution du budget est relativement élevé par rapport à celui qui sépare le début de l'exercice et le retrait des cartons. Ce temps est en moyenne supérieur à deux mois : dans l'ensemble. On constate cependant que ce temps est plus élevé pour ce qui est du 2<sup>er</sup> semestre 2001/2002 et du 1<sup>er</sup> semestre 2003 ; par contre, c'est au 1<sup>er</sup> semestre 2001/2002 que le budget a été exécuté le plus tôt possible.

Les écarts de temps qui existent entre les services extérieurs et les établissements scolaires d'une même région sont en partie dus à la "capacité de mobilisation" du gestionnaire dans l'exécution de son budget. Dans les services extérieurs de l'éducation, le temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution est supérieur à deux mois dans la plupart des régions sauf dans la région de l'Est au 1<sup>er</sup> semestre 2001-2002 et 2003 et dans l'Adamaoua au 2<sup>ème</sup> semestre 2001/2002 (un mois) et 2003 (moins d'un mois).

Les établissements scolaires quant à eux accusent également des temps moyens légèrement supérieurs à deux mois. Mais plus de la moitié des zones ont des délais de retrait inférieurs à deux mois.

Les crédits relevant des cartons du 1<sup>er</sup> semestre 2001/2002 ont été rapidement exécutés par rapport ceux de 2003, alors que l'on observe une situation inverse au 2<sup>e</sup> semestre des mêmes années. En effet, le temps écoulé entre le retrait des cartons et la fin de leur exécution au 1<sup>er</sup> semestre 2001/2002 (2 mois) est

largement supérieur à celui de 2003 (3 mois). Il faut cependant relever la lenteur considérable dans l'exécution du budget en 2003 dans les provinces du Nord (9 mois en moyenne) et du Nord-ouest (5 mois en moyenne).

Dans les services extérieurs, les délais d'exécution du budget sont nettement supérieurs à ceux des établissements scolaires.

*Tableau 29 : Indicateurs de délai des services extérieurs de l'éducation par zone d'enquête*

Zone d'enquête	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 1 <sup>er</sup> semestre 2001/2002 (mois)	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 2 <sup>e</sup> semestre 2001/2002 (mois)	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 1 <sup>er</sup> semestre 2003 (mois)	Temps écoulé entre le retrait des cartons et le début de l'exécution au 2 <sup>e</sup> semestre 2003 (mois)	Temps écoulé entre le début de l'exercice et le retrait des cartons du 1 <sup>er</sup> semestre en 2001/2002 (mois)	Temps écoulé entre le début de l'exercice et le retrait des cartons 1 <sup>er</sup> semestre en 2003 (mois)
Yaoundé	2,6	3,0	3,4	2,3	1,4	1,6
Douala	2,0	3,0	2,9	1,6	2,5	1,5
Adamaoua	2,0	1,0	0,0	7,0	2,0	2,0
Centre	2,5	2,7	2,8	2,5	1,5	1,7
Est	1,8	3,0	3,0	1,8	2,8	1,8
Nord	2,0	3,0	9,0	2,0	2,0	1,0
Nord-ouest	3,0	4,0	5,5	3,3	2,0	1,0
Ouest	4,0	2,0	2,0	2,0	1,0	2,0
<b>Total</b>	<b>2,2</b>	<b>3,6</b>	<b>3,0</b>	<b>2,4</b>	<b>2,0</b>	<b>1,6</b>

*Source : PETS 2004*

### *3.5.4 Taux d'exécution du budget*

Dans le cadre de cette étude, l'exécution budgétaire est constatée dès que le gestionnaire a effectué les engagements. L'indicateur d'appréciation retenu est le "taux d'exécution financière" qui est le rapport entre le montant total des engagements et la dotation budgétaire allouée de la structure considérée.

#### *i) Cas des établissements scolaires*

En moyenne, les budgets des établissements scolaires échantillonnés ont été exécutés à 95,3% au cours de l'exercice 2001/2002 ; ce taux baisse à 94,9% en 2003.

L'examen de ce taux en fonction du niveau et du type d'enseignement permet de constater que les établissements d'enseignement secondaire général publics exécutent presque la totalité de leur dotation budgétaire.

Sur le plan régional, on note qu'en 2001/2002, presque tous les établissements scolaires ont exécuté au moins 80% de leurs budgets. On relève toutefois qu'au cours des deux périodes, la province du Sud-Ouest présente les taux d'exécution les plus bas (fonctionnement et investissement).

En moyenne générale, aussi bien en 2001/2002 qu'en 2003, le taux d'exécution du budget de l'Etat (fonctionnement et investissement) dépasse largement les 92%. Le budget d'investissement est exécuté totalement dans 9 zones d'enquêtes sur 12 en 2001/2002 et dans 7 zones d'enquêtes sur 12 en 2003.

Tableau 30 : Taux d'exécution du budget des établissements scolaires par zone d'enquête

Région	2001/2002			2003		
	Taux d'exécution du budget des établissements	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement	Taux d'exécution du budget des établissements	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement
Yaoundé	96,8	97,2	96,2	93,2	92,0	95,1
Douala	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Adamaoua	92,1	80,4	100,0	99,1	98,3	100,0
Centre	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Est	99,8	99,7	100,0	90,3	100,0	79,8
Extrême-Nord	99,1	98,3	100,0	99,1	98,7	100,0
Littoral	100,0	100,0	100,0	97,3	100,6	93,9
Nord	99,9	99,8	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord-Ouest	99,5	99,2	100,0	100,0	100,0	100,0
Ouest	100,0	100,0	100,0	100,1	100,2	100,0
Sud	80,0	94,4	65,4	90,3	99,8	67,3
Sud-Ouest	72,7	78,3	67,0	75,9	84,4	71,8
Moyenne	95,3	97,0	92,7	94,9	98,1	90,5

Source : PETS 2004

On observe que le taux d'exécution du budget de fonctionnement qui se situe en général au-dessus de 96% est supérieur à celui du budget d'investissement ; l'exécution de ce dernier semble avoir posé un peu plus de difficultés dans les établissements d'enseignement secondaire technique au cours de l'exercice budgétaire 2003 avec un taux de 87,1%.

Tableau 31 : Taux d'exécution du budget des établissements d'enseignement secondaire

Type d'enseignement	2001/2002			2003		
	Taux d'exécution du budget des établissements	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement	Taux d'exécution du budget des établissements	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement
Secondaire général	93,3	96,7	86,1	97,7	98,3	96,5
Secondaire technique	96,8	97,1	96,5	92,3	97,8	87,1

Source : PETS 2004

## ii) Cas des services extérieurs

La situation observée dans les établissements scolaires reste valable dans les services extérieurs ; en moyenne, le taux d'exécution se situe à 97,0% en 2001/2002 et 94,8% en 2003.

En 2001/2002 sur le plan régional, les budgets ont été entièrement exécutés dans six zones d'enquête (Centre, Littoral, Nord-ouest, Extrême-Nord, Nord et du Sud) ; alors que le plus faible taux d'exécution (68,1%) est observé dans le Sud-ouest.

En 2003 par contre, sur les 12 zones d'enquête, 5 ont exécuté la totalité de leur dotation budgétaire, il s'agit des zones d'enquête de Douala, du Centre, de l'Extrême-Nord, du Littoral et de Ouest.

Il se trouve que dans la région de Yaoundé les informations sur le taux d'exécution du budget d'investissement ne sont pas disponibles au cours des deux périodes.

*Tableau 32 : Taux d'exécution du budget des services extérieurs par zone d'enquête*

Région	2001/2002			2003		
	Taux d'exécution du budget	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement	Taux d'exécution du budget	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement
Yaoundé	99,9	99,9	-	99,8	99,8	-
Douala	99,5	100,0	99,1	100,0	100,0	100,0
Adamaoua	94,8	98,5	100,0	97,7	99,8	95,0
Centre	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Est	96,0	100,0	87,9	98,8	98,2	100,0
Extrême Nord	99,7	99,6	99,9	97,4	95,1	100,0
Littoral	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Nord	100,0	100,0	100,0	98,3	100,0	94,6
Nord-ouest	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Ouest	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Sud	100,0	99,9	100,0	73,7	99,9	61,6
Sud-ouest	68,1	81,5	63,9	84,7	81,9	86,1
Moyenne	97,0	99,2	95,4	94,8	98,2	91,1

*Source : PETS 2004*

Le taux d'exécution est plus bas pour les budgets d'investissement que pour les budgets de fonctionnement. Pour les délégations provinciales en charge de l'éducation nationale, alors que ce taux oscille pour les deux exercices autour de 98% pour le budget de fonctionnement, il est de 90,5% en 2001/2002 et de 76,5% en 2003 pour le budget d'investissement.

*Tableau 33 : Taux d'exécution du budget des services extérieurs par niveau de structure*

	2001/2002			2003		
	Taux d'exécution du budget des structures	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement	Taux d'exécution du budget des structures	Taux d'exécution du budget de fonctionnement	Taux d'exécution du budget d'investissement
Délégation provinciale	94,1	98,4	90,5	86,6	98,5	76,5
Délégation départementale	98,7	99,8	98,5	98,4	98,1	98,8
Inspection d'arrondissement	98,0	98,0	//	98,4	98,4	//

*Source : PETS 2004*

### 3.5.5 Taux de réalisation physique des marchés

Dans cette étude, le taux de réalisation physique qui ne concerne que les dépenses de fonctionnement, rend compte du rapport entre la valeur réelle estimée des prestations reçues des marchés attribués et la valeur des ressources engagées pour lesdits marchés.

Dans les services extérieurs, ce taux est resté constant sur les période d'étude et se situe autour de 85%.

Tableau 34 : Taux de réalisation physique des marchés de budget de fonctionnement des services extérieurs

Niveau	Services extérieurs	
	2001/2002	2003
Délégations provinciales	85,8	85,8
Délégations départementales	87,8	87,0
IAEPM	84,9	84,1
Moyenne	86,1	85,6

Source : PETS 2004

### ***La pratique du "renvoi" des autorisations des dépenses (cartons)***

Le principe de cette procédure non inscrite dans les textes consiste à émettre des autorisations de crédits (cartons) à gestion locale qui sont convoyées dans les localités concernées. Par la suite, les gestionnaires desdits crédits sont invités à les retourner à l'administration centrale. Dans ce cas, plusieurs éventualités sont possibles :

#### *i) Pour le budget de fonctionnement*

Le gestionnaire peut être instruit d'attribuer le marché à un prestataire désigné par les instances supérieures et sur lequel il n'a aucun pouvoir de sanction, ou alors le carton peut tout simplement être engagé par les autorités centrales qui ne rendent pas compte au gestionnaire. Dans ce dernier cas, le matériel et les fournitures sont livrés au service bénéficiaire qui dans certains cas, n'a pas été préalablement consulté pour la spécification des besoins prioritaires du service.

#### *ii) Pour le Budget d'Investissement Public*

Le schéma est quasiment le même que celui décrit plus haut en ce qui concerne le choix des prestataires. En plus de cela, on constate l'arrivée très tardive des cartons – à dessein pratiquement et en fin d'exercice ! – des cartons qui, à peine réceptionnés sont retournés au niveau central pour leur engagement. La nature et le lieu d'implantation du projet sont ainsi susceptibles de faire l'objet d'un changement.

Les autorités administratives provinciales ont déploré ce non respect des instructions gouvernementales en matière de décentralisation de la gestion des crédits du BIP. Les responsables intermédiaires que sont les délégués départementaux étant pris dans l'état de la double tutelle ministérielle et provinciale.

### *Encadré 3 : Les types de délégations de crédits et modes de gestion*

#### *A. Les types de délégations de crédits*

*Chaque ministre est l'ordonnateur des crédits mis à la disposition de son Département Ministériel dans la loi des finances. A ce titre, il est le principal garant de l'utilisation desdits crédits. Pour ce faire, et dans un souci de décentralisation de la gestion, il transfère par délégation aux responsables centraux et extérieurs habilités (les gestionnaires délégués), des fractions de crédits pour les besoins directs des services dont ces derniers ont la responsabilité. Chaque gestionnaire délégué a de ce fait pouvoir de décision totale sur la fraction de crédits qui lui est allouée.*

*On distingue deux principaux types de délégations de crédits : les délégations automatiques et délégations ponctuelles.*

#### *A.1 Les délégations automatiques*

*La délégation de crédits est dite automatique lorsqu'elle a déjà été prévue dans la loi des finances et/ou dans le journal des projets avant même le début de l'exercice. Ce qui signifie que le chef du département ministériel concerné a préalablement désigné le gestionnaire délégué de ce crédit, la nature précise de la dépense à effectuer, le montant de la dépense ainsi que la ligne budgétaire à laquelle la dépense sera imputée.*

#### *A.2 Les délégations ponctuelles*

*Lorsque l'allocation d'une dotation au profit d'un service extérieur se fait au cours de l'exercice budgétaire pour une opération qui n'était pas programmée en début d'exercice, on parle de délégation ponctuelle de crédits. Dans ce cas, le gestionnaire, la nature de la dépense, le montant de la dépense ainsi que l'imputation budgétaire sont précisés par le chef du département au cours de l'exercice pour la prise en compte par les services en charge de l'exécution du budget (DB/MINFI, DPP/MINEPAT).*

*Il faut rappeler ici que la délégation (automatique ou ponctuelle) se limite pour chaque gestionnaire au montant des crédits qui lui sont réservés. Toute utilisation est subordonnée au visa préalable du contrôleur financier qui constate la disponibilité des provisions et débloque le montant dans sa comptabilité.*

#### *Encadré 4 : Les types de délégations de crédits et modes de gestion (suite)*

##### *B. Les modes de gestion*

*Deux principaux modes de gestion de crédits publics sont en vigueur dans le système éducatif au Cameroun : la gestion locale et la gestion à un échelon supérieur.*

##### *B.1 La gestion "locale"*

*Dans la terminologie de cette étude, la gestion locale se réfère à l'utilisation des crédits (choix du fournisseur, engagement et réception du produit ou service) par le responsable désigné dans les livres comptables comme le gestionnaire des crédits concernés sous réserve des autres dispositions légales en vigueur.*

*En guise d'exemple, un crédit de réfection de bâtiments de 3 millions de FCFA libellé au bénéfice d'un établissement d'enseignement secondaire est à gestion locale, si le directeur ou le proviseur dudit établissement (et non un quelconque supérieur hiérarchique) est effectivement le maître d'ouvrage de la prestation.*

##### *B.2 gestion « à un échelon supérieur »*

*L'expression « à un échelon supérieur » pour un service extérieur réfère à une structure (extérieure ou centrale) hiérarchique. Il est à noter que dans la pratique, il s'agit souvent des services centraux et plus précisément de l'ordonnateur du département.*

*Il peut arriver pour certaines dépenses au bénéfice des services extérieurs (achat des médicaments, paquet minimum), qu'après avoir procédé normalement aux délégations (automatiques ou ponctuelles), les services centraux conservent les autorisations de dépenses. Ils se chargent dans ce cas de tout le processus de passation des marchés et le gestionnaire délégué n'entre en possession de l'autorisation de dépense qu'à la livraison du marché pour engager la procédure de paiement du fournisseur. Il s'agit dans ce cas de crédits délégués à gestion centrale.*

*Pour cette pratique et dans le principe, le Ministre intéressé devrait préalablement obtenir l'autorisation du Premier Ministre chef du Gouvernement.*

##### ***Le cas des directeurs d'écoles primaires***

*Compte tenu du nombre important des écoles primaires, et des dispositions réglementaires ci-dessus évoquées, le MINEDUC a instruit une particularité quant au niveau de responsabilité des ressources budgétaires des établissements d'enseignement primaire. En effet, les délégations de crédits y relatifs sont réceptionnées par les IAEPM qui sont chargés ensuite de les redistribuer auprès des responsables des écoles non plus sous forme de carton, mais en espèces.*

### 3.5.6 Difficultés rencontrées par les gestionnaires dans l'exécution du budget

#### 3.5.6.1 Difficultés dans la gestion du budget de fonctionnement

Les établissements scolaires et les services extérieurs reçoivent les autorisations de dépenses avec les lignes définies à l'avance. Toutefois, l'enquête révèle que près du quart des établissements d'enseignement secondaire ont effectué des dépenses non programmées en 2001/2002. En d'autres termes, un responsable d'établissement d'enseignement secondaire sur 4 a utilisé une provision destinée à une rubrique spécifique prédéfinie dans son autorisation de dépenses pour financer soit une autre rubrique prédéfinie soit une autre qui n'y figurait pas du tout. Même si cette proportion a diminué en 2003, il reste tout de même significatif (18,4%). Ce qui traduirait la nécessité d'introduire une certaine flexibilité dans l'exécution budgétaire.

Tableau 35 : Rigidités dans la gestion des lignes budgétaires dans les établissements d'enseignement secondaire

Ont effectué des dépenses non programmées	2001/2002				2003			
	Général	Technique	Polyvalent	Ensemble	Général	Technique	Polyvalent	Ensemble
Oui	24,0	28,6	23,3	24,1	17,4	14,7	34,5	18,4
Non	76,0	71,4	76,7	75,9	82,6	85,3	65,5	81,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

Dans les services extérieurs, la fréquence de recours aux dépenses non programmées est globalement moins élevée. En outre, la tendance observée précédemment dans les établissements d'enseignement secondaire est inversée : la proportion de ces structures effectuées des dépenses non programmées dans leur budget est passée de 9,4% en 2001/2002 à 13,4% en 2003.

Par rapport au niveau de la structure, aucune dépense non programmée n'a été enregistrée à l'échelle provinciale, pendant que le phénomène est prépondérant au sein des IAEPM. On serait tenté de penser que, dans les services extérieurs des ministères en charge de l'éducation, plus on se rapproche du centre de décision mieux les besoins exprimés sont pris en compte.

Tableau 36 : Rigidités dans la gestion des lignes budgétaires dans les services extérieurs

Ont effectué des dépenses non programmées	2001/2002				2003			
	Délégations provinciales	Délégations départementales	IAEPM	Ensemble	Délégations provinciales	Délégations départementales	IAEPM	Ensemble
Oui		5,1	12,7	9,4		7,7	17,7	13,4
Non	100,0	94,9	87,3	90,6	100,0	92,3	82,3	86,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

Si les ressources budgétaires mises à la disposition des établissements d'enseignement secondaire au cours d'un exercice donné ne sont pas toujours entièrement utilisées, les principales raisons avancées par leurs gestionnaires sont par ordre d'importance décroissant :

- la lenteur et les tracasseries administratives (62%) ;
- les rapports difficiles avec les fournisseurs (40,1%). Sont inclus dans ce type de difficultés le manque de fournisseurs et les conditions préalables que ceux-ci posent avant la livraison de la commande ;

- la dotation budgétaire insuffisante par rapport aux besoins réels de la structure (39,2%) ;
- le manque de liquidités dans les postes comptables du Trésor public (21,2%).

Sur le plan régional, quelques remarques peuvent être notées :

- Le problème de tracasseries administratives touche plus de 80% d'établissements d'enseignement secondaires des provinces du sud-ouest, du sud et du centre.
- Le manque de liquidités se fait ressentir à mesure que l'on s'éloigne des grandes métropoles et particulièrement de Yaoundé et de Douala. Cette remarque ressortait déjà dans l'analyse du volet Santé de cette enquête (voir rapport principal, volet Santé page 39). Cette analyse montre que, pour pouvoir fonctionner, les gestionnaires sont parfois obligés de « négocier » ou « marchander » avec les partenaires.

*Tableau 37 : Difficultés dans l'exécution du budget de fonctionnement des Établissements d'enseignement secondaire par zone d'enquête (en%)*

	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Lenteurs/tracasseries administratives	44,0	76,9	29,2	80,6	29,4	78,1	41,2	77,3	58,1	59,4	80,8	81,6	61,6
Budget insuffisant	40,0	53,8	20,8	52,8	20,6	37,5	29,4	27,3	53,5	43,8	42,3	39,5	39,2
Manque de liquidités	0,0	0,0	50,0	13,9	58,8	12,5	0,0	36,4	34,9	12,5	26,9	10,5	21,2
Problèmes avec les fournisseurs	40,0	11,5	62,5	38,9	70,6	50,0	32,4	31,8	34,9	46,9	42,3	21,1	40,1
Conflits avec les responsables financiers	20,0	0,0	12,5	5,6	0,0	6,3	0,0	4,5	9,3	9,4	3,8	21,1	7,8
Problèmes d'enclavement	4,0	3,8	8,3	5,6	2,9	0,0	26,5	9,1	9,3	6,3	0,0	0,0	6,5
Mauvaise gestion	12,0	7,7	16,7	13,9	2,9	18,8	8,8	4,5	4,7	0,0	3,8	2,6	7,8
Taxes élevées	28,0	7,7	8,3	5,6	0,0	0,0	11,8	13,6	4,7	21,9	0,0	31,6	11,0
Monnayage	0,0	0,0	0,0	0,0	11,8	0,0	0,0	9,1	7,0	0,0	0,0	0,0	2,4
Autres	8,0	0,0	0,0	13,9	0,0	0,0	0,0	13,6	4,7	0,0	0,0	0,0	3,2

*Source : PETS 2004*

### *3.5.6.2 Difficultés dans la gestion du budget d'investissement*

Certaines sont spécifiques à la gestion du BIP. On peut citer par ordre d'importance décroissant :

- le non respect du cahier de charges ;
- la lenteur dans l'attribution des marchés ;
- le manque de liquidités dans les postes comptables du Trésor public entraînant souvent le paiement tardif des prestataires ;
- les rapports difficiles avec les fournisseurs : la mauvaise foi, la lenteur, et l'incompétence de certains.

### 3.6 Le paquet minimum

Depuis l'instauration de la gratuité dans l'enseignement primaire public et donc la suppression des frais d'écolage, l'Etat a institué le « paquet minimum » pour pallier les besoins en matériel didactique dans les écoles. Il s'agit en fait d'une dotation en matériel didactique correspondant aux besoins minima de chaque école et qui est envoyée à celle-ci au début de l'année scolaire.

Dans sa structure , le paquet minimum est essentiellement constitué des éléments servant comme (i) Fournitures de bureau pour le personnel enseignant, (ii) matériel didactique à l'usage des enseignements, (iii) du matériel de suivi des enseignements et d'évaluation des élèves, (iv) du matériel de sport et loisir et enfin , (v) d'une petite pharmacie.

Malgré les engagements du Gouvernement , on se rend compte dans la pratique que tous les établissements ne reçoivent pas en réalité ce matériel. C'est ainsi qu'au cours de l'année scolaire 2002/2003, 96% des écoles ont reçu le paquet minimum contre 89% en 2001/2002. Seulement, ce taux varie lorsqu'on passe d'une région à une autre. L'Est est la province où le paquet minimum arrive le moins à ses destinataires tandis qu'au Littoral, au Centre et à l'Ouest, la quasi-totalité des établissements ont eu le paquet minimum en 2001/2002.

Il serait toutefois important de signaler que l'information sur le paquet minimum n'est pas toujours disponible à cause de l'absence de documents d'enregistrement pour les années considérées et du fait que les responsables d'établissements sont nouvellement affectés à leurs postes. En effet, sur 503 écoles primaires enquêtées, 32 n'ont pas pu fournir l'information sur le paquet minimum en 2001/2002 contre 10 écoles seulement en 2002/2003.

Tableau 38 : pourcentage des écoles ayant reçu le paquet minimum par province

Zone d'enquête	Année scolaire	
	2001/2002	2002/2003
Yaoundé	91,2	97,2
Douala	94,4	100,0
Adamaoua	83,8	92,5
Centre	97,6	100,0
Est	70,3	92,3
Extrême-Nord	88,0	94,0
Littoral	100,0	100,0
Nord	84,1	86,0
Nord-Ouest	87,8	100,0
Ouest	97,4	100,0
Sud	89,5	97,4
Sud-Ouest	82,5	95,2
Ensemble	88,7	95,9

Source : PETS 2004

Conformément à cette répartition, on est amené à penser que le paquet minimum atteint le plus ses destinataires en milieu urbain. En effet, même si l'on note que la différence entre le pourcentage d'écoles du milieu rural ayant reçu le paquet minimum et celui des écoles du milieu urbain n'est pas grande, il n'en demeure pas moins que plus d'écoles ont reçu le paquet minimum en milieu urbain, comparativement au milieu rural. Il est évident que le mauvais état ou l'absence même des voies de communication menant vers certaines écoles rurales peut expliquer dans la plupart des cas cette légère différence.

Toutefois, on retrouve aussi des écoles à Yaoundé et à Douala qui n'ont pas reçu de paquet minimum. Comme justification, il apparaît que ces écoles, nouvellement créées, n'étaient pas fonctionnelles au cours des années scolaires considérées.

Relevons toutefois que l'effectivité du paquet minimum se concrétise de plus en plus avec le temps car on dénote une évolution dans sa réception entre les deux années scolaires 2001/2002 et 2002/2003. Ceci peut s'expliquer par le fait que cette disposition étant nouvelle, les services en charge de la distribuer s'adaptent progressivement aux exigences et aux contraintes de l'opération dont ils ont la charge.

*Tableau 39 : Pourcentage des écoles ayant reçu le paquet minimum par milieu d'implantation*

Milieu d'implantation	Année scolaire	
	2001/2002	2002/2003
Urbain	93,3	98,4
Rural	87,2	95,1
Ensemble	88,7	95,9

*Source : PETS 2004*

Pour prendre possession du paquet minimum, les responsables d'établissements doivent avoir connaissance de sa disponibilité. Le moyen le plus utilisé pour informer les directeurs d'école de la disponibilité du paquet minimum est la correspondance, par laquelle près de la moitié d'entre eux ont été saisis. Ce moyen, même s'il s'avère parfois lent est utilisé pour son efficacité car l'expéditeur qui est ici l'Inspecteur d'Arrondissement de l'Enseignement Primaire et Maternel est sûr d'atteindre les responsables concernés.

Suivant le milieu d'implantation, on relève que les 3 principaux moyens d'information que sont les médias, la correspondance et le canal informel se partagent pratiquement les parts en milieu urbain. Pourtant, le milieu rural se distingue par la prédominance de l'utilisation de la correspondance comme moyen d'information des directeurs d'école de la disponibilité du paquet minimum.

*Tableau 40 : Support de communication utilisé pour accéder à l'information sur la disponibilité du paquet minimum (en %)*

Milieu d'implantation	Support	Année scolaire	
		2001/2002	2002/2003
Urbain	Communiqué presse/radio	22,0	18,5
	Correspondance	27,5	29,8
	Canal informel	32,1	33,1
	Autres	18,3	18,5
	Total	100,	100,0
Rural	communiqué presse/radio	13,4	13,2
	Correspondance	60,4	62,4
	Canal informel	19,8	18,4
	Autres	6,4	6,0
	Total	100,0	100,0

Ensemble	Communiqué presse/radio	15,7	14,6
	Correspondance	51,6	53,8
	Canal informel	23,1	22,2
	Autres	9,6	9,3
	Total	100,0	100,0

*Source : PETS 2004*

### 3.6.1 Lieu de collecte du paquet minimum

Le circuit de distribution du paquet minimum à savoir MINEDUC → DPEN → DDEN → IAEPM → Ecoles primaires, est en général respecté car moins de 10% des écoles ont reçu leur paquet minimum d'un responsable autre que l'inspecteur d'arrondissement de l'enseignement primaire et maternel.

*Tableau 41 : Lieu de collecte du paquet minimum*

Lieu de collecte du paquet minimum	Année	
	2001/2002	2003
Directement dans les services centraux	0,5	0,4
DPEN	0,5	0,2
DDEN	4,9	4,3
IAEPM	93,6	94,5
ENIEG	0,5	0,6
Total	100,0	100,0

*Source : PETS 2004*

### 3.6.2 Convoyage du paquet minimum

Si le paquet minimum parvient à être disponible auprès de l'IAEPM, il reste à le ramener au sein de l'école où il doit être utilisé. Pour cela, cette dotation en nature est accompagnée d'un soutien financier en espèces destiné à assurer les frais de voyage jusqu'à destination.

*Tableau 42 : Frais reçus par les directeurs d'écoles au titre des frais de voyage du paquet minimum*

Montant reçu	Milieu d'implantation		Ensemble
	Urbain	Rural	
Aucun montant	7,5	16,0	13,7
Moins de 5 000	10,6	22,0	19,0
[5 000, 10 000[	16,4	23,7	21,7
[10 000, 20 000[	33,2	33,4	33,4
20 000 et plus	32,3	4,9	12,3
Total	100,0	100,0	100,0

*Source : PETS 2004*

Tableau 43 : Appréciation des frais de convoyage par les directeurs d'école suivant le milieu d'implantation

Milieu d'implantation	Appréciation	2001/2002	2003
Urbain	Suffisant	38,5	38,8
	indifférent	21,2	19,8
	Insuffisant	40,4	41,4
	Total	100,0	100,0
Rural	Suffisant	25,8	21,4
	indifférent	12,5	15,1
	Insuffisant	61,7	63,5
	Total	100,0	100,0
Ensemble	Suffisant	29,3	26,2
	indifférent	14,9	16,4
	Insuffisant	55,7	57,4
	Total	100,0	100,0

Source : PETS 2004

### 3.6.3 Transparence dans la gestion du paquet minimum

En général, le conseil d'école qui est l'organe de gestion et l'association des parents d'élèves sont assez bien informés sur le paquet minimum reçu par l'école.

Tableau 44 : Diffusion de l'information sur le paquet minimum auprès des organes de gestion de l'école (%)

Diffusion de l'information		2001/2002	2003
Le conseil d'école a été informé	Oui	89,9	91,0
	Non	10,1	9,0
	Total	100,0	100,0
Les parents d'élèves ont été informés	Oui	91,8	90,8
	Non	8,2	9,2
	Total	100,0	100,0

Source : PETS 2004

### 3.6.4 Temps écoulé entre la date de la rentrée scolaire et la réception du paquet minimum

Le temps écoulé entre la date de la rentrée scolaire et la réception du paquet minimum par les écoles primaires publiques est en moyenne de plus de deux mois et varie d'une région à l'autre pour les deux années scolaires considérées. Les régions de l'Adamaoua, de l'Est et de l'Extrême-Nord connaissent un retard dans la réception du paquet minimum par rapport à la moyenne de l'ensemble du pays.

Tableau 45 : Indicateurs de délai d'acheminement du paquet minimum suivant la zone d'enquête  
(en nombre de mois)

Zone d'enquête	Temps écoulé entre					
	la rentrée scolaire et la notification de l'arrivée du paquet minimum		la notification et l'arrivée du paquet minimum		la rentrée scolaire et la réception du paquet minimum	
	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003
Yaoundé	1,4	1,1	0,3	0,2	1,6	1,1
Douala	1,7	1,8	0,2	0,3	1,9	2,1
Adamaoua	2,9	2,2	0,3	0,8	3,3	3,0
Centre	1,1	1,0	0,2	0,3	1,3	1,3
Est	2,6	2,3	0,2	0,2	2,5	2,4
Extrême-Nord	3,0	2,4	0,1	0,2	3,2	2,4
Littoral	1,9	1,9	0,1	0,1	2,1	2,1
Nord	1,9	1,5	0,2	0,1	2,3	1,6
Nord-Ouest	2,0	2,2	0,1	0,2	2,1	2,4
Ouest	1,4	1,9	0,2	0,1	1,7	2,0
Sud	2,1	2,0	0,3	0,5	2,3	2,4
Sud-Ouest	2,2	2,1	0,2	0,2	2,3	2,4
Ensemble	2,0	1,9	0,2	0,3	2,2	2,1

Source : PETS 2004

Le même constat (disparités régionales) se fait selon le milieu de résidence. En effet, en milieu rural, les directeurs sont notifiés de l'arrivée du paquet minimum près de 2 mois après la rentrée scolaire tandis qu'en milieu urbain, le paquet minimum arrive au niveau de l'IAEPM moins d'un mois en moyenne après la rentrée.

Tableau 46 : Indicateurs de délai d'acheminement du paquet minimum suivant le milieu d'implantation  
(en nombre de mois)

Milieu d'implantation	Temps écoulé entre					
	la rentrée scolaire et la notification de l'arrivée du paquet minimum		la notification et l'arrivée du paquet minimum		la rentrée scolaire et la réception du paquet minimum	
	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003	2001/2002	2002/2003
Urbain	1,7	1,6	0,2	0,2	1,9	1,8
Rural	2,1	2,0	0,2	0,3	2,3	2,2
Ensemble	2,0	1,9	0,2	0,3	2,2	2,1

Source : PETS 2004

### 3.6.5 Problèmes rencontrés pour retirer le paquet minimum

Il faut rappeler ici que le paquet minimum est une dotation en matériel didactique correspondant aux besoins minima de chaque école et qui devrait être envoyée à celle-ci au début de l'année scolaire. Au nombre des difficultés signalées par les directeurs d'écoles primaires publiques pour rentrer en possession de leurs paquets minima, deux problèmes émergent à savoir :

- Le problème de transport ou d'enclavement : pris dans leur ensemble, les directeurs d'écoles ayant relevé ce problème parmi leurs difficultés sont majoritaires (61,2%). Toutefois, des disparités remarquables du point de vue des régions doivent être signalées : le Sud, le Nord, l'Extrême-Nord, le Nord-Ouest et l'Adamaoua représentent dans cet ordre les zones d'enquête les plus touchées par ce problème.
- L'arrivée tardive et incomplète du paquet minimum : ce phénomène qui arrive immédiatement après le précédent dans le classement fait par les directeurs d'écoles (52,2%), est observé sur l'ensemble du territoire, puisque signalé dans chacune des douze zones d'enquête.

En s'intéressant au milieu d'implantation, il est logique de constater que, par rapport au milieu urbain, le milieu rural connaît plus de problèmes de transport et d'enclavement en raison du bas niveau de développement des infrastructures de communication.

Tableau 47 : Principales difficultés rencontrées pour retirer le paquet minimum suivant la zone d'enquête et le milieu d'implantation (en %)

Difficultés	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble		
													Urbain	Rural	Total
Problème de transport ou d'enclavement	21,1	46,2	70,4	64,1	69,4	75,9	52,2	80,6	72,2	4,2	85,7	63,6	32,7	66,1	61,2
Arrivée tardive et incomplète	68,4	69,2	44,4	69,2	50,0	37,9	52,2	45,2	38,9	87,5	50,0	38,6	75,5	48,3	52,2
Insuffisance des frais de convoyage	10,5	0,0	0,0	0,0	16,7	0,0	0,0	6,5	16,7	8,3	0,0	27,3	4,1	9,8	9,0
Insécurité	5,3	0,0	0,0	7,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,3	2,0	1,4	1,5
Corruption	0,0	0,0	18,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	5,6	0,0	0,0	9,1	4,1	3,1	3,3
Inadaptation de certains éléments	0,0	15,4	3,7	0,0	8,3	6,9	8,7	3,2	0,0	8,3	0,0	13,6	4,1	5,9	5,7

Source : PETS 2004

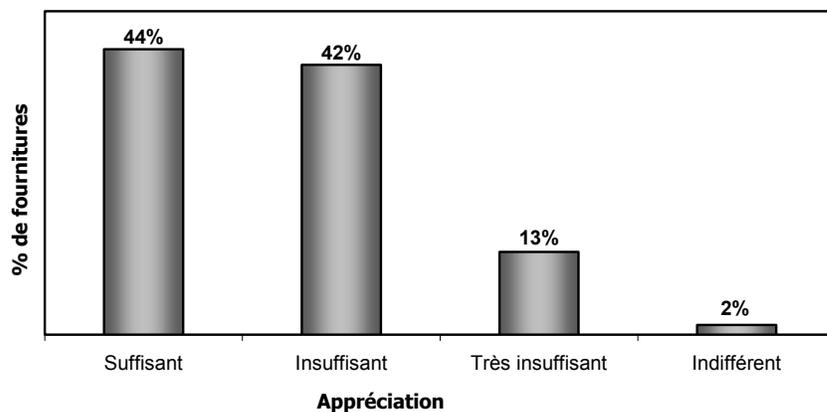
### 3.6.6 Appréciation du paquet minimum

L'appréciation sur le paquet minimum porte sur trois aspects : la quantité, la qualité et l'utilité. En observant chacun d'entre eux, on constate que pour les années scolaires 2001/2002 et 2002/2003, les avis des directeurs d'établissements sont pratiquement les mêmes.

### 3.6.2.1 Appréciation de la quantité des éléments du paquet minimum

Entre 2001/2002 et 2002/2003, les appréciations des directeurs sur le paquet minimum sont restées presque les mêmes. En 2002/2003, elles peuvent être résumées par le graphique ci-après.

Graphique 1 : Appréciation de la quantité des éléments du paquet minimum



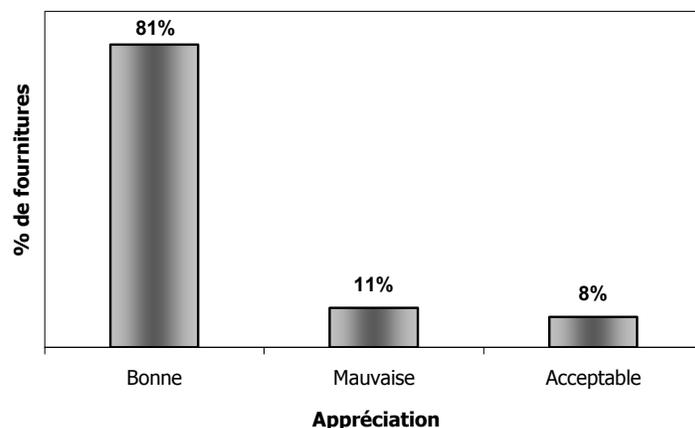
Source : PETS 2004

Il en ressort que, eu égard aux besoins réels des écoles, plus de la moitié des fournitures reçues (55%) par les directeurs ne suffisent pas.

### 3.6.2.2 Appréciation de la qualité des éléments du paquet minimum

Dans l'ensemble, pour l'année scolaire 2002/2003, les résultats suivants montrent que 4 types de fournitures sur 5 reçues par les directeurs d'écoles sont jugées de bonne qualité.

Graphique 2 : Appréciation de la qualité des éléments du paquet minimum



Source : PETS 2004

### 3.6.2.3 Appréciation de l'utilité des éléments du paquet minimum

Si les directeurs d'écoles trouvent la majorité des fournitures du paquet minimum en 2002/2003 adaptées à leurs besoins, il faut toutefois souligner que 10% d'entre elles sont jugées inadaptées. Par ailleurs, les villes

de Yaoundé et Douala ainsi que les provinces du Sud et de l'Est sont celles où les fournitures du paquet minimum ont le plus été jugées inadaptées.

### 3.6.7 *Ressources en nature autres que le paquet minimum*

Dans l'ensemble, 31% des directeurs d'écoles affirment avoir reçu d'autres ressources en nature en plus du paquet minimum. Ces actions de solidarité qui existent dans toutes les régions sont principalement l'œuvre des associations de parents d'élèves (APE), des collectivités locales, des ONG et des organisations internationales. Même si ces marques de solidarité n'ont pas la même ampleur dans toutes les régions, elles permettent de constater que d'autres partenaires sont bien présents aux côtés de l'Etat dans un secteur aussi important que l'Education.

*Tableau 48 : Ressources en nature reçues en plus du paquet minimum*

Région	Ressources en nature		Total
	Oui	Non	
Yaoundé	26,3	73,8	100,0
Douala	31,3	68,8	100,0
Adamaoua	33,8	66,3	100,0
Centre	33,3	66,7	100,0
Est	26,9	73,1	100,0
Extrême Nord	36,0	64,0	100,0
Littoral	23,6	76,4	100,0
Nord	38,2	61,8	100,0
Nord-Ouest	13,1	86,9	100,0
Ouest	47,6	52,4	100,0
Sud	43,8	56,3	100,0
Sud-Ouest	15,5	84,5	100,0
Ensemble	31,0	69,0	100,0

*Source : PETS 2004*

## CHAPITRE 4 : CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE DE SERVICES DE L'EDUCATION

### 4.1 Enseignement primaire

#### 4.1.1 *Echantillon des écoles primaires*

L'enquête a couvert au total 698 établissements primaires répartis en 12 zones d'enquête sur l'ensemble du territoire national. Ces 12 zones d'enquête comprenaient outre les 10 provinces répondant au découpage administratif du pays, les deux grandes agglomérations que sont Yaoundé et Douala. Pas moins de 50 écoles ont été enquêtées par région pour un cumul de 503 écoles publiques et 195 écoles privées. Les écoles situées en milieu rural ont été les plus couvertes avec 481 écoles contre 217 écoles en milieu urbain. Pour toute la suite, les analyses et commentaires effectués portent sur les données relatives à l'année scolaire 2002/2003.

*Tableau 49 : Répartition de l'échantillon des écoles primaires*

Zone d'enquête	Urbain		Rural		Total
	Public	Privé	Public	Privé	
Yaoundé	40	16			56
Douala	40	18			58
Adamaoua	5	1	35	14	55
Centre			42	18	60
Est	5	5	34	12	56
Extrême-Nord	3	7	47	11	68
Littoral	11	10	25	6	52
Nord	2	5	49	5	61
Nord-Ouest	3	5	39	13	60
Ouest	10	7	31	11	59
Sud	9	9	31	5	54
Sud-Ouest	3	3	39	14	59
Total	131	86	372	109	698

*Source : PETS 2004*

#### 4.1.2 *Infrastructures de base*

- *Salles de classe*

Les écoles primaires au Cameroun comptent en moyenne 6 salles de classes fonctionnelles. Environ 4 d'entre elles sont équipées d'un bureau pour enseignant. En milieu urbain, cette moyenne est de 9 salles fonctionnelles par école pour 7 disposant d'un bureau pour enseignant. Yaoundé est le lieu où l'on compte le plus grand nombre de salles par établissement (11 en moyenne). En zone rurale où la couverture a été plus large, la moyenne de salles de classe par établissement se situe autour de 5. Cependant, le milieu rural de la province du Nord fait ressortir des établissements avec à peine 4 salles de classe fonctionnelles. Toutefois, la plupart des salles de classe dans les écoles sont en matériaux de construction définitifs. Dans le secteur public comme privé, on relève en général une seule salle en matériaux de construction provisoire.

Tableau 50 : Nombre moyen de salles de classe par établissement selon le milieu d'implantation et la zone d'enquête

	Urbain		Rural		Total	
	Salles de classe fonctionnelles	Salles de classe disposant d'au moins un bureau pour enseignants	Salles de classe fonctionnelles	Salles de classe disposant d'au moins un bureau pour enseignants	Salles de classe fonctionnelles	Salles de classe disposant d'au moins un bureau pour enseignants
Yaoundé	11,3	7,7	///	///	11,3	7,7
Douala	9,6	8,3	///	///	9,6	8,3
Adamaoua	7,3	4,8	4,0	2,8	4,4	3,0
Centre	///	///	5,9	3,8	5,9	3,8
Est	9,3	7,1	4,7	2,3	5,6	3,1
Extrême-Nord	5,9	3,9	4,6	2,3	4,8	2,5
Littoral	6,4	5,2	5,4	4,5	5,8	4,8
Nord	11,7	3,3	3,9	1,2	4,8	1,5
Nord-Ouest	10,4	8,8	5,7	4,1	6,3	4,7
Ouest	8,8	6,0	6,3	5,5	7,0	5,7
Sud	7,5	5,9	4,2	1,9	5,3	3,3
Sud-Ouest	7,0	7,5	6,1	4,3	6,2	4,7
Total	9,3	6,9	5,1	3,2	6,4	4,4

Source : PETS 2004

- *Bibliothèque et bloc administratif*

Sur l'ensemble du pays, très peu d'écoles primaires sont équipées d'une bibliothèque, à peine 11% ; la répartition de ce pourcentage montre que ces établissements sont situés pour la plupart en zone urbaine. Pour les écoles rurales, 8% seulement d'entre-elles ont une bibliothèque en leur sein. Pour ce qui est de la possession d'un bloc administratif, la situation est plus réjouissante que celle des bibliothèques. Toutefois, un peu plus de la moitié, soit 58,6% des écoles primaires ne disposent pas d'un bloc administratif, contre 41,4% d'établissements où l'on note l'existence de ce bloc. Comme pour les bibliothèques, le milieu urbain est le plus nanti car 73,4% des écoles primaires sont dotés d'un bloc administratif contre 26,9% des écoles rurales où la carence tant en bibliothèques qu'en blocs administratifs est plus prononcée.

Tableau 51 : Pourcentage d'écoles possédant une bibliothèque ou un bloc administratif selon le milieu d'implantation

	Bibliothèques		Total	Blocs administratifs		Total
	Oui	Non		Oui	Non	
Urbain	16,2	83,8	100	73,4	26,6	100
Rural	8,3	91,7	100	26,9	73,1	100
Ensemble	10,7	89,3	100	41,4	58,6	100

Source : PETS 2004

- *Internat, car de transport pour élèves et cantine scolaire*

La quasi-totalité des écoles primaires au Cameroun n'ont pas d'internats et seulement 1,5% d'entre eux disposent d'un car de transport pour élèves. Les rares établissements possédant un internat ou un car de transport sont situés en milieu urbain et relèvent tous du secteur privé. Pour ce qui est des cantines scolaires en revanche, l'existence est révélée ici et là par l'étude. Toutefois, elle est très faible sur l'ensemble

du territoire national (5,8%). Ces dernières se recensent en majorité en milieu rural et sont beaucoup plus présentes dans les établissements du secteur privé que public.

*Tableau 52 : Pourcentage des écoles possédant un internat /car /cantine scolaire selon le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement*

	Internat		Total	Cantine scolaire		Total	Car de transport		Total
	Oui	Non		Oui	Non		Oui	Non	
Urbain	0,2	99,8	100	5,0	95,0	100	3,5	96,5	100
Rural		100,0	100	6,2	93,8	100	0,5	99,5	100
Total	0,1	99,9	100	5,8	94,2	100	1,5	98,5	100
Public		100	100	4,7	95,3	100		100	100
Privé	0,3	99,7	100	8,6	91,4	100	5,2	94,8	100
Ensemble	0,1	99,9	100	5,8	94,2	100	1,5	98,5	100

*Source : PETS 2004*

- *Infirmierie d'urgence et assurance scolaire*

Dans environ 90% des écoles primaires au Cameroun, tous les élèves étaient couverts par une police d'assurance pour le compte de l'année scolaire 2002/2003. En milieu rural néanmoins, on constate que 10,2% des établissements avaient des élèves non assurés pendant cette même année scolaire. Pour cette même année scolaire, 74,4% des écoles primaires affirment avoir reçu le Programme Elargi de Vaccination (PEV). La couverture du PEV a été plus faible en milieu rural où 27,7% des écoles ne l'ont pas reçue. Toutefois, dans chacun des milieux d'étude, cette couverture est allée au delà de 70%. La présence d'une structure pour premiers soins a été relevée dans 79,7% des établissements primaires. Elle est plus marquée en milieu urbain où 92,2% des établissements en disposent. Les petites pharmacies d'urgence font plus défaut en zone rurale que partout ailleurs. En effet, pour 20,3% d'établissements ne disposant pas d'infirmierie d'urgence, 25,9% d'entre eux sont situés en zone rurale.

*Tableau 53 : Pourcentage des écoles selon la couverture sanitaire et le milieu d'implantation*

	Elèves assurés		Total	Petite pharmacie d'urgence		Total	Programme élargi de vaccination (PEV)		Total
	Oui	Non		Oui	Non		Oui	Non	
	Urbain	94,6	5,4	100	92,2	7,8	100	79,1	20,9
Rural	87,7	12,3	100	74,1	25,9	100	72,3	27,7	100
Ensemble	89,8	10,2	100	79,7	20,3	100	74,4	25,6	100

*Source : PETS 2004*

- *Source d'approvisionnement en énergie électrique*

Un peu plus des trois quart des écoles primaires du système éducatif ne disposent d'aucune source d'approvisionnement en énergie électrique (76%). Ces dernières se retrouvent en majorité dans les zones rurales. En effet, 87% des établissements de ce milieu n'ont aucune source d'approvisionnement en énergie électrique. Il faut souligner que seuls 17,4% d'écoles ont un abonnement avec compteur chez le distributeur AES-SONEL et sont situées pour la plupart en milieu urbain.

Tableau 54 : Principales sources d'approvisionnement en électricité suivant le milieu d'implantation (%)

	Electricité AES SONEL avec compteur	Electricité AES SONEL sans compteur	Groupe électrogène	Panneaux solaires	Aucune	Autre	Total
Urbain	36,5	11,5	0,0	0,0	51,5	0,5	100,0
Rural	8,9	3,4	0,2	0,2	87,0	0,3	100,0
Ensemble	17,4	5,9	0,2	0,2	76,0	0,4	100,0

Source : PETS 2004

- *Source d'approvisionnement en eau*

Les principales sources d'approvisionnement en eau recensées sont : eau courante, sources ou puits aménagés, forages, rivières, lacs ou ruisseaux et autres. L'eau courante, qui correspond à celle fournie par le distributeur SNEC couvre environ 27% des écoles primaires du pays, et se rencontre beaucoup plus en milieu urbain qu'en milieu rural. En revanche, 31% d'écoles primaires n'ont accès à aucune source d'approvisionnement en eau.

Tableau 55 : Principale source d'approvisionnement en eau suivant le milieu d'implantation (%)

	Eau courante	Sources aménagées/ Puits aménagés	Forages	Rivières/lacs /ruisseaux	Aucune	Autre	Total
Urbain	59,1	7,1	4,0	3,1	24,0	2,8	100,0
Rural	13,0	18,9	11,9	20,2	34,1	1,8	100,0
Ensemble	27,3	15,2	9,5	14,9	31,0	2,1	100,0

Source : PETS 2004

- *Type de lieu d'aisance*

Comme type de lieu d'aisance, on rencontre en général dans nos écoles primaires les WC avec chasse d'eau, les latrines aménagées, les latrines non aménagées. En milieu urbain, si on constate que seulement 8% des écoles environ n'ont pas de toilettes, il demeure que 22,2% des écoles de ce milieu utilisent les latrines non aménagées. Le milieu rural offre la situation la plus déplorable avec seulement 3% de WC avec chasse d'eau, 45,8% des établissements avec latrines non aménagées et le plus grand nombre d'écoles sans toilettes (19,6%) par rapport au milieu urbain. Globalement, 8,7% des écoles ont des WC avec chasse d'eau et 35,8% des latrines aménagées.

Tableau 56 : Pourcentage des écoles selon le milieu d'implantation et le type de lieu d'aisance (%)

	WC avec chasse eau	Latrines aménagées	Latrines non aménagées	Pas de toilette	Autre	Total
Urbain	21,5	47,7	22,2	8,1	0,5	100
Rural	03,0	30,4	45,8	19,6	1,2	100
Ensemble	08,7	35,8	38,5	16,1	1,0	100

Source : PETS 2004

- *Type de clôture*

La présence d'une clôture autour d'une école garantit un minimum de sécurité pour les écoliers. L'étude révèle que 3 écoles primaires sur 5 au Cameroun n'ont pas de clôture. La majorité de celles qui en ont une se trouvent en milieu urbain, et le principal matériau utilisé dans la construction est le parpaing.

*Tableau 57 : Pourcentage des écoles selon le milieu d'implantation et le matériau de la clôture (%)*

	Parpaing	Bois	Grillage	Pas de clôture	Autre	Total
Urbain	45,2	2,6	1,6	43,5	07,1	100
Rural	02,9	5,2	0,6	69,5	21,9	100
Ensemble	16,0	4,4	0,9	61,4	17,3	100

*Source : PETS 2004*

- *Places assises sur tables-blancs*

Chaque école primaire au Cameroun compte en moyenne 328 places assises sur tables-blancs pour un effectif moyen à l'échelle nationale d'environ 382 élèves. Ce qui traduit de façon générale un déficit de places assises dans les écoles primaires. Toutefois, dans le Centre, l'Ouest et le Sud, le constat est plutôt celui d'un potentiel de places non encore exploitées. En effet, ces zones d'enquête présentent des pourcentages de places assises pour élèves par établissements supérieurs à 100%. La répartition par milieu d'implantation révèle par ailleurs que ce potentiel observé relève des milieux ruraux de ces régions sauf pour le Sud où l'on constate qu'il y a plus d'élèves inscrits que de places assises en zone urbaine. A l'échelle nationale, le milieu rural est celui pour lequel la carence notée est plus forte car il présente un pourcentage de places assises pour élèves plus faible. Cette carence est plus le fait des provinces de l'Est, de l'Extrême-Nord, et du Nord. De façon générale, dans la plupart des régions, le manque de places assises se fait ressentir tant en milieu urbain que rural.

*Tableau 58 : Nombre moyen des places assises par établissement suivant le milieu d'implantation par zone d'enquête*

Zone d'enquête	Urbain		Rural		Ensemble	
	Nombre d'élèves inscrits	Pourcentage d'élèves assis sur tables-blancs	Nombre d'élèves inscrits	Pourcentage d'élèves assis sur tables-blancs	Nombre d'élèves inscrits	Pourcentage d'élèves assis sur tables-blancs
Yaoundé	764,0	85,8			764,0	85,8
Douala	511,6	94,6			511,6	94,6
Adamaoua	701,3	64,8	289,9	81,8	336,4	77,8
Centre			283,9	131,0	283,9	131,0
Est	650,2	94,3	342,8	67,1	397,7	73,9
Extrême-Nord	426,0	61,7	339,6	39,2	352,3	43,2
Littoral	377,9	94,3	309,8	92,3	337,8	93,1
Nord	537,4	60,9	254,5	51,5	287,6	53,5
Nord-Ouest	784,5	90,0	308,2	71,3	371,7	76,9
Ouest	608,2	95,2	378,8	120,9	444,9	110,4
Sud	491,5	109,2	187,6	97,6	290,8	104,3
Sud-Ouest	267,8	133,3	222,4	84,2	227,1	90,3
Ensemble	579,8	89,9	292,6	82,2	382,1	85,7

*Source : PETS 2004*

- *Nombre moyen d'élèves par enseignant*

Sur le plan national, le nombre moyen d'élèves par enseignant se situe autour de 51. Cette moyenne cache cependant des disparités. En effet, dans le Sud-Ouest, les statistiques donnent environ 35 élèves par enseignant contre environ 69, 64, et 57 dans l'Adamaoua, le Nord et l'Extrême-Nord respectivement. En milieu rural, le nombre d'élèves par enseignant est dans l'ensemble plus élevé qu'en milieu urbain. Toutefois, c'est dans ce milieu que l'on relève le nombre moyen d'élèves par enseignant le plus élevé pour la province de l'Adamaoua (78 environ).

Pour ce qui est du nombre d'élèves par salle de classe fonctionnelle, il est de 60 environ sur le plan national mais présente des disparités. En effet, l'Adamaoua, l'Extrême-Nord et l'Est affichent des moyennes allant au-delà de 70 élèves par salle de classe tandis qu'on relève 37 élèves environ par salle de classe dans le Sud-Ouest.

Tableau 59 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe fonctionnelle et par enseignant

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Nombre d'élèves par salle de classe fonctionnelle	nombre d'élèves par enseignant	Nombre d'élèves par salle de classe fonctionnelle	nombre d'élèves par enseignant	Nombre d'élèves par salle de classe fonctionnelle	nombre d'élèves par enseignant
Yaoundé	67,4	43,9	///	///	67,4	43,9
Douala	53,1	48,2	///	///	53,1	48,2
Adamaoua	95,6	77,9	72,1	67,3	76,8	68,7
Centre	///		48,5	44,5	48,5	44,5
Est	69,9	47,5	72,3	68,6	71,6	60,4
Extrême-Nord	72,2	43,9	73,5	61,4	73,3	57,3
Littoral	58,8	50,0	57,2	58,2	58,0	55,1
Nord	45,9	60,8	64,9	64,3	59,5	64,4
Nord-Ouest	75,6	55,1	54,1	48,0	58,8	49,8
Ouest	68,9	52,4	60,0	55,6	63,3	55,1
Sud	65,5	42,9	44,7	42,7	54,7	44,0
Sud-Ouest	38,3	32,1	36,5	34,9	36,7	34,5
Ensemble	62,5	46,8	57,4	53,1	59,7	51,0

Source : PETS 2004

- *Répartition des enseignants*

- i) *Répartition suivant le statut par région*

Pour l'ensemble du pays, le nombre moyen d'enseignants par école primaire est estimé à environ 7. A peu près 5 sur 7 d'entre eux ont été formés dans une école normale et 4 sur 7 sont des agents publics avec un matricule solde. Les autres enseignants sont des vacataires payés soit sur fonds PPTTE, soit sur le budget de l'Etat ou alors à l'aide d'autres sources de revenu telles que l'APE. Toutefois, l'on trouve difficilement un "enseignant PPTTE" par établissement dans chaque zone d'enquête.

Dans l'ensemble, les sources de revenu alternatives aux fonds PPTTE et au budget de l'Etat rémunèrent plus de vacataires sauf pour Douala, l'Est, le Sud et le Sud-Ouest. Par ailleurs, les enseignants se concentrent beaucoup plus dans les régions de Yaoundé et Douala où la moyenne par établissement est respectivement de 17 et 11 enseignants environ. C'est dans ces régions également que l'on rencontre le plus grand nombre

d'enseignants issus d'une école normale et ceux possédant un matricule solde. Les régions de l'Extrême-Nord et du Nord offrent le constat le plus désolant avec à peine 3 sur 7 enseignants formés dans une école normale et 1 seul possédant un matricule solde.

*Tableau 60 : Nombre moyen d'enseignants par établissement et par région suivant leur statut*

	Nombre d'enseignants (effectif total)	Nombre d'enseignants formés dans une école normale	Nombre d'agents publics avec matricule solde	Nombre de vacataires PPTTE	Nombre de vacataires payés sur le budget de l'Etat	Autres enseignants
Yaoundé	17,4	14,6	14,7	0,4	1,2	1,4
Douala	10,6	7,5	8,1	0,6	1,4	0,6
Adamaoua	4,9	2,9	1,1	0,4	1,8	2
Centre	6,4	4,1	2,9	0,2	1,5	1,6
Est	6,6	4,6	2,4	0,6	2,1	0,9
Extrême-Nord	6,1	2,4	0,9	0,3	0,8	2,9
Littoral	6,1	4,6	2,4	0,6	1,5	1,7
Nord	4,5	2,4	0,8	0,3	0,9	2,3
Nord-Ouest	7,5	5,4	3,5	0,5	1,3	2,5
Ouest	8,1	5	4,7	0,3	1	2,4
Sud	6,6	5,3	3,2	0,5	1,9	1
Sud-Ouest	6,6	5,5	2,8	0,5	1,9	1,7
Total	7,5	5,2	3,8	0,4	1,4	1,8

*Source : PETS 2004*

*ii) Répartition suivant le statut par tranche d'âge*

L'étude de cette répartition révèle que 47,2% d'enseignants des écoles primaires au Cameroun ont un matricule solde tandis que 18,4% sont des vacataires sur le budget de l'Etat, 8,7% vacataires PPTTE. On note que les enseignants les plus âgés se retrouvent en majorité dans la catégorie des enseignants ayant un matricule solde.

*Tableau 61 : Répartition suivant le statut par tranche d'âge (%)*

	Salariés avec matricule solde	Vacataires Budget de l'Etat	Vacataires PPTTE	Autre vacataires/bénévoles	Total
] 18, 35 ans]	7,7	31,4	15,9	44,9	100
] 35, 50 ans]	77,2	9,1	3,3	10,4	100
] 50, 60 ans]	93,1	1	0,3	5,6	100
60 ans et plus	73,3	0	0	26,7	100
Ensemble	47,2	18,4	8,7	25,6	100

*Source : PETS 2004*

*iii)- Répartition suivant le genre et selon le diplôme professionnel le plus élevé*

Cette analyse fait ressortir qu'environ 47,2% d'enseignants du primaire au Cameroun sont des femmes. Par ailleurs, près de la moitié des enseignants ont le CAPI ou le CAPIEMP. On note aussi l'existence d'une population d'enseignants sans diplômes professionnels (33,6%) constituée de 21,2% d'hommes et 12,4% de femmes.

Tableau 62 : Répartition suivant le genre et selon le diplôme professionnel le plus élevé (%)

	Masculin	Féminin	Total
PENI	0,2	0,1	0,2
CAPI /CAPIEMP	23,4	25,4	48,8
CAPIAEG/CAPIAET/ CAPIA	6,9	8,8	15,7
MEGA/MAEPS	1,0	0,5	1,5
Sans diplôme	21,2	12,4	33,6
Total	52,8	47,2	100,0

Source : PETS 2004

iv) Répartition suivant le statut et l'ancienneté

D'une façon générale, plus de la moitié des enseignants du primaire au Cameroun (55,5%) ont moins de 10 ans d'ancienneté de service. 23% d'entre eux ont entre 10 et 20 ans d'ancienneté ; 18,7% et 2,8% respectivement de ces derniers se retrouvent dans les tranches de 20 à 30 ans et de 30 ans et plus. Par ailleurs, la majorité des enseignants avec matricule solde se retrouvent dans les tranches intermédiaires de 10-20 ans et 20-30 ans d'ancienneté. Les vacataires pour leur part ont moins de 10 ans d'ancienneté de service. Toutefois, on note l'existence de vacataires PPTe et de bénévoles dans la catégorie des 30 ans d'ancienneté et plus. Les enseignants avec matricule solde représentent en outre 5,3% de cette dernière catégorie.

Tableau 63 : Répartition des enseignants suivant le statut et l'ancienneté (%)

	Salariés avec matricule solde	Vacataires Budget de l'Etat	Vacataires PPTe	Autre vacataires/bénévoles	Ensemble
[0, 10ans [	13,6	96,4	95,7	89,0	55,5
[10, 20 ans [	43,7	2,2	2,3	6,9	23,0
[20, 30ans [	37,4	1,4	1,3	3,2	18,7
30 et plus	5,3	0,0	0,7	0,8	2,8
Total	100	100	100	100	100

Source : PETS 2004

- Assiduité des enseignants

v) Absentéisme lors du passage de l'enquête

L'assiduité s'apprécie par la présence au poste de travail lors du passage de l'enquête. Pour l'ensemble du pays, le taux d'absentéisme des enseignants lors du passage de l'enquête était d'environ 9,4%. Les taux d'absentéisme les plus élevés ont été relevés dans les zones d'enquête Yaoundé, Nord-ouest, Adamaoua et Nord avec respectivement 15,15%, 13,92%, 11,90% et 11,49%. Les enseignants vacataires PPTe se montrent moins assidus avec un taux d'absentéisme moyen sur le plan national de 12,42%, suivis des agents avec matricule solde (9,52%) et des vacataires pris en charge par le budget de l'Etat (9,13%). Les autres vacataires notamment les bénévoles, enseignants des parents et autres apparaissent un peu plus assidus que leurs collègues même si cela est difficile à soutenir dans les régions septentrionales. A Yaoundé, les enseignants avec matricule solde sont les moins assidus avec 17% environ comme taux d'absentéisme. En ce qui concerne les vacataires pris en charge par le budget de l'Etat, ce taux culmine à 20% à l'Ouest et à 35% au Nord-Ouest pour les vacataires PPTe.

Tableau 64 : Taux d'absentéisme des enseignants par zone d'enquête suivant le statut (%)

Zone d'enquête	Salariés avec matricule solde	Vacataires Budget de l'Etat	Vacataires PPTTE	Autres vacataires /bénévoles	Ensemble
Yaoundé	17	13,2	5,9	6,9	15,2
Douala	6,4	6,8	15,4	3,3	6,8
Adamaoua	7,0	8,8	18,8	14,1	11,9
Centre	4,0	3,5	4,2	8,7	5,2
Est	6,0	8,1	12,0	15,8	9,1
Extrême Nord	2,3	4,8	12,5	5,2	5,3
Littoral	3,2	6,0	10,3	3,7	4,9
Nord	4,8	10,3	10,8	14,5	11,5
Nord-ouest	15,8	15,8	35	6,7	13,9
Ouest	7,6	20,0	10,0	6,2	8,5
Sud	8,2	9,5	10,0	0,0	7,8
Sud-ouest	7,0	9,8	4,6	9,0	8,0
Ensemble	9,5	9,1	12,4	8,3	9,4

Source : PETS 2004

ii) Exercice d'une activité secondaire

L'absence au poste de travail pourrait s'expliquer par l'exercice d'une activité secondaire par les enseignants. Mais, lorsque l'on considère le nombre moyen de jours ouvrés dans la semaine par les enseignants des différentes régions, il est sensiblement le même selon l'exercice ou non d'une activité secondaire.

Tableau 65 : Nombre moyen de jours ouvrés dans la semaine suivant l'exercice d'une activité secondaire

	Ont une activité secondaire	N'ont pas une activité secondaire	Ensemble
Yaoundé	4,3	4,6	4,6
Douala	4,7	4,9	4,9
Adamaoua	4,8	4,8	4,8
Centre	4,9	4,8	4,8
Est	4,8	4,9	4,8
Extrême-Nord	4,8	4,8	4,8
Littoral	4,9	4,8	4,8
Nord	4,8	4,8	4,8
Nord-ouest	4,9	4,7	4,7
Ouest	4,9	4,8	4,8
Sud	4,8	4,7	4,7
Sud-ouest	4,8	4,8	4,8
Ensemble	4,8	4,8	4,8

Source : PETS 2004

Par ailleurs, en étudiant l'exercice d'une activité secondaire suivant le statut par région, on peut noter que peu d'enseignants (18,5%) exercent une activité secondaire à l'échelle nationale. De plus, parmi les vacataires PPTTE qui se sont révélés moins assidus dans l'ensemble et qui représentent environ 17,4% de l'échantillon, seulement 1,3% d'entre eux exercent une activité secondaire.

Dans le Nord-Ouest où on avait 35% de taux d'absentéisme chez les vacataires PPTTE lors du passage de l'enquête, 1,6% de ces derniers exercent une activité secondaire. En revanche dans la même zone d'enquête

où 15,8% des salariés avec matricule solde étaient absents au moment de l'enquête, 14,7% des enseignants de cette catégorie dans la zone d'enquête ont une activité secondaire.

*Tableau 66 : Répartition des enseignants selon le statut par zone d'enquête suivant l'exercice d'une activité secondaire (%)*

	Ont une activité secondaire					N'ont pas une activité secondaire				
	Salariés avec matricule solde	Vacataires Budget de l'Etat	Vacataires PPTTE	Autres vacataires/ bénévoles	Total	Salariés avec matricule solde	Vacataires Budget de l'Etat	Vacataires PPTTE	Autres vacataires/ bénévoles	Total
Yaoundé	2,7	0,2		1	3,9	74,4	7,4	3,5	10,8	96,1
Douala	2		0,5	0,5	3,1	73,2	11,2	6,1	6,4	96,9
Adamaoua	5,9	5,9	2	13,8	27,6	14,3	21,7	12,8	23,6	72,4
Centre	1,2	1,6	0,8	8,9	12,5	39,1	21,4	8,9	18,1	87,5
Est	4,5	1,4		5	10,9	33,5	32,1	11,3	12,2	89,1
Extrême-Nord	9,5	6,2	2,5	29,6	47,7	8,6	11,1	7,4	25,1	52,3
Littoral	2,7	0,4	0,4	1,8	5,3	38,7	21,8	12,4	21,8	94,7
Nord	6,4	4,7	5,6	29,9	46,6	11,1	12	10,3	20,1	53,4
Nord-Ouest	14,7	2,9	1,6	15	34,2	32,9	9,1	4,9	18,9	65,8
Ouest	5	0,9	0,6	11,7	18,3	48,9	8,5	5,7	18,6	81,7
Sud	7,9	5,1	3,9	4,3	21,3	34,6	27,6	7,5	9,1	78,7
Sud-Ouest	7	2,8		3,5	13,3	33,2	25,9	7,7	19,9	86,7
Total	5,6	2,3	1,3	9,3	18,5	41,6	16,1	7,5	16,1	81,5

Source : PETS 2004

L'éloignement de l'établissement conjugué à d'autres raisons pouvant être à l'origine de l'absentéisme, l'on s'intéresse également à la distance « domicile-école » des enseignants. Cette étude montre que les enseignants dans la totalité des régions ont pour la plupart leur domicile situé à maximum 5 Km de leur lieu de travail. En effet, à plus 50% par région, le parcours les distançant de leur école se situe entre 0,5 et 5 Km. Toutefois, dans les agglomérations de Yaoundé et Douala, 19,2% et 16,8% respectivement parcourent entre 5 et 10 Km entre leur domicile et l'école. Dans les provinces de l'Ouest, du Nord-ouest et de l'Extrême-Nord, cette distance sépare respectivement 14,3%, 12,6%, et 10% des enseignants de leurs écoles. A plus de 10 Km, ce sont une fois de plus les régions de l'Extrême-Nord, de l'Ouest et les centres urbains que sont Yaoundé et Douala qui s'illustrent. A Douala, 7,6% des enseignants sont entre 10 et 15 Km de leurs écoles tandis que dans l'Extrême-Nord, 5,6% sont à plus de 15 Km de leurs écoles.

Tableau 67 : Répartition des enseignants par zone d'enquête suivant la distance parcourue entre le domicile et l'école (%)

	moins de 0,5 Km	] 0,5; 5 Km]	] 5; 10km]	] 10; 15km]	Plus de 15 Km	Total
Yaoundé	14,5	59,3	19,2	4,7	2,2	100
Douala	11,6	60	16,8	7,6	4,1	100
Adamaoua	37,2	61,3	1,5			100
Centre	41,5	53,8	2,7	0,5	1,4	100
Est	30,1	65,9	2,3	0,9	0,9	100
Extrême-Nord	20,8	59,5	10	4,1	5,6	100
Littoral	22,7	68,8	6,1	1,2	1,2	100
Nord	43,8	50,5	5,1	0,3	0,3	100
Nord-ouest	14,8	69,3	12,6	2,5	0,9	100
Ouest	10,7	68,5	14,3	5,2	1,4	100
Sud	36,1	57,6	5,4	0,9		100
Sud-ouest	33,1	60,9	5,1	0,5	0,5	100
Total	24,1	61,5	9,8	2,9	1	100

Source : PETS 2004

## 4.2 Enseignement secondaire

### 4.2.1 Echantillon des établissements d'enseignement secondaire

L'échantillon des établissements d'enseignement secondaire a compté 378 lycées et collèges relevant de l'enseignement général et technique et répartis sur l'ensemble des 12 zones d'enquête identiques à celle de l'échantillon des écoles primaires. Au moins 27 établissements ont été enquêtés par zone d'enquête et on a totalisé 261 établissements publics et 117 établissements privés. Le milieu urbain compte 173 lycées et collèges et 205 en zone rurale. Dans toute la suite, les analyses et commentaires effectués portent sur les données relatives à l'année scolaire 2002/2003.

Tableau 68 : Répartition de l'échantillon des établissements d'enseignement secondaire

	Urbain		Rural		Total
	Public	Privé	Public	Privé	
Yaoundé	22	11			33
Douala	20	11	2		33
Adamaoua	5	5	16	1	27
Centre	2	1	22	10	35
Est	6	3	12	6	27
Extrême-Nord	5	5	14	3	27
Littoral	7	6	16	6	35
Nord	8	7	12		27
Nord-Ouest	5	4	18	8	35
Ouest	10	5	12	6	33
Sud	8	8	15		31
Sud-Ouest	5	4	19	7	35
Total	103	70	158	47	378

Source : PETS 2004

#### 4.2.2 Infrastructures de base

- *Bibliothèques et salles des professeurs*

48,1% seulement de lycées et collèges du Cameroun possèdent une bibliothèque. Cette carence est plus marquée en milieu rural où 63,9% des établissements ne sont pas équipés d'une bibliothèque. En milieu urbain 62,4% des établissements sont dotés d'une bibliothèque. Les salles des professeurs font également défaut en milieu rural où 60,5% des établissements n'en disposent pas alors que 60,1% des établissements en milieu urbain en sont équipés. Dans l'ensemble, 48,9% des établissements d'enseignement secondaire du Cameroun ont une salle de professeurs et 51,1% n'en ont pas.

Tableau 69 : Bibliothèques et salles des professeurs par établissement selon le milieu d'implantation (%)

	Bibliothèques		Total	Salles des professeurs		Total
	Oui	Non		Oui	Non	
Urbain	62,4	37,6	100	60,1	39,9	100
Rural	36,1	63,9	100	39,5	60,5	100
Ensemble	48,1	51,9	100	48,9	51,1	100

Source : PETS 2004

- *Internats, cars de transport pour élèves et cantines scolaires*

Pour chacun de ces éléments, plus de 80% environ des établissements d'enseignement secondaire déclarent ne pas en posséder.

Dans l'ensemble, environ 87,8% des établissements scolaires ne possèdent pas d'internat. C'est dans le secteur public qu'on trouve la proportion de ce type d'établissements est la plus élevée 93,9% contre 72,1% dans le secteur privé.

Pour ce qui est du transport des élèves, très peu d'établissements, soit 4,8% sur l'ensemble du pays, ont un car prévu à cet effet. Par ailleurs, comme pour les internats, ces derniers relèvent plus du secteur privé car à peine 2% des établissements d'enseignement secondaire publics ont un car de transport pour élèves.

Les cantines scolaires sont plus rencontrées dans nos lycées et collèges que les deux précédentes infrastructures. 17,5% de ceux-ci en possèdent et se retrouvent plus en milieu urbain (22,5) que rural (13,2%). Le secteur privé se taille la plus grande part avec 30% contre 12,7% d'établissements d'enseignement secondaire public possédant une cantine scolaire.

Tableau 70 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire possédant un Internat /un car de transport /une cantine selon le milieu d'implantation et l'ordre d'enseignement (%)

	Internat		Total	Cantine scolaire		Total	Car de transport		Total
	oui	non		oui	non		oui	non	
Urbain	10,4	89,6	100	22,5	77,5	100	2,3	97,7	100
Rural	13,7	86,3	100	13,2	86,8	100	6,8	93,2	100
Ensemble	12,2	87,8	100	17,5	82,5	100	4,8	95,2	100
Public	6,1	93,9	100	12,7	87,3	100	2,0	98,0	100
Privé	27,9	72,1	100	30,0	70,0	100	11,3	88,7	100
Ensemble	13,1	86,9	100	18,2	81,8	100	5,0	95,0	100

Source : PETS 2004

- *Infirmierie d'urgence et assurance scolaire*

Durant l'année scolaire 2002/2003, environ 93% des établissements d'enseignement secondaire avaient souscrit une police d'assurance pour tout leur effectif d'élèves. En milieu rural, il on a rencontré des cas d'élèves non assurés dans 8,3% des lycées et collèges. Une infirmerie d'urgence est présente dans 63% des établissements d'enseignement secondaire du Cameroun. Ces petites structures de premiers soins sont beaucoup plus présentes dans les établissements du milieu urbain. Toutefois, plus de la moitié des établissements situés en zone rurale (55,6%) ont une infirmerie d'urgence. Pour l'année scolaire 2002/2003, 61,4% de nos lycées et collèges affirment n'avoir pas reçu le programme élargi de vaccination (PEV) contre 38,6% qui ont été couvert. Avec 37,6%, les établissements des zones urbaines du pays ont été les moins couvertes par le PEV durant l'année scolaire 2002/2003.

*Tableau 71 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire selon la couverture sanitaire et le milieu d'implantation*

	Elèves assurés		Total	Infirmierie d'urgence		Total	Avoir reçu le PEV		Total
	oui	non		oui	non		oui	non	
Urbain	94,8	5,2	100	71,7	28,3	100	37,6	62,4	100
Rural	91,7	8,3	100	55,6	44,4	100	39,5	60,5	100
Total	93,1	6,9	100	63,0	37,0	100	38,6	61,4	100

*Source : PETS 2004*

- *Source d'approvisionnement en énergie électrique*

L'approvisionnement en énergie électrique est plus constaté en milieu urbain où 83,2% des établissements d'enseignement secondaire disposent d'un compteur connecté au réseau du distributeur AES SONEL. Les sources secondaires d'énergie électrique telle que les abonnements sans compteur et les groupes électrogènes comptent respectivement pour 6,9% et 0,8% des établissements. A l'échelle nationale, 27% des établissements ne disposent d'aucune source d'approvisionnement en énergie électrique. Ces derniers se retrouvent pour la plupart en milieu rural (42%).

*Tableau 72 : Principale source d'approvisionnement en électricité suivant le milieu d'implantation (%)*

	électricité AES SONEL avec compteur	électricité AES SONEL sans compteur	groupe électrogène	Aucune	Total
Urbain	83,2	6,9	0,6	9,2	100
Rural	50,2	6,8	1,0	42,0	100
Total	65,3	6,9	0,8	27,0	100

*Source : PETS 2004*

- *Source d'approvisionnement en eau*

Indépendamment du milieu d'implantation, l'eau courante du distributeur SNEC est la source d'approvisionnement en eau la plus utilisée dans nos établissements. En milieu urbain surtout, 79,2% des établissements ont un point d'eau SNEC. Toutefois, des sources d'eau précaires telles que puits ou sources aménagées (11,9%), forages (11,4%), rivières, lacs ou ruisseaux (5,3%) continuent d'alimenter lycées ou collèges tant en milieu urbain que rural. Ces points d'eau se rencontrent le plus souvent dans ce dernier

milieu où avec 20%, on compte le plus grand nombre d'établissements sans aucune source d'approvisionnement en eau pour un pourcentage national de 15,1%.

*Tableau 73 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire selon la source d'approvisionnement en eau et le milieu d'implantation*

	Eau courante	Sources aménagées /puits aménagés	Forages	Rivières/lacs /ruisseaux	Aucune	Total
Urbain	79,2	6,9	2,9	1,7	9,2	100
Rural	37,1	16,1	18,5	8,3	20,0	100
Total	56,3	11,9	11,4	5,3	15,1	100

*Source : PETS 2004*

- *Type de lieu d'aisance*

Les WC avec chasse d'eau se rencontrent dans environ 40% des établissements d'enseignement secondaire. Très peu, soit 8,5% d'entre eux ne disposent pas de lieu d'aisance pendant que les latrines aménagées et non aménagées équipent respectivement 38,6% et 12,7% des lycées et collèges. La moitié des établissements en milieu rural possèdent des latrines aménagées alors que 3 établissements sur 5 en milieu urbain ont des WC avec chasse d'eau.

*Tableau 74 : Proportion d'établissements d'enseignement secondaire selon le type de lieu d'aisance et le milieu d'implantation*

	WC avec chasse eau	Latrines aménagées	Latrines non aménagées	Pas de toilettes	Total
Urbain	61,8	24,9	8,1	5,2	100
Rural	22	50,2	16,6	11,2	100
Ensemble	40,2	38,6	12,7	8,5	100

*Source : PETS 2004*

- *Places assises sur tables-blancs*

La disponibilité des places assises dans un établissement est nécessaire à son bon fonctionnement. En la matière, chaque établissement au Cameroun disposerait en moyenne de 885 places assises pour un effectif moyen de 930 élèves environ. En moyenne, il existe moins de places que d'élèves dans les établissements. Ce déficit est plus accru dans les zones d'enquête de Yaoundé, Douala, et dans l'Extrême-Nord. En revanche, dans l'Adamaoua, le Centre, l'Est, l'Ouest et le Nord-Ouest, on relève plutôt l'existence d'un potentiel de places non encore exploitées dans le plus grand nombre d'établissements. Ce constat n'est en général valable que pour le milieu rural de ces zone d'enquête sauf pour l'Ouest et le Nord-Ouest où il se généralise à tous les milieux.

En milieu urbain, ce sont les régions de Yaoundé, Douala, du Centre et du Littoral en général qui présentent les capacités d'accueil les plus dépassées. L'Adamaoua et l'Extrême-Nord offrent le même constat pour le milieu rural. En milieu rural, le grand nombre de places vacantes dans les établissements à la moyenne dans l'Adamaoua, le Centre et l'Est masque la réalité de la plupart des zones mais surtout de l'Extrême-Nord où le déficit de places par rapport à l'effectif total des élèves par établissement reste élevé.

Tableau 75 : Nombre moyen de places assises par établissement d'enseignement secondaire selon la zone d'enquête et le milieu d'implantation

	Urbain		Rural		Total	
	Effectif total d'élèves inscrits	Places assises sur tables-bancs	Effectif total d'élèves inscrits	Places assises sur tables-bancs	Effectif total d'élèves inscrits	Places assises sur tables-bancs
Yaoundé	1816,3	1387,0			1816,3	1387,0
Douala	2109,8	1860,7	860,0	867,0	2031,7	1796,6
Adamaoua	966,0	964,1	411,6	648,1	616,9	761,8
Centre	612,0	314,7	587,3	765,5	589,4	726,9
Est	1246,6	1240,1	447,0	549,3	713,5	779,6
Extrême-Nord	948,1	881,0	563,3	415,9	705,8	588,2
Littoral	1125,1	1018,2	471,0	479,4	713,9	679,5
Nord	995,3	1050,8	546,6	481,5	795,9	788,0
Nord-Ouest	1114,8	1425,6	620,7	584,2	747,8	782,1
Ouest	1833,9	1855,6	625,2	648,3	1174,6	1197,1
Sud	779,1	761,9	390,2	380,9	597,6	577,5
Sud-Ouest	886,8	844,4	520,9	502,6	615,0	585,4
Total	1407,9	1286,6	531,6	566,6	929,9	885,0

Source : PETS 2004

- *Effectif des élèves par salle de classe*

Le nombre d'élèves inscrits par salle de classe dans les établissements d'enseignement secondaire se situe autour de 58 sur le plan national. Cependant les lycées et collèges des zones d'enquête de Yaoundé, de Douala, du Nord et de l'Ouest ont des effectifs par salle supérieurs à 60 élèves à la moyenne. C'est dans le Sud que ces effectifs sont plus faibles avec en moyenne 45 élèves par salle de classe.

De façon générale, l'on relève les effectifs les plus élevés en milieu urbain. A Yaoundé et dans le reste du milieu urbain du Centre, le nombre d'élèves par salle de classe est respectivement de 75 et 71 environ. Cependant, le milieu rural dans le Nord présente des effectifs par salle bien plus élevés qu'en zone urbaine.

Tableau 76 : Nombre moyen d'élèves inscrits par salle selon la zone d'enquête et le milieu d'implantation

Zone d'enquête	Urbain	Rural	Ensemble
Yaoundé	75,1		75,1
Douala	65,0	63,7	65,0
Adamaoua	62,3	55,5	59,3
Centre	70,6	45,4	46,9
Est	62,0	46,2	54,3
Extrême-Nord	59,3	58,7	59,0
Littoral	51,7	44,9	48,6
Nord	56,4	74,5	61,8
Nord-Ouest	59,4	46,9	51,0
Ouest	68,8	46,1	60,2
Sud	44,4	46,1	45,4
Sud-Ouest	56,6	48,4	51,1
Ensemble	63,2	49,1	58,0

Source : PETS 2004

- *Répartition des enseignants*

Le nombre moyen d'enseignants par établissement d'enseignement secondaire au Cameroun est d'environ 41 enseignants. Mais, ceux-ci se concentrent beaucoup plus dans les régions de Douala et de Yaoundé où la moyenne du nombre d'enseignants par établissement est d'environ 75. Selon la présente étude, aucune

zone d'enquête ne présente une moyenne de moins de 20 enseignants par établissement. Les zones d'enquête de l'Adamaoua, de l'Est, du Nord et de l'Extrême-Nord comptent moins de 30 enseignants par établissement. De plus, ces zones d'enquête sont celles où l'on rencontre le moins d'enseignants formés dans une école normale alors que l'on a plus d'enseignants formés dans une école normale dans les zones d'enquête de Yaoundé et Douala ; c'est aussi dans ces dernières que le nombre moyen d'enseignants vacataires ou bénévoles par établissement est le plus élevé.

*Tableau 77 : Effectif moyen d'enseignants par zone d'enquête suivant le statut*

Zone d'enquête	Enseignants (effectif total)	Enseignants formés dans une école	Agents publics avec matricule solde	Autres enseignants
Yaoundé	75,0	53,9	58,8	20,5
Douala	75,9	43,5	55,4	18,2
Adamaoua	22,2	12,4	11,2	9,5
Centre	32,2	29,3	23,3	9,6
Est	29,0	16,8	20,9	7,2
Extrême-Nord	23,0	11,2	11,0	10,8
Littoral	39,5	17,5	20,3	13,7
Nord	25,9	13,7	11,7	12,0
Nord-Ouest	45,3	38,2	41,2	4,5
Ouest	47,5	31,1	32,5	6,8
Sud	30,2	19,5	17,2	10,8
Sud-Ouest	35,2	25,6	24,7	5,2
Total	40,9	26,9	27,9	10,8

*Source : PETS 2004*

Les établissements scolaires du secteur public possèdent en moyenne 15 enseignants de plus que ceux du secteur privé. Par ailleurs, cette différence est plus prononcée dans la ville de Yaoundé, les provinces du Littoral et du Nord-ouest compte tenu de la capacité d'accueil relativement grande des établissements publics de ces zones par rapport à ceux du secteur privé.

*Tableau 78 : Effectif moyen d'enseignants par zone d'enquête et par ordre d'enseignement en 2002/2003*

Zone d'enquête	Public	Privé	Ensemble
Yaoundé	91,7	43,1	75
Douala	79,8	60,9	73,1
Adamaoua	21,2	25,8	22,2
Centre	35,2	25,6	32,2
Est	31,7	23,6	29
Extrême-Nord	27	13,4	23
Littoral	47,6	24,2	39,5
Nord	24,8	29,3	25,9
Nord-Ouest	58	20,8	45,3
Ouest	54,4	33,7	47,5
Sud	28,9	33,8	30,2
Sud-Ouest	40,9	22,7	35,2
Ensemble	45,5	30,5	40,8

*Source : PETS 2004*

## CHAPITRE 5 : CARACTERISTIQUES DE LA DEMANDE DES SERVICES D'ÉDUCATION

Les caractéristiques de la demande des services d'éducation sont examinées suivant les quatre aspects suivants : i) les caractéristiques de la population scolaire, ii) l'accessibilité financière aux services d'éducation, iii) les pratiques liées au recrutement dans les établissements scolaires et, iv) l'appréciation de la qualité des prestations de services.

### 5.1 Les caractéristiques de la population scolaire

Une forte sollicitation de l'enseignement public par rapport au privé est observée pour la quasi totalité des groupes socio-économiques. Pour les niveaux secondaire et primaire, le secteur privé encadre dans l'ensemble un quart de la population camerounaise scolarisée. Les établissements publics sont en majorité fréquentés par les enfants soumis à l'encadrement d'un parent/tuteur exploitant ou dépendant agricole. Estimés à 35%, ceux-ci sont suivis par les travailleurs à compte propre non agricole (18%) et les autres salariés du secteur public (14%). Les enfants des ménages dont le chef est cadre ou patron dans le secteur privé formel sont les moins représentés dans cet ordre d'enseignement.

Tableau 79 : Répartition des élèves selon le groupe socio-économique (GSE) du chef de ménage et l'ordre d'enseignement

GSE du chef de ménage	Public	Privé					Ensemble Privé	Ensemble
		Privé catholique	Privé islamique	Privé laïc	Privé protestant			
Cadre /Patron du public	2,7	5,7	0,0	6,7	0,0	4,9	3,3	
Autre salarié du public	13,7	16,6	15,4	11,5	15,0	14,4	13,9	
Cadre/patron du privé formel	0,8	1,0	0,0	4,1	6,4	3,1	1,3	
Autre salarié du privé formel	6,5	12,7	0,0	15,2	5,0	12,0	7,8	
Patron non agricole	2,7	1,9	0,0	4,5	7,1	3,8	3,0	
Exploitant /Dépendant agricole	35,1	29,0	30,8	13,8	41,4	25,8	32,8	
Travailleur à compte propre non agricole	18,4	18,2	38,5	20,1	10,7	17,8	18,3	
Salarié non agricole informel	3,6	2,2	0,0	4,5	3,6	3,3	3,5	
Chômeur	2,1	2,9	0,0	1,1	4,3	2,4	2,2	
Étudiant	2,3	0,0	15,4	1,5	0,7	1,0	2,0	
Retraité	8,5	7,0	0,0	12,3	2,9	8,0	8,4	
Invalide	1,1	1,3	0,0	1,1	0,7	1,1	1,1	
Autre inactif	2,5	1,6	0,0	3,7	2,1	2,4	2,5	
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source : PETS 2004

En examinant la répartition à l'intérieur des GSE, on note que les élèves des ménages dont le chef est d'un groupe socio-économique aisé sont ceux dont les proportions dans les établissements scolaires privés sont les plus élevées. Dans les ménages dont le chef est patron ou cadre du secteur privé formel, près de 3 élèves sur 5 fréquentent un établissement privé. Cette proportion est d'environ 2/5<sup>e</sup> pour les cadres et patrons du secteur public et les autres salariés du secteur privé formel. Ces résultats semblent être liés non seulement au coût de la scolarité des établissements privés mais aussi à la satisfaction éventuelle qu'éprouvent certains parents par rapport à l'encadrement de leurs enfants. Les ménages dont le chef est

étudiant et ceux où le chef est exploitant/dépendant agricole sont ceux qui ont un taux de fréquentation du privé le plus bas (12% et 19% respectivement).

Dans l'enseignement privé, le privé catholique a la prédilection des chefs de ménage. Le privé laïc occupe la deuxième place et encadre 9% de l'ensemble des élèves. Arrivent enfin le privé protestant et le privé islamique avec 4,7% et 0,4% respectivement.

*Tableau 80 : Répartition des élèves selon le groupe socio-économique (GSE) du chef de ménage et l'ordre d'enseignement (%)*

GSE du chef de ménage	Public	Privé					Total
		Catholique	Protestant	Islamique	Laïc	Ensemble	
Cadre /Patron du public	62,9	18,6	0,0	0,0	18,6	37,1	100,0
Autre salarié du public	74,3	12,6	5,1	0,5	7,5	25,7	100,0
Cadre/patron du privé formel	42,5	7,5	22,5	0,0	27,5	57,5	100,0
Autre salarié du privé formel	62,2	17,2	3,0	0,0	17,6	37,8	100,0
Patron non agricole	68,2	6,8	11,4	0,0	13,6	31,8	100,0
Exploitant /Dépendant agricole	80,5	9,3	6,0	0,4	3,8	19,5	100,0
Travailleur à compte propre non agricole	75,9	10,5	2,8	0,9	9,9	24,1	100,0
Salarié non agricole informel	77,1	6,7	4,8	0,0	11,4	22,9	100,0
Chômeur	71,9	14,1	9,4	0,0	4,7	28,1	100,0
Etudiant	87,9	0,0	1,7	3,4	6,9	12,1	100,0
Retraité	76,4	8,8	1,6	0,0	13,2	23,6	100,0
Invalide	75,8	12,1	3,0	0,0	9,1	24,2	100,0
Autre inactif	75,7	6,8	4,1	0,0	13,5	24,3	100,0
Ensemble	75,2	10,6	4,7	0,4	9,1	24,8	100,0

*Source : PETS 2004*

Il ressort de l'enquête qu'en 2003/2004, 75% d'élèves fréquentent un établissement scolaire public. Les deux grandes métropoles (Yaoundé et Douala) et la province du Nord-Ouest ont des taux de fréquentation des établissements privés les plus élevés. Ces taux sont estimés à 50% pour Douala et 38% pour les deux autres. Il faut noter en outre qu'à Douala, la place qu'occupent les établissements privés est essentiellement le fait de la fréquentation des établissements privés laïcs (41%).

Les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord se distinguent par leur très faible taux de fréquentation du privé (respectivement 2% et 5%). Le Sud et l'Adamaoua sont aussi des provinces où ce taux n'atteint pas 20%.

La province de l'Est s'affiche comme celle qui a le taux de fréquentation des établissements privés catholiques le plus élevé (21%) alors que la province du Nord-Ouest vient en tête pour la fréquentation des établissements privés protestants (13%).

Tableau 81 : Répartition des élèves selon l'ordre d'enseignement et la zone d'enquête

Zone d'enquête	Public	Privé					Total
		Catholique	Protestant	Islamique	Laïc	Ensemble	
Yaoundé	62,4	14,3	1,7	0,4	21,1	37,6	100,0
Douala	50,2	5,0	3,5	0,0	41,3	49,8	100,0
Centre	78,3	17,4	1,7	0,0	2,7	21,7	100,0
Adamaoua	82,1	1,7	9,6	3,5	3,1	17,9	100,0
Est	69,9	21,0	3,2	0,5	5,4	30,1	100,0
Extrême-Nord	97,7	1,2	1,2	0,0	0,0	2,3	100,0
Littoral	77,7	10,5	1,3	0,0	10,5	22,3	100,0
Nord	95,5	3,9	0,0	0,0	0,6	4,5	100,0
Nord-Ouest	62,5	15,4	13,2	1,1	7,7	37,5	100,0
Ouest	72,2	9,4	9,4	0,0	9,1	27,8	100,0
Sud	85,8	9,3	1,4	0,0	3,5	14,2	100,0
Sud-Ouest	73,4	13,3	5,9	0,0	7,4	26,6	100,0
Ensemble	75,3	10,6	4,7	0,4	9,0	24,7	100,0

Source : PETS 2004

La distance séparant le ménage à l'établissement fréquenté par l'élève est un indicateur de résultat de la politique sectorielle de l'éducation. Parmi toutes les localités sillonnées lors de l'enquête, cette distance qui est en moyenne de 3,25 km pour l'ensemble du pays reste très faible pour les provinces de l'Est (1,44 km), du Littoral (1,44 km) et Douala (1,65 km). Par contre, la province du Sud se présente comme étant celle où cette distance moyenne est la plus grande.

Tableau 82 : Distance moyenne du ménage à l'établissement scolaire fréquenté selon la zone d'enquête

Zone d'enquête	Distance moyenne (en Km)
Yaoundé	4,61
Douala	1,65
Centre	3,08
Adamaoua	2,14
Est	1,44
Extrême-Nord	2,33
Littoral	1,44
Nord	1,85
Nord-Ouest	1,80
Ouest	4,15
Sud	8,88
Sud-Ouest	2,02
Ensemble	3,25

Source : PETS 2004

Par rapport à l'établissement d'enseignement public de même niveau le plus proche du ménage, 4 zones d'enquête sur les 12 ont en 2003 des distances supérieures à la moyenne nationale qui est de 2,7 km. Il s'agit, par ordre d'importance, du Sud, de l'Est, du Centre et de l'Ouest.

Pour le niveau primaire en particulier, la distance séparant le ménage à l'école publique la plus proche est en moyenne 1,9 Km sur le plan national (Cf. annexes).

*Tableau 83 : Distance moyenne du ménage à l'établissement scolaire public de même niveau le plus proche*

Province	Distance moyenne (en km)
Yaoundé	1,15
Douala	1,72
Centre	3,14
Adamaoua	1,67
Est	4,34
Extrême-Nord	1,90
Littoral	1,35
Nord	1,94
Nord-Ouest	1,56
Ouest	2,89
Sud	6,91
Sud-Ouest	1,61
Ensemble	2,70

*Source : PETS 2004*

Dans l'ensemble, plus du tiers des parents choisissent l'établissement scolaire par rapport à la proximité, tandis que 22% par rapport à la bonne réputation ; même si à Yaoundé et à Douala, ce taux avoisine les 33%. Il est tout de même à noter qu'en dehors des zones telles que Yaoundé, Douala, le Centre et le Nord-ouest, plusieurs régions souffrent encore d'un manque cruel d'établissements. Peu de parents jugent le coût acceptable ; ce qui laisse comprendre que l'éducation n'est toujours pas accessible au premier venu.

*Tableau 84 : Les principales raisons du choix des établissements scolaires fréquentés*

Zone d'enquête	Proximité	Bonne réputation de l'établissement	Coût acceptable	Seul disponible	Autres	Total
Yaoundé	37,1	33,8	5,9	4,6	18,6	100,0
Douala	35,8	32,3	11,9	6,0	13,9	100,0
Centre	44,1	19,7	10,4	9,7	16,1	100,0
Adamaoua	30,8	26,0	9,7	26,0	7,5	100,0
Est	34,4	28,0	11,8	17,7	8,1	100,0
Extrême-Nord	56,6	16,2	2,9	22,5	1,7	100,0
Littoral	44,1	19,2	9,2	16,6	10,9	100,0
Nord	48,9	7,3	1,7	39,9	2,2	100,0
Nord-Ouest	36,0	22,4	14,0	9,9	17,6	100,0
Ouest	40,6	18,4	11,2	17,1	12,6	100,0
Sud	32,8	22,9	7,8	12,5	24,1	100,0
Sud-Ouest	48,0	19,1	7,8	19,5	5,5	100,0
Ensemble	40,2	22,1	9,0	16,0	12,6	100,0

*Source : PETS 2004*

Dans l'ensemble, un peu plus de la moitié (54%) des élèves fréquentent l'établissement d'enseignement public le plus proche correspondant à leur niveau d'études. L'analyse par milieu de résidence révèle que c'est

dans les campagnes que la proportion des élèves fréquentant l'établissement public le plus proche est le plus élevé : il est 70% en milieu rural contre 49% en milieu urbain.

Les provinces de l'Extrême-Nord et du Nord se distinguent une fois de plus par la fréquentation des établissements publics les plus proches.

Contrairement aux autres, le reste de la province du Centre<sup>7</sup>, l'Est et le Nord-Ouest sont des zones où le milieu urbain enregistre les proportions les plus élevées des élèves fréquentant l'établissement d'enseignement public le plus proche de leur ménage.

*Tableau 85 : Proportion des élèves fréquentant l'établissement scolaire public le plus proche du ménage selon le milieu de résidence et la zone d'enquête (%)*

Zone d'enquête	Urbain	Rural	Ensemble
Yaoundé	27,8	-	27,8
Douala	33,0	100,0	35,3
Centre	64,1	52,6	59,0
Adamaoua	40,6	66,7	42,6
Est	49,6	13,3	40,9
Extrême-Nord	67,2	87,9	74,1
Littoral	51,4	89,4	65,5
Nord	79,5	80,4	79,8
Nord-Ouest	36,1	49,6	42,3
Ouest	46,5	59,5	55,1
Sud	56,7	58,2	57,5
Sud-Ouest	68,3	63,2	65,6
Ensemble	49,3	60,9	53,5

*Source : PETS 2004*

L'analyse des raisons pour lesquelles l'établissement secondaire public de même niveau, le plus proche n'est pas fréquenté révèle que seul un parent sur cent estime le coût de la scolarité élevé. 21% estiment très longue, la distance séparant le ménage de l'établissement le plus proche ; tandis que respectivement, la **mauvaise réputation de l'établissement** et le **défaut de place/échec au concours** découragent près de 18% de parents. Le **faible taux de réussite** rencontré dans les établissements publics influence environ 14% de parents.

<sup>7</sup> C'est-à-dire hormis Yaoundé.

Tableau 86 : Raisons de la non fréquentation de l'établissement scolaire public de même niveau le plus proche

Zone d'enquête	Distance trop longue	Mauvaise réputation de l'établissement	Coût élevé	Défaut de place /échec au concours	Faible taux de réussite	Autre	Total
Yaoundé	8,9	29,8	0,6	23,8	8,9	28,0	100,0
Douala	19,5	16,3	0,8	29,3	15,4	18,7	100,0
Centre	27,0	15,6	1,6	18,9	9,8	27,0	100,0
Adamaoua	29,9	20,5	1,7	14,5	9,4	23,9	100,0
Est	34,5	23,6	0,0	24,5	6,4	10,9	100,0
Extrême-Nord	7,7	17,9	0,0	23,1	28,2	23,1	100,0
Littoral	12,7	21,5	2,5	22,8	10,1	30,4	100,0
Nord	31,4	0,0	0,0	17,1	37,1	14,3	100,0
Nord-Ouest	23,5	13,1	3,3	13,1	15,0	32,0	100,0
Ouest	38,1	13,7	1,2	12,5	16,7	17,9	100,0
Sud	6,2	16,4	0,0	20,5	11,0	45,9	100,0
Sud-Ouest	16,7	8,3	0,0	4,8	27,4	42,9	100,0
Ensemble	21,7	17,6	1,1	18,7	13,8	27,0	100,0

Source : PETS 2004

## 5.2 L'accessibilité financière aux services d'éducation

Les dépenses annuelles des ménages pour les services d'éducation permettent d'avoir une idée sur l'accessibilité financière aux dits services. En 2002/2003 et pour les niveaux d'enseignement primaire et secondaire, la dépense moyenne des ménages pour les services d'éducation est estimée à 20 851 FCFA par élève.

Le Sud-Ouest est curieusement la province où cette moyenne est la plus importante (43 115 FCFA). Cette zone est suivie de Douala (40 390 FCFA) et de Yaoundé (39 457 FCFA). L'Extrême-Nord s'affiche comme la zone d'enquête qui a enregistré la dépense moyenne la plus faible en 2002/2003 (4 866 FCFA).

Tableau 87 : Dépense moyenne des ménages par élève pour les services d'éducation en 2002/2003 par zone d'enquête

Zone d'enquête	Dépense moyenne (en FCFA)
Yaoundé	39 457
Douala	40 390
Centre	13 165
Adamaoua	22 392
Est	16 654
Extrême-Nord	4 866
Littoral	12 075
Nord	25 480
Nord-Ouest	16 200
Ouest	13 430
Sud	11 181
Sud-Ouest	43 115
Ensemble	20 851

Source : PETS 2004

Au nombre des principales dépenses pour les services d'éducation prises en compte dans le cadre de cette enquête figurent : les frais d'inscription, les frais de scolarité, les frais d'internat et les frais d'APE.

Au niveau national, la dépense moyenne des ménages pour les frais d'inscription est estimée à 4 534 FCFA. En 2002/2003, les ménages de Yaoundé et de Douala ont dépensé en moyenne 7 829 et 6 550 FCFA par élève. Ceux-ci sont suivis par les ménages de l'Est (5 603 FCFA) et du Sud (5 162 FCFA) ; cette dernière zone d'enquête étant celle qui a la plus forte dispersion observée sur les dépenses.

*Tableau 88 : Dépenses moyennes pour les frais d'inscription en 2002/2003 par zone d'enquête*

Zone d'enquête	Dépense moyenne (en FCFA)
Yaoundé	7 829
Douala	6 550
Centre	4 853
Adamaoua	3 212
Est	5 603
Extrême-Nord	2 467
Littoral	4 871
Nord	2 311
Nord-Ouest	2 881
Ouest	3 456
Sud	5 162
Sud-Ouest	4 725
Ensemble	4 534

*Source : PETS 2004*

Les frais de scolarité sont nettement plus élevés dans les deux grandes métropoles que sont Douala et Yaoundé. Les zones d'enquête du Grand Nord (Adamaoua, Nord, Extrême Nord) sont celles ayant les plus faibles dépenses en frais de scolarité, et en deçà de la moyenne nationale. Ces zones d'enquête sont aussi celles dans lesquelles ces frais sont les moins dispersés.

*Tableau 89 : Dépenses moyennes pour les frais de scolarité en 2002/2003 par zone d'enquête*

Zone d'enquête	Dépense moyenne (en FCFA)
Yaoundé	36 221
Douala	24 388
Centre	7 292
Adamaoua	5 940
Est	7 546
Extrême-Nord	291
Littoral	6 925
Nord	924
Nord-Ouest	9 784
Ouest	9 921
Sud	5 699
Sud-Ouest	9 138
Ensemble	10 482

*Source : PETS 2004*

Les zones anglophones sont celles où l'on dépense le plus pour les frais d'internat. Cela peut s'expliquer par le fait que c'est aussi dans ces zones d'enquête que la pratique d'internat est la plus courante.

*Tableau 90 : Dépenses moyennes pour les frais d'internat en 2002/2003 par zone d'enquête*

Zone d'enquête	Dépense moyenne (en FCFA)
Yaoundé	228
Douala	966
Centre	195
Adamaoua	0
Est	880
Extrême-Nord	270
Littoral	51
Nord	0
Nord-Ouest	1 635
Ouest	238
Sud	688
Sud-Ouest	2 621
Ensemble	647

*Source : PETS 2004*

Les dépenses pour frais d'APE sont assez concentrées autour de la moyenne nationale hormis le Grand Nord (Nord, Extrême Nord, Adamaoua) où ce taux est en deçà de 2 000 FCFA et le Sud-Ouest où il est de 4 753 FCFA.

*Tableau 91 : Dépenses moyennes pour les frais d'APE en 2002/2003 par zone d'enquête*

Zone d'enquête	Dépense moyenne (en FCFA)
Yaoundé	2 955
Douala	2 282
Centre	3 204
Adamaoua	1 600
Est	2 207
Extrême-Nord	1 314
Littoral	2 709
Nord	1 659
Nord-Ouest	1 882
Ouest	2 751
Sud	2 074
Sud-Ouest	4 753
Ensemble	2 528

*Source : PETS 2004*

### 5.3 Les pratiques liées au recrutement des élèves dans les établissements scolaires

Hormis la zone d'enquête du Littoral (Douala excepté), le mode de recrutement des élèves prédominant est le recrutement sur titre ou par étude de dossier. En effet, plus de la moitié des recrutements se font par ce canal.

Tableau 92 : Les modes de recrutement d'élèves pratiqués selon la zone d'enquête

Zone d'enquête	Concours	Sur titre ou étude de dossier	Négociation	Transfert	Total
Yaoundé	29,9	57,7	11,3	1,0	100,0
Douala	32,3	53,8	4,6	9,2	100,0
Centre	18,6	71,2	10,2	0,0	100,0
Adamaoua	20,5	73,5	3,6	2,4	100,0
Est	21,6	75,0	3,4	0,0	100,0
Extrême-Nord	2,1	91,5	4,3	2,1	100,0
Littoral	53,3	33,3	13,3	0,0	100,0
Nord	13,9	69,4	11,1	5,6	100,0
Nord-Ouest	12,9	75,6	10,0	1,5	100,0
Ouest	22,9	63,1	5,7	8,3	100,0
Sud	21,9	67,3	7,0	3,8	100,0
Sud-Ouest	23,9	69,8	3,9	2,4	100,0
Ensemble	21,8	68,3	7,2	2,7	100,0

Source : PETS 2004

En général, les frais non réglementaires ne sont pas déboursés lors de l'inscription, aussi bien dans le public que dans le privé. Il n'y a que dans les zones du Sud et Yaoundé où une proportion significative (soit respectivement 10,7% et 11,0%) d'établissements publics font payer des frais non réglementaires lors de l'inscription.

Tableau 93 : Paiement des frais non réglementaires pour l'inscription selon la zone d'enquête et l'ordre d'enseignement

Zone d'enquête	Public			Privé			Ensemble		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Yaoundé	11,0	89,0	100,0	2,3	97,7	100,0	7,7	92,3	100,0
Douala	3,2	96,8	100,0	0,0	100,0	100,0	1,6	98,4	100,0
Centre	2,7	97,3	100,0	6,2	93,8	100,0	3,5	96,5	100,0
Adamaoua	2,2	97,8	100,0	2,5	97,5	100,0	2,2	97,8	100,0
Est	6,3	93,8	100,0	0,0	100,0	100,0	4,4	95,6	100,0
Extrême-Nord	1,7	98,3	100,0	0,0	100,0	100,0	1,6	98,4	100,0
Littoral	4,3	95,7	100,0	4,5	95,5	100,0	4,4	95,6	100,0
Nord	2,4	97,6	100,0	0,0	100,0	100,0	2,3	97,7	100,0
Nord-Ouest	1,2	98,8	100,0	0,0	100,0	100,0	0,7	99,3	100,0
Ouest	4,8	95,2	100,0	1,0	99,0	100,0	3,7	96,3	100,0
Sud	10,7	89,3	100,0	2,0	98,0	100,0	9,4	90,6	100,0
Sud-Ouest	2,2	97,8	100,0	0,0	100,0	100,0	1,6	98,4	100,0
Ensemble	4,7	95,3	100,0	1,5	98,5	100,0	3,9	96,1	100,0

Source : PETS 2004

De façon générale, presque aucun frais non réglementaire n'est déboursé pour le maintien d'un élève en 2002/2003 aussi bien dans le public que dans le privé.

Toutefois, il faut reconnaître que ce phénomène est plus l'apanage du secteur public car pratiquement inexistant dans l'enseignement privé. De plus, la ville de Yaoundé est la zone où le paiement des frais non réglementaires pour le maintien d'un élève est le plus marqué.

*Tableau 94 : Paiement des frais non réglementaires pour le maintien d'un élève en 2002/2003 selon l'ordre d'enseignement et la zone d'enquête*

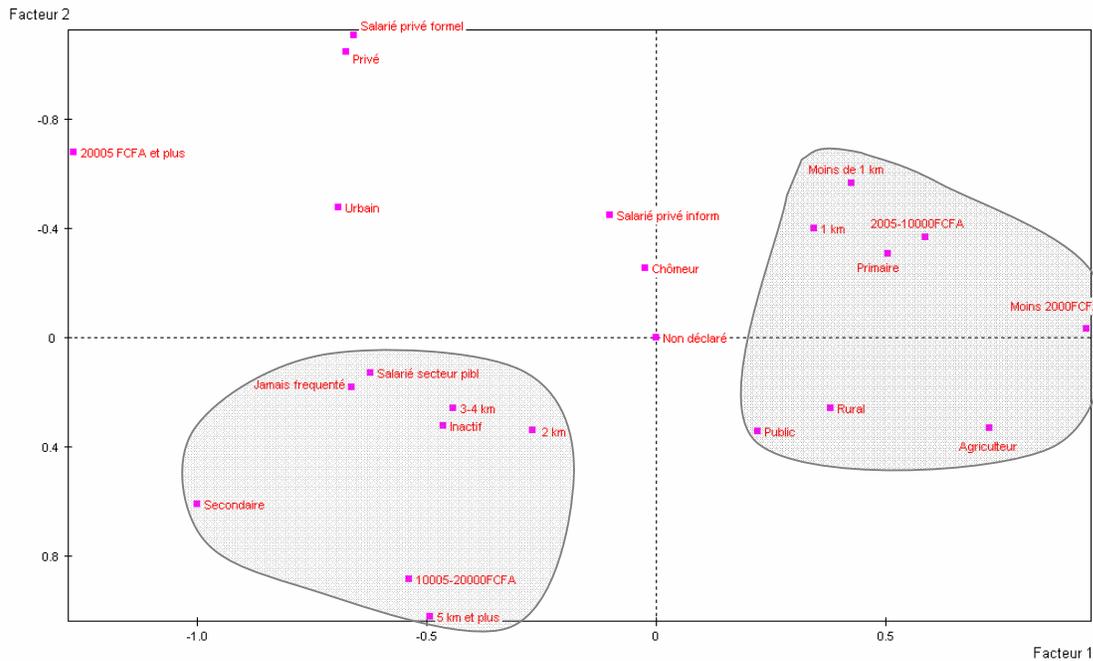
Zone d'enquête	Public			Privé			Ensemble		
	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total	Oui	Non	Total
Yaoundé	2,7	97,3	100,0	0,0	100,0	100,0	1,7	98,3	100,0
Douala	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Centre	0,9	99,1	100,0	0,0	100,0	100,0	0,7	99,3	100,0
Adamaoua	0,5	99,5	100,0	0,0	100,0	100,0	0,5	99,5	100,0
Est	0,8	99,2	100,0	0,0	100,0	100,0	0,5	99,5	100,0
Extrême-Nord	1,8	98,2	100,0	0,0	100,0	100,0	1,8	98,2	100,0
Littoral	0,6	99,4	100,0	0,0	100,0	100,0	0,4	99,6	100,0
Nord	1,8	98,2	100,0	0,0	100,0	100,0	1,7	98,3	100,0
Nord-Ouest	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Ouest	0,8	99,2	100,0	1,0	99,0	100,0	0,8	99,2	100,0
Sud	1,0	99,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,9	99,1	100,0
Sud-Ouest	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0	0,0	100,0	100,0
Ensemble	0,9	99,1	100,0	0,1	99,9	100,0	0,7	99,3	100,0

*Source : PETS 2004*

### **Analyse des facteurs déterminants du choix des établissements scolaires**

Une analyse multivariée des données de l'enquête permet d'identifier les relations qui existent entre le profil des ménages et le choix d'un établissement scolaire pour les enfants par leurs parents. Les principaux facteurs analysés sont : le pouvoir d'achat à travers le groupe socioéconomique, l'offre de services d'éducation par le type ou la catégorie des établissements scolaires ; la proximité évaluée par la distance entre le ménage et l'établissement scolaire fréquenté, et le coût apprécié par les dépenses relatives aux frais de scolarité.

Graphique : Plan factoriel des déterminants des choix des ménages en matière d'éducation



L'axe 1 (facteur 1) du graphique oppose les agriculteurs – milieu rural – aux travailleurs du secteur public – milieu urbain. Du point de vue de leur choix, le premier groupe se distingue par une demande d'éducation de base (niveau primaire) dans le secteur public et à moindre coût (moins de 10 000FCFA de frais de scolarité). De plus, les établissements scolaires sollicités sont peu éloignés des ménages (1km au plus). Le second groupe quant à lui se caractérise par une demande des établissements secondaires et supporte des frais de scolarité entre 10.000 et 20.000 FCFA.

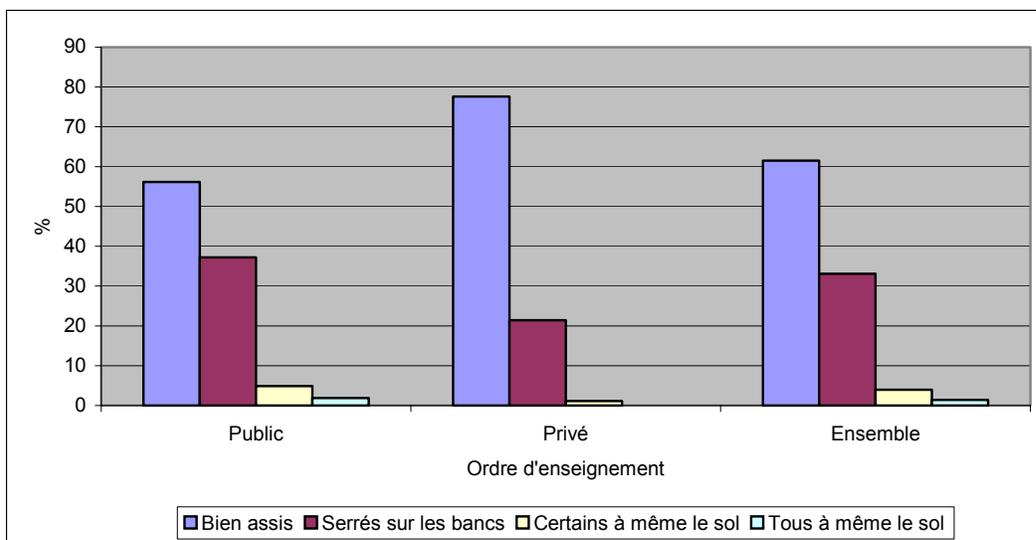
Le second axe permet lui de discriminer les personnes aux revenus modestes (agriculteurs, salariés du secteur public et inactifs) des personnes aux revenus élevés (travailleur du secteur privé formel) par rapport au statut de l'établissement scolaire. En effet, le premier groupe sollicite beaucoup plus les établissements publics, tandis que le second semble préférer les établissements privés.

## 5.4 Appréciation de la qualité des prestations de services

### 5.4.1 Appréciation de l'environnement de l'élève

Le niveau des infrastructures dans les établissements reste relativement bas. Dans les salles de classe, on note une insuffisance de tables-bancs ; en effet seulement 61% des élèves sont bien assis. Le secteur privé présente un confort légèrement meilleur que le secteur public, soit 78% d'élèves bien assis dans le privé contre 56% dans le public. Cet avantage du privé sur le public pourrait se justifier par des frais de scolarité plus élevés. De plus, si dans le public les responsables exigent parfois des tables-bancs aux élèves lors des inscriptions, ceci reste insuffisant et informel.

Graphique 3 : Appréciation sur les places assises des élèves selon l'ordre d'enseignement



Source : PETS 2004

Les parents ont une bonne appréciation des locaux des établissements scolaires. Dans une large majorité, ils jugent l'état des locaux au moins acceptable. Bien que cette appréciation soit un jugement, on peut penser que les responsables des établissements utilisent à bon escient les crédits alloués à l'entretien des bâtiments. Dans ce registre, le secteur privé enregistre un léger avantage sur le public.

L'environnement scolaire dans lequel sont placés les élèves peut avoir un impact sur leur santé. Dans l'enquête PETS volet bénéficiaire, cet aspect a été mesuré en demandant aux parents d'élèves leur appréciation sur les conditions d'hygiène et de salubrité d'une part, l'existence et l'état des toilettes d'autre part. En ce qui concerne les conditions d'hygiène, plus de la moitié des personnes enquêtés sont satisfaits. Au niveau régional, les parents de l'Extrême-Nord et du Littoral sont ceux qui ont une plus mauvaise image de la qualité de l'hygiène dans les établissements. Au niveau de l'existence et de l'état des toilettes, à peu près un parent sur cinq affirme que l'établissement de ses enfants ne dispose pas de toilette. Ceci est déplorable lorsqu'on sait que l'utilisation de la nature comme lieu d'aisance est source de propagation de nombreuses maladies.

Tableau 95 : répartition (%) des ménages suivant leur appréciation de l'environnement scolaire

	Ordre d'enseignement		Ensemble
	Public	Privé	
<b>Etat des locaux</b>			
Très bon état	5,3	10,6	6,6
Bon état	36,1	48,3	39,2
Etat acceptable	33,7	27,9	32,2
Mauvais état	21,1	11,8	18,8
Très mauvais état	3,8	1,4	3,2
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Existence et état des toilettes</b>			
Très sales	9,7	5,2	8,6
Sales	28,5	17,6	25,8
Indifférent	8,3	12,4	9,3
Propres	31,6	54,1	37,2
Très propres	0,8	2,2	1,1
Inexistantes	21,2	8,6	18
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Conditions d'hygiène et de salubrité</b>			
Très satisfaisantes	1,9	7,5	3,3
Satisfaisantes	55,3	67,0	58,2
Indifférents	13	9,4	12,1
Mauvaises	26,0	14,0	23,0
Très mauvaises	3,6	1,5	3,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

L'existence d'une salle informatique équipée, d'un laboratoire ou d'un atelier équipé est indispensable pour améliorer la qualité de l'enseignement. Ces deux éléments sont pratiquement inexistantes dans les établissements à en croire les parents d'élèves. Au niveau national, 85% des parents affirment que les établissements de leur enfant ne dispose pas de salle informatique, et 76% soutiennent que ces établissements n'ont pas d'atelier et/ou de laboratoire. Ces chiffres montrent que l'équipement des établissements en matériel informatique enclencher par le Chef d'Etat est encore à ces débuts. Les deux principales métropoles sont les mieux loties en équipement informatique.

#### 5.4.2 Appréciation des caractéristiques des établissements scolaires

Quant aux bibliothèques, 2/3 des ménages estiment qu'elles sont inexistantes dans les établissements scolaires de leurs enfants.

Tableau 96 : Répartition des ménages suivant leur appréciation des caractéristiques des établissements scolaires

	Ordre d'enseignement		Ensemble
	Public	Privé	
<b>Existence et état des bibliothèques</b>			
Pas fournie	3,3	2,3	3,1
Peu fournie	16,0	8,2	14,1
Indifférent	3,9	4,4	4,1
Assez fournie	9,2	12,7	10,0
Très fournie	1,4	4,8	2,3
Inexistante	66,1	67,6	66,5
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Existence et état des salles informatiques</b>			
Pas fournie	0,4	1,0	0,6
Peu fournie	2,3	6,8	3,4
Indifférent	2,2	3,0	2,4
Assez fournie	2,9	6,5	3,8
Très fournie	0,2	1,8	0,6
Non fonctionnelle	3,3	4,5	3,6
Inexistante	88,7	76,4	85,7
Total	100,0	100,0	100,0
<b>Existence et état des ateliers et laboratoires</b>			
Pas fournie	1,4	0,3	1,1
Peu fournie	9,8	7,9	9,3
Indifférent	2,7	4,5	3,1
Assez fournie	5,6	6,7	5,9
Très fournie	1,2	2,5	1,5
Non fonctionnelle	3,0	2,7	2,9
Inexistante	76,4	75,4	76,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

#### 5.4.3 Appréciation de la qualité du personnel

La qualification du personnel enseignant est l'un des principaux indicateurs qui permettent d'apprécier les prestations de services d'éducation. Dans l'ensemble, 39% des ménages interrogés estiment que les enseignants sont en majorité certifiés alors qu'ils sont tous certifiés pour 30% des ménages. Seuls 3% des ménages estiment que les enseignants sont tous non certifiés. La ville de Yaoundé se distingue des autres zones d'enquête avec plus de la moitié des ménages qui estiment que les enseignants sont en majorité certifiés. Par ailleurs, les ménages pensent que les enseignants du secteur public sont plus qualifiés que ceux du secteur privé.

Tableau 97 : *Appréciation de la qualification des enseignants suivant l'ordre d'enseignement*

	Ordre d'enseignement		Ensemble
	Public	Privé	
Tous certifiés	34,0	17,7	30,0
En majorité certifiés	39,1	37,1	38,6
En majorité non certifiés	16,4	26,5	18,9
Tous non certifiés	3,1	4,1	3,4
Ne sait pas	7,3	14,6	9,1
Total	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

En ce qui concerne l'encadrement académique, plus de la moitié des ménages estiment que leurs enfants sont bien encadrés. Par ailleurs, l'encadrement est jugé meilleur dans le secteur privé (très bien encadré et bien encadré pour 80% des ménages) par rapport au secteur public 65% des ménages)

Tableau 98 : *Appréciation de l'encadrement académique suivant l'ordre d'enseignement*

Appréciation	Ordre d'enseignement		Ensemble
	Public	Privé	
Très bien encadré	5,3	15,1	7,8
Bien encadré	59,5	65,5	61,0
indifférent	6,6	5,9	6,4
Moins encadré	20,7	11,4	18,4
Très mal encadré	6,4	0,7	5,0
Ne sait pas	1,4	1,4	1,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

#### 5.4.4 *Appréciation des dépenses effectuées*

Dans l'ensemble, 41,5% des ménages jugent excessifs les frais payés pour l'éducation au cours de l'année 2002/2003. ce sentiment est particulièrement exprimé dans les provinces de l'Ouest et de l'Est.

Tableau 99 : Appréciation des dépenses d'éducation suivant la zone d'enquête

Zone d'enquête	Appréciation des frais payés			Total
	Excessif	Supportable	Sans valeur	
Yaoundé	25,9	71,4	2,6	100,0
Douala	26,3	69,2	4,5	100,0
Centre	22,2	73,7	4,1	100,0
Adamaoua	35,0	55,0	10,0	100,0
Est	63,9	36,1		100,0
Extrême-nord	17,3	63,0	19,7	100,0
Littoral	48,4	47,4	4,2	100,0
Nord	34,5	59,5	6,0	100,0
Nord-ouest	32,4	65,1	2,5	100,0
Ouest	73,9	25,6	0,5	100,0
Sud	49,7	48,1	2,2	100,0
Sud-ouest	43,6	52,3	4,1	100,0
Ensemble	41,5	54,5	4,0	100,0

Source : PETS 2004

Il se dégage par ailleurs suivant l'ordre d'enseignement que les ménages trouvent plus excessifs les frais payés dans les établissements privés, comparativement au secteur public.

Tableau 100 : Appréciation des dépenses d'éducation suivant l'ordre d'enseignement

	Ordre d'enseignement		Ensemble
	Public	Privé	
Excessif	37,3	54,0	41,4
Supportable	57,8	44,7	54,5
Sans valeur	4,9	1,3	4,0
Total	100,0	100,0	100,0

Source : PETS 2004

## **CHAPITRE 6 : SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS RECUEILLIES**

Les suggestions et recommandations ont été formulées sur la base des problèmes recensés auprès des responsables des services extérieurs de l'éducation et des responsables des établissements scolaires. Les solutions à ces problèmes dans ce document sont sous forme de mesures que le Gouvernement devrait prendre pour améliorer la qualité de la dépense publique et faciliter l'accès à l'éducation tout en améliorant la qualité de l'enseignement. La mise en œuvre de ces mesures est de nature à renforcer la bonne gouvernance et la lutte contre la pauvreté d'une part et l'amélioration de la qualité des enseignements d'autre part.

### **6.1 Recommandations sur l'exécution du budgétaire**

Les problèmes identifiés après l'exploitation des informations fournies par les gestionnaires des crédits délégués et les autres intervenants dont la résolution est susceptible d'améliorer l'exécution budgétaire dans un contexte de transparence et de bonne gouvernance sont de natures diverses. Tout comme dans le rapport du volet santé, ces problèmes sont relatifs à la qualité de l'information budgétaire, aux délais d'exécution du budget, à la nature des relations entre les différents intervenants et au fonctionnement des commissions de passation des marchés publics. Les suggestions faites se concentrent sur ces quatre aspects.

#### *6.1.1 Amélioration de la qualité de l'information budgétaire*

Dans le souci d'assurer une plus grande traçabilité de l'information budgétaire, il a été suggéré i) d'améliorer et de compléter les informations se rapportant à la loi des finances et de produire avant son adoption, le journal complet et exhaustif des projets en spécifiant les localités bénéficiaires ; ii) d'instituer la production en plusieurs copies par les gestionnaires des crédits d'un rapport semestriel ou annuel sur l'exécution des crédits mis à leur disposition (y compris les délégations ponctuelles) ; iii) de limiter les délégations ponctuelles de crédits.

#### *6.1.2 Réduction des délais d'exécution du budget*

L'enquête ayant en effet montré qu'il s'écoule en moyenne 3 à 4 mois entre l'émission des cartons et l'engagement de la dépense, il a été fortement recommandé d'examiner la possibilité de supprimer les cartons ou alors de transférer son émission au niveau provincial. En effet, l'état de l'informatisation de la chaîne de la dépense publique (notamment entre la Direction du Budget et les Contrôles provinciaux des finances) permet d'envisager une telle réforme. En outre, il a été demandé de réduire le nombre d'opérations à exécuter avant d'atteindre la phase de paiement de la dépense. Par ailleurs, le retour des cartons au niveau central devra être supprimé sauf en cas d'erreur.

#### *6.1.3 Assainissement des relations entre les différents intervenants*

Il s'agit de prendre des mesures qui introduisent plus de transparence et plus de responsabilité à tous les niveaux et qui par conséquent réduisent les coûts de transaction. Dans ce cadre, sur la base des informations transmises par la Direction du Budget, la Direction du Trésor doit veiller à ce que les fonds nécessaires pour les crédits ouverts soient mobilisés à temps.

#### *6.1.4 Amélioration du fonctionnement des commissions des marchés publics*

Tout en veillant au fonctionnement effectif des commissions de passation des marchés publics, il faudra aussi veiller à ce que les services bénéficiaires des prestations soient impliqués au moment de la spécification des besoins et à la réception. Les populations, bénéficiaires ultimes, devront être au moins impliquées au moment de la réception notamment à travers leurs représentants au sein des conseils d'école/établissement ou de l'APE.

#### *6.1.5 Définition des clés de répartition des dotations budgétaires*

Les dotations ne sont pas réparties de façon équitable entre les établissements de même niveau situés dans des départements différents. Le rapport entre la dotation perçue et le nombre d'élèves moyen dans les établissements montre une disparité entre les établissements des différents départements, et même entre ceux d'un même département. Il est important de répartir le budget alloué aux établissements scolaires sur des bases équitables et de définir clairement les clés de répartition de ce budget.

## **6.2 Recommandations formulées par les responsables des établissements scolaires**

Les recommandations formulées par les responsables des établissements scolaires découlent des problèmes auxquels ils font face pendant l'exercice de leur fonction ; ces problèmes sont classés par ordre d'importance comme suit :

- le manque d'enseignants qualifiés, ce problème a été évoqué entre autres par les responsables des services extérieurs de l'éducation (47,15%), les responsables des établissements d'enseignement secondaire (48,55%) et les Directeurs d'écoles (41,76%) ;
- le manque d'infrastructures, c'est-à-dire, l'insuffisance des salles de classe, le manque de clôture, des installations sportives, etc. ;
- l'absence de matériel didactique est l'un des problèmes majeurs rencontrés dans les établissements scolaires ;
- le non paiement des enseignants vacataires et le bas niveau des salaires, ce problème influe fortement sur la qualité des enseignements dispensés aux jeunes camerounais ;
- le manque d'eau potable et d'électricité ;
- l'insuffisance du budget alloué aux établissements scolaires ;
- le retard et l'absentéisme des enseignants ;
- l'insuffisance des tables-bancs.

A ces différents problèmes identifiés sont associées des recommandations dont la formulation relève de la compétence des spécialistes à qui nous pourrions apporter notre concours. Notre mandat étant ici de présenter les résultats de l'étude.

Eu égard aux problèmes évoqués ci-dessus, les responsables interviewés ont proposé un certain nombre de mesures susceptibles d'améliorer la qualité et l'accès à l'éducation ; il s'agit de :

- construire et doter les établissements scolaires en infrastructures diverses ;
- équiper les établissements scolaires en matériels didactiques ;
- recruter et affecter les enseignants qualifiés dans les établissements scolaires appropriés ;

- sensibiliser les parents d'élèves sur le bien-fondé de l'école ;
- organiser les séances de recyclage et de formation continue des enseignants ;
- payer régulièrement les salaires des enseignants vacataires et augmenter les salaires des enseignants en général ;
- intégrer définitivement les Instituteurs Vacataires (IVAC) ;
- améliorer les conditions de vie des enseignants en mettant à leur disposition des logements et des moyens de transport.

### **6.3 Recommandations se rapportant à la satisfaction des bénéficiaires**

Les actions que le Gouvernement devrait entreprendre pour l'amélioration du fonctionnement des établissements scolaires ont été proposées par les ménages suite aux problèmes déplorés dans ces structures par ceux-ci.

#### *6.3.1 Problèmes déplorés par les bénéficiaires*

Les bénéficiaires (ménages) ne sont pas toujours satisfaits du fonctionnement actuel des établissements scolaires ; parmi les problèmes récurrents qui entravent le fonctionnement normal de ces structures, on peut citer :

- le manque d'enseignants qualifiés ;
- le faible niveau des salaires du personnel enseignant ;
- le manque d'infrastructures ;
- les effectifs pléthoriques dans les salles de classe qui empêchent d'une part les élèves de mieux se concentrer et d'autre part les enseignants de bien s'occuper des élèves ;
- l'absentéisme des enseignants ;
- le manque de transparence dans la gestion des APE ;
- l'insécurité due à l'absence de clôture et des gardiens.

*Tableau 101 : Répartition des ménages enquêtés par zone d'enquête suivant les problèmes déplorés dans les chefs d'établissements scolaires*

Problèmes déplorés	Yaoundé	Douala	Centre	Adamaoua	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-ouest	Ouest	Sud	Sud-ouest	Ensemble
Manque d'enseignants qualifiés/formés	4,8	4,9	20,2	13,7	11,1	27,6	19,4	33,3	11,6	35,5	15,9	14,4	17,7
Faible niveau des salaires du personnel enseignant	12,7	18,7	20,2	6,5	7,9	10,2	22,6	0,8	7,4	11,3	26,2	9,6	12,9
Manque d'infrastructures	2,4	12,2	16,1	9,7	6,3	2,4	11,3	24,2	5,0	25,0	12,7	10,4	11,4
Coût élevé de la scolarité/Education	10,3	11,4	8,9	5,6	10,3	9,4	16,1	7,5	5,8	8,9	7,1	4,8	8,9
Dégradation du système éducatif	7,1	13,8	5,6	4,0	11,1	3,1	4,0	1,7	17,4	8,9	15,1	4,8	8,1
Manque de conscience professionnelle	5,6	8,9	5,6	1,6	4,0		8,9	5,8	7,4	11,3	7,9	1,6	5,7
Non prise en compte des zones rurales dans les politiques	0,8	0,8	7,3	5,6	12,7	7,1	2,4	8,3	7,4	8,9	0,8	4,8	5,6
Présence de la corruption et détournement	7,1	4,1	7,3	5,6	6,3	2,4	3,2		5,8	12,1	7,9	4,8	5,6
Manque d'emploi pour ceux qui sont formés	4,0	6,5	2,4	1,6	6,3	0,8	4,8		9,9	3,2	6,3	11,2	4,8
Abandon des responsabilités de l'Etat	3,2	11,4	1,6	3,2	9,5	11,8	2,4	3,3		3,2	3,2	3,2	4,7
Manque de salles de classe		3,3	3,2	2,4	4,8	9,4	0,8	12,5		11,3	1,6	2,4	4,3
Mauvais encadrement des élèves par les enseignants	1,6	4,9	5,6	2,4	2,4	1,6	5,6	0,8		7,3	7,1	3,2	3,6
Niveau des élèves de plus en plus bas	1,6	3,3	8,1	0,8			5,6	3,3	4,1	4,0	2,4	4,0	3,1
Eloignement			4,8	3,2		0,8	0,8	12,5	1,7	8,1	4,0		3,0
Coût élevé des fournitures scolaires		1,6	2,4	4,0	4,0	2,4	4,0	0,8	2,5	6,5	3,2		2,6
Livres /Programmes inadaptés	2,4	5,7	5,6		6,3		2,4			0,8	6,3	0,8	2,6
Changement fréquent d'ouvrages au programme	1,6	0,8	4,0	2,4	1,6	0,8	2,4		8,3	3,2	3,2	0,8	2,4
Mauvaise organisation du système éducatif	1,6		3,2	2,4	7,9	0,8	1,6		1,7	4,0	3,2	0,8	2,3
Effectifs pléthoriques	3,2	4,1	3,2	2,4	2,4		2,4	1,7	0,8	0,8	1,6		1,9
Mauvaise qualité de l'enseignement	5,6		1,6				4,0	1,7		4,8	1,6	1,6	1,7
Autres	7,9	8,9	4,8	3,2	4,8	7,9	4,0	2,5	5,8	6,5	3,2	8,0	5,3

*Source : PETS 2004*

### *6.3.2 Recommandations recueillies auprès des ménages*

Au vu des problèmes évoqués ci-dessus, les ménages proposent un certain nombre d'actions que le Gouvernement devrait entreprendre afin d'améliorer le système éducatif au Cameroun. Ces recommandations s'articulent autour des points suivants :

- recruter les enseignants qualifiés afin de donner un enseignement de qualité aux élèves ;

- construire plus d'établissements scolaires et les équiper ;
- faciliter l'accès aux livres scolaires et revoir les prix à la baisse ;
- revaloriser les salaires du personnel enseignant ;
- lutter contre la corruption ;
- doter les établissements scolaires en eau potable et en électricité.

*Tableau 102 : Répartition des ménages enquêtés suivant la zone d'enquête et les actions prioritaires à entreprendre*

Actions prioritaires	Yaoundé	Douala	Centre	Adamaoua	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-ouest	Ouest	Sud	Sud-ouest	Ensemble
Recruter les enseignants	24,0	22,1	48,4	38,8	46,6	56,3	42,9	73,9	55,8	62,7	46,8	60,3	48,1
Construire davantage d'écoles	31,2	48,4	45,2	50,4	36,4	53,8	38,9	71,3	41,7	46,0	35,7	38,1	44,6
Faciliter l'accès aux livres scolaires	25,6	36,9	22,2	23,1	44,9	25,2	32,5	40,0	31,7	40,5	31,0	32,5	32,1
Revaloriser les salaires	47,2	41,8	34,1	17,4	25,4	21,0	32,5	8,7	27,5	22,2	40,5	30,2	29,3
Construire et équiper de nouvelles salles de classe	12,8	9,8	32,5	27,3	22,0	39,5	27,0	29,6	22,5	26,2	23,0	20,6	24,4
Lutter contre la corruption	39,2	36,1	23,8	13,2	22,9	16,8	12,7	3,5	10,8	8,7	17,5	22,2	19,0
Créer des emplois	18,4	24,6	14,3	9,1	10,2	5,9	19,8	4,3	23,3	7,9	15,1	18,3	14,4
Limiter les effectifs par classe	23,2	23,0	7,9	11,6	15,3	6,7	19,8	7,0	12,5	15,1	9,5	9,5	13,5
Construire les points d'eau	3,2	4,1	7,1	10,7	4,2	21,0	7,9	30,4	15,8	16,7	4,0	7,9	11,0
Faciliter l'accès des parents aux crédits scolaires	9,6	13,9	15,1	12,4	16,1	2,5	15,9	7,0	7,5	7,1	9,5	11,1	10,7
Encourager et primer les meilleurs élèves	14,4	6,6	14,3	7,4	15,3	7,6	13,5	4,3	7,5	18,3	4,8	9,5	10,3
Mieux répartir la richesse Nationale	13,6	4,1	7,1	13,2	8,5	8,4	5,6	1,7	10,0	5,6	12,7	17,5	9,0
Recycler les enseignants	10,4	11,5	5,6	12,4	5,9	3,4	7,1	2,6	3,3	6,3	14,3	3,2	7,2
Faciliter le transport des élèves	2,4	3,3	4,0	4,1	3,4	0,8	0,8	3,5	2,5	3,2	4,8	6,3	3,3
Revaloriser les cantines scolaires	1,6	2,5	1,6	0,8	4,2	2,5	1,6	2,6	0,0	0,8	0,8	0,8	1,6
Autre	11,2	4,9	14,3	15,7	15,3	12,6	12,7	5,2	21,7	11,9	21,4	8,7	13,0

*Source : PETS 2004*

## Annexes

*Tableau 103 : Distance à l'école primaire publique la plus proche selon la zone d'enquête*

Zone d'enquête	ECAM II (2001)	PETS (2004)
Yaoundé	0,9	1,0
Douala	0,9	1,7
Adamaoua	1,8	2,3
Centre	2,2	1,2
Est	2,2	4,2
Extrême-Nord	2,5	1,6
Littoral	0,9	1,1
Nord	2,3	1,5
Nord-Ouest	1,6	1,2
Ouest	1,1	2,0
Sud	1,2	3,6
Sud-Ouest	1,4	1,0
Total	1,6	1,9

*Source : ECAM II et PETS 2004*

*Tableau 104 : Distance à l'établissement secondaire publique la plus proche selon la zone d'enquête*

Zone d'enquête	ECAM II (2001)	PETS (2004)
Yaoundé	3,2	1,4
Douala	2,1	1,8
Adamaoua	13,8	4,1
Centre	9	3,1
Est	14,8	4,7
Extrême-Nord	11,8	3,0
Littoral	3,6	2,0
Nord	17,5	3,1
Nord-Ouest	10,3	2,4
Ouest	3,9	5,5
Sud	14	13,8
Sud-Ouest	8,4	2,3
Total	8,6	4,2

*Source : ECAM II 2001 et PETS 2004*

Tableau 105 : Appréciation de la quantité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par zone d'enquête (en % de fournitures)

Zone d'enquête	2001/2002					2002/2003				
	Suffisant	Insuffisant	Très insuffisant	Indifférent	Total	Suffisant	Insuffisant	Très insuffisant	Indifférent	Total
Yaoundé	43,7	32	17,8	6,5	100,0	44,3	36,6	13,4	5,7	100,0
Douala	55,8	31,6	11,1	1,5	100,0	57,9	29,5	11,2	1,4	100,0
Adamaoua	30,6	45,5	17,2	6,7	100,0	30,2	46,9	18,6	4,4	100,0
Centre	53,5	41,2	4,9	0,4	100,0	50,4	40,6	7,9	1,2	100,0
Est	31,8	53,6	13,9	0,7	100,0	25,5	63,4	10,8	0,4	100,0
Extrême-Nord	41,6	34,1	23,7	0,6	100,0	31,6	43,3	24,7	0,5	100,0
Littoral	44,7	35,2	18,6	1,4	100,0	50,6	33,2	15,1	1,1	100,0
Nord	29,1	57,4	12,2	1,4	100,0	34,5	52,7	12,2	0,6	100,0
Nord-Ouest	56,2	35,4	8	0,5	100,0	54,2	34,6	10,1	1,1	100,0
Ouest	47,2	41,3	10,3	1,2	100,0	39,3	46,9	11,7	2	100,0
Sud	39,4	45,1	12,2	3,3	100,0	43,6	43,8	11,9	0,6	100,0
Sud-Ouest	61,7	30,8	7,4	0,1	100,0	62,4	31,4	5,9	0,4	100,0
Ensemble	46,4	39,1	12,8	1,7	100,0	44,1	41,7	12,8	1,5	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 106 : Appréciation de la qualité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par zone d'enquête (en % de fournitures)

Zone d'enquête	2001/2002				2002/2003			
	Bonne	Mauvaise	Acceptable	Total	Bonne	Mauvaise	Acceptable	Total
Yaoundé	74,5	16	9,5	100,0	76,2	15,7	8,1	100,0
Douala	74,4	21,6	4,0	100,0	73,6	22,6	3,8	100,0
Adamaoua	78,3	10,0	11,7	100,0	86,9	7,2	5,9	100,0
Centre	87,5	8,0	4,5	100,0	89,3	7,3	3,4	100,0
Est	72,8	14,8	12,4	100,0	75,5	14,4	10,1	100,0
Extrême-Nord	81,2	6,1	12,7	100,0	83,0	5,5	11,5	100,0
Littoral	79,4	16,3	4,3	100,0	78,9	16,0	5,1	100,0
Nord	71,7	5,1	23,2	100,0	81,3	2,2	16,5	100,0
Nord-Ouest	91,4	3,8	4,8	100,0	91,2	4,0	4,8	100,0
Ouest	73,7	12,1	14,2	100,0	74,3	12,7	13,0	100,0
Sud	68,1	18,5	13,4	100,0	62,1	23,7	14,2	100,0
Sud-Ouest	96,5	2,4	1,1	100,0	94,9	3,5	1,6	100,0
Ensemble	80,1	10,8	9,1	100,0	81,1	10,6	8,2	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 107 : Appréciation de l'utilité des fournitures reçues au titre du paquet minimum par zone d'enquête (en % de fournitures)

Zone d'enquête	2001/2002			2002/2003		
	Adapté/Approprié	Inadapté/futile	Total	Adapté/Approprié	Inadapté/futile	Total
Yaoundé	83,1	16,9	100,0	81,1	18,9	100,0
Douala	81,9	18,1	100,0	81,8	18,2	100,0
Adamaoua	88,6	11,4	100,0	92,9	7,1	100,0
Centre	92,0	8,0	100,0	93,1	6,9	100,0
Est	82,6	17,4	100,0	84,9	15,1	100,0
Extrême-Nord	94,8	5,2	100,0	94,8	5,2	100,0
Littoral	87,9	12,1	100,0	89,8	10,2	100,0
Nord	94,4	5,6	100,0	95,2	4,8	100,0
Nord-Ouest	94,6	5,4	100,0	92,3	7,7	100,0
Ouest	91,2	8,8	100,0	90,6	9,4	100,0
Sud	84,1	15,9	100,0	81,1	18,9	100,0
Sud-Ouest	96,8	3,2	100,0	95,3	4,7	100,0
Ensemble	90,0	10,0	100,0	89,9	10,1	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 108 : Appréciation des chefs de ménage sur les places assises des élèves selon la zone d'enquête et l'ordre d'enseignement

Zone d'enquête	Public					Privé				Ensemble				
	Bien assis	Serrés sur les bancs	Certains à même le sol	Tous à même le sol	Total	Bien assis	Serrés sur les bancs	Certains à même le sol	Total	Bien assis	Serrés sur les bancs	Certains à même le sol	Tous à même le sol	Total
Yaoundé	57,8	40,8	1,4	0,0	100,0	85,4	14,6	0,0	100,0	68,2	30,9	0,8	0,0	100,0
Douala	58,0	42,0	0,0	0,0	100,0	75,0	25,0	0,0	100,0	66,5	33,5	0,0	0,0	100,0
Centre	57,7	40,2	2,1	0,0	100,0	76,9	21,5	1,5	100,0	61,9	36,1	2,0	0,0	100,0
Adamaoua	58,2	35,7	6,0	0,0	100,0	87,8	9,8	2,4	100,0	63,7	30,9	5,4	0,0	100,0
Est	62,0	25,6	12,4	0,0	100,0	94,5	1,8	3,6	100,0	71,7	18,5	9,8	0,0	100,0
Extrême-Nord	26,2	26,2	27,4	20,2	100,0	75,0	0,0	25,0	100,0	27,3	25,6	27,3	19,8	100,0
Littoral	62,9	35,4	1,7	0,0	100,0	72,0	28,0	0,0	100,0	64,9	33,8	1,3	0,0	100,0
Nord	46,7	40,8	7,7	4,7	100,0	75,0	25,0	0,0	100,0	48,0	40,1	7,3	4,5	100,0
Nord-Ouest	64,9	34,5	0,6	0,0	100,0	73,5	26,5	0,0	100,0	68,1	31,5	0,4	0,0	100,0
Ouest	48,5	49,6	1,9	0,0	100,0	63,5	34,6	1,9	100,0	52,7	45,5	1,9	0,0	100,0
Sud	64,5	34,8	0,7	0,0	100,0	71,4	28,6	0,0	100,0	65,5	33,9	0,6	0,0	100,0
Sud-Ouest	65,2	31,6	3,2	0,0	100,0	88,2	10,3	1,5	100,0	71,4	25,9	2,7	0,0	100,0
Ensemble	56,2	37,0	4,9	1,9	100,0	77,6	21,4	1,1	100,0	61,5	33,1	4,0	1,4	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 109 : Etat et opinions des chefs de ménage sur l'état des locaux des établissements scolaires fréquentés par leurs enfants

Zone d'enquête	Public Privé												Ensemble					
	Très bon état	Bon état	Etat acceptable	Mauvais état	Très mauvais état	Total	Très bon état	Bon état	Etat acceptable	Mauvais état	Très mauvais état	Total	Très bon état	Bon état	Etat acceptable	Mauvais état	Très mauvais état	Total
Yaoundé	3,4	38,1	46,9	11,6	0,0	100,0	18,0	56,2	20,2	5,6	0,0	100,0	8,9	44,9	36,9	9,3	0,0	100,0
Douala	1,0	44,0	35,0	16,0	4,0	100,0	4,0	54,0	35,0	3,0	4,0	100,0	2,5	49,0	35,0	9,5	4,0	100,0
Centre	10,3	26,9	39,3	22,2	1,3	100,0	6,2	43,1	41,5	9,2	0,0	100,0	9,4	30,4	39,8	19,4	1,0	100,0
Adamaoua	3,2	43,5	30,1	21,5	1,6	100,0	19,5	51,2	26,8	0,0	2,4	100,0	6,2	44,9	29,5	17,6	1,8	100,0
Est	5,4	51,2	24,8	17,8	0,8	100,0	16,4	58,2	21,8	3,6	0,0	100,0	8,7	53,3	23,9	13,6	0,5	100,0
Extrême-Nord	7,1	37,5	45,8	7,7	1,8	100,0	0,0	75,0	25,0	0,0	0,0	100,0	7,0	38,4	45,3	7,6	1,7	100,0
Littoral	1,7	28,1	28,7	39,3	2,2	100,0	6,0	36,0	46,0	12,0	0,0	100,0	2,6	29,8	32,5	33,3	1,8	100,0
Nord	0,0	34,3	43,8	14,8	7,1	100,0	12,5	50,0	37,5	0,0	0,0	100,0	0,6	35,0	43,5	14,1	6,8	100,0
Nord-Ouest	9,5	51,5	21,9	14,2	3,0	100,0	6,9	53,9	19,6	16,7	2,9	100,0	8,5	52,4	21,0	15,1	3,0	100,0
Ouest	8,1	27,4	35,6	21,5	7,4	100,0	11,5	30,8	30,8	26,0	1,0	100,0	9,1	28,3	34,2	22,7	5,6	100,0
Sud	3,4	35,1	30,4	23,6	7,4	100,0	6,1	57,1	20,4	16,3	0,0	100,0	3,8	38,3	29,0	22,6	6,4	100,0
Sud-Ouest	7,0	32,6	23,0	33,7	3,7	100,0	16,2	44,1	19,1	19,1	1,5	100,0	9,4	35,7	22,0	29,8	3,1	100,0
Ensemble	5,3	36,1	33,7	21,1	3,8	100,0	10,6	48,3	27,9	11,8	1,4	100,0	6,6	39,2	32,2	18,8	3,2	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 110 : Existence et opinions des chefs de ménage sur l'état des toilettes des établissements fréquentés par leurs enfants

Province	Public							Privé							Ensemble						
	Très sales	Sales	Indifférent	Propres	Très propres	Inexistantes	Total	Très sales	Sales	Indifférent	Propres	Très propres	Inexistantes	Total	Très sales	sales	indifférent	propres	très propres	inexistantes	Total
Yaoundé	10,2	43,5	12,9	26,5	1,4	5,4	100,0	2,2	13,5	11,2	71,9	1,1	0,0	100,0	7,2	32,2	12,3	43,6	1,3	3,4	100,0
Douala	5,0	27,0	14,0	42,0	0,0	12,0	100,0	8,0	22,0	22,0	47,0	1,0	0,0	100,0	6,5	24,5	18,0	44,5	0,5	6,0	100,0
Centre	6,4	37,2	9,4	30,8	0,4	15,8	100,0	4,6	23,1	9,2	55,4	1,5	6,2	100,0	6,0	34,1	9,4	36,1	0,7	13,7	100,0
Adamaoua	9,8	21,9	4,9	10,9	0,0	52,5	100,0	2,4	24,4	12,2	29,3	17,1	14,6	100,0	8,5	22,3	6,3	14,3	3,1	45,5	100,0
Est	15,5	18,6	11,6	25,6	0,0	28,7	100,0	1,8	0,0	9,1	80,0	3,6	5,5	100,0	11,4	13,0	10,9	41,8	1,1	21,7	100,0
Extrême-Nord	3,0	15,5	13,1	23,2	1,8	43,5	100,0	0,0	0,0	25,0	50,0	0,0	25,0	100,0	2,9	15,1	13,4	23,8	1,7	43,0	100,0
Littoral	11,2	32,0	3,4	38,2	0,0	15,2	100,0	2,0	24,0	8,0	48,0	0,0	18,0	100,0	9,2	30,3	4,4	40,4	0,0	15,8	100,0
Nord	0,0	19,5	3,6	30,2	1,8	45,0	100,0	0,0	0,0	25,0	62,5	0,0	12,5	100,0	0,0	18,6	4,5	31,6	1,7	43,5	100,0
Nord-Ouest	9,5	29,6	6,5	50,9	1,2	2,4	100,0	8,8	21,6	6,9	57,8	2,0	2,9	100,0	9,2	26,6	6,6	53,5	1,5	2,6	100,0
Ouest	6,8	29,7	8,4	30,4	1,1	23,6	100,0	7,7	13,5	14,4	40,4	1,0	23,1	100,0	7,1	25,1	10,1	33,2	1,1	23,4	100,0
Sud	18,2	22,0	6,4	40,9	1,0	11,5	100,0	0,0	28,6	2,0	61,2	0,0	8,2	100,0	15,7	22,9	5,8	43,8	0,9	11,0	100,0
Sud-Ouest	16,1	44,1	10,2	27,4	0,0	2,2	100,0	7,4	11,8	19,1	48,5	1,5	11,8	100,0	13,8	35,4	12,6	33,1	0,4	4,7	100,0
Ensemble	9,7	28,5	8,3	31,6	0,8	21,2	100,0	5,2	17,6	12,4	54,1	2,2	8,6	100,0	8,6	25,8	9,3	37,2	1,1	18,0	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 111 : Existence et opinions des chefs de ménage sur l'état des bibliothèques des établissements fréquentés par leurs enfants

Province	Public							Privé							Ensemble						
	pas fournie	peu fournie	indifférent	assez fournie	très fournie	inexistante	Total	pas fournie	Peu fournie	indifférent	assez fournie	très fournie	inexistante	Total	pas fournie	Peu fournie	indifférent	assez fournie	très fournie	inexistante	Total
Yaoundé	5,4	21,8	22,4	7,5	2,0	40,8	100,0	5,6	14,6	5,6	11,2	4,5	58,4	100,0	5,5	19,1	16,1	8,9	3,0	47,5	100,0
Douala	3,0	20,0	9,0	14,0	1,0	53,0	100,0	1,0	7,1	6,1	6,1	6,1	73,5	100,0	2,0	13,6	7,6	10,1	3,5	63,1	100,0
Centre	2,6	15,8	0,9	17,5	0,4	62,8	100,0	0,0	7,7	1,5	12,3	3,1	75,4	100,0	2,0	14,0	1,0	16,4	1,0	65,6	100,0
Adamaoua	3,8	10,8	2,2	2,2	0,0	81,2	100,0	9,8	2,4	4,9	34,1	17,1	31,7	100,0	4,8	9,3	2,6	7,9	3,1	72,2	100,0
Est	3,1	21,7	1,6	6,2	0,0	67,4	100,0	1,8	12,7	7,3	21,8	1,8	54,5	100,0	2,7	19,0	3,3	10,9	0,5	63,6	100,0
Extrême-Nord	14,3	11,9	7,7	6,0	0,6	59,5	100,0	0,0	0,0	25,0	25,0	0,0	50,0	100,0	14,0	11,6	8,1	6,4	0,6	59,3	100,0
Littoral	0,0	16,9	1,7	7,3	0,0	74,2	100,0	0,0	4,0	2,0	10,0	0,0	84,0	100,0	0,0	14,0	1,8	7,9	0,0	76,3	100,0
Nord	0,6	9,5	0,6	6,5	0,0	82,8	100,0	12,5	12,5	0,0	12,5	0,0	62,5	100,0	1,1	9,6	0,6	6,8	0,0	81,9	100,0
Nord-Ouest	2,4	17,8	3,0	8,3	4,7	63,9	100,0	2,9	5,9	3,9	15,7	3,9	67,6	100,0	2,6	13,3	3,3	11,1	4,4	65,3	100,0
Ouest	1,5	21,2	2,2	4,8	0,7	69,5	100,0	0,0	4,8	4,8	7,7	0,0	82,7	100,0	1,1	16,6	2,9	5,6	0,5	73,2	100,0
Sud	2,7	17,3	2,7	14,6	1,7	60,9	100,0	4,1	22,4	2,0	18,4	4,1	49,0	100,0	2,9	18,1	2,6	15,2	2,0	59,2	100,0
Sud-Ouest	2,7	8,6	1,1	11,8	5,9	69,9	100,0	0,0	3,0	3,0	4,5	13,6	75,8	100,0	2,0	7,1	1,6	9,9	7,9	71,4	100,0
Ensemble	3,3	16,0	3,9	9,2	1,4	66,1	100,0	2,3	8,2	4,4	12,7	4,8	67,6	100,0	3,1	14,1	4,1	10,0	2,3	66,5	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 112 : Existence et opinions des chefs de ménage sur l'état des salles informatiques des établissements fréquentés par leurs enfants

Province	Public								Privé								Ensemble							
	Pas fournie	Peu fournie	Indifférent	Assez fournie	Très fournie	Non Fonctionnelle	Inexistante	Total	Pas fournie	Peu fournie	Indifférent	Assez fournie	Très fournie	Non Fonctionnelle	Inexistante	Total	Pas fournie	Peu fournie	Indifférent	Assez fournie	Très fournie	Non fonctionnelle	Inexistante	Total
Yaoundé	2,0	6,8	4,8	6,1	2,0	6,8	71,4	100,0	1,1	11,2	4,5	11,2	2,2	1,1	68,5	100,0	1,7	8,5	4,7	8,1	2,1	4,7	70,3	100,0
Douala	0,0	5,0	3,0	18,0	0,0	4,0	70,0	100,0	2,0	12,2	4,1	8,2	2,0	9,2	62,2	100,0	1,0	8,6	3,5	13,1	1,0	6,6	66,2	100,0
Centre	1,7	2,1	0,0	7,3	0,0	1,7	87,2	100,0	3,1	9,2	0,0	7,7	0,0	0,0	80,0	100,0	2,0	3,7	0,0	7,4	0,0	1,3	85,6	100,0
Adamaoua	0,0	1,1	1,1	0,5	0,0	3,8	93,5	100,0	0,0	12,2	2,4	19,5	2,4	2,4	61,0	100,0	0,0	3,1	1,3	4,0	0,4	3,5	87,7	100,0
Est	0,0	3,1	6,2	0,8	0,0	0,0	89,9	100,0	0,0	1,8	7,3	0,0	1,8	0,0	89,1	100,0	0,0	2,7	6,5	0,5	0,5	0,0	89,7	100,0
Extrême-Nord	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	99,4	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,6	0,0	0,0	0,0	0,0	99,4	100,0
Littoral	0,0	1,7	3,4	0,0	0,0	3,9	91,0	100,0	0,0	8,0	0,0	4,0	0,0	18,0	70,0	100,0	0,0	3,1	2,6	0,9	0,0	7,0	86,4	100,0
Nord	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Nord-Ouest	0,0	1,8	0,0	3,0	0,0	5,3	89,9	100,0	0,0	2,9	0,0	1,0	3,9	2,0	90,2	100,0	0,0	2,2	0,0	2,2	1,5	4,1	90,0	100,0
Ouest	0,4	4,8	3,0	0,4	0,0	2,6	88,9	100,0	1,9	3,8	1,0	6,7	0,0	1,0	85,6	100,0	0,8	4,5	2,4	2,1	0,0	2,1	88,0	100,0
Sud	0,7	1,7	1,7	2,0	0,3	6,8	86,8	100,0	0,0	10,2	4,1	6,1	0,0	10,2	69,4	100,0	0,6	2,9	2,0	2,6	0,3	7,2	84,3	100,0
Sud-Ouest	0,0	0,0	5,3	3,2	0,5	2,7	88,2	100,0	0,0	0,0	8,8	5,9	4,4	7,4	73,5	100,0	0,0	0,0	6,3	3,9	1,6	3,9	84,3	100,0
Ensemble	0,4	2,3	2,2	2,9	0,2	3,3	88,7	100,0	1,0	6,8	3,0	6,5	1,8	4,5	76,4	100,0	0,6	3,4	2,4	3,8	0,6	3,6	85,7	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 113 : Existence et opinions des chefs de ménages sur l'état des ateliers et laboratoires des établissements scolaires fréquentés par leurs enfants

Zone d'enquête	Public								Privé								Ensemble							
	Pas fournie	Peu fournie	Indifférent	Assez fournie	Très fournie	Non Fonctionnelle	Inexistante	Total	Pas fournie	Peu fournie	Indifférent	Assez fournie	Très fournie	Non Fonctionnelle	Inexistante	Total	Pas fournie	Peu fournie	Indifférent	Assez fournie	Très fournie	Non fonctionnelle	Inexistante	Total
Yaoundé	2,0	15,6	3,4	8,2	1,4	1,4	68,0	100,0	0,0	4,5	3,4	10,1	1,1	4,5	76,4	100,0	1,3	11,4	3,4	8,9	1,3	2,5	71,2	100,0
Douala	1,0	11,0	7,0	16,0	0,0	0,0	65,0	100,0	0,0	12,2	9,2	7,1	4,1	1,0	66,3	100,0	0,5	11,6	8,1	11,6	2,0	0,5	65,7	100,0
Centre	3,4	14,1	0,9	9,4	0,0	3,4	68,8	100,0	1,5	10,8	1,5	6,2	0,0	4,6	75,4	100,0	3,0	13,4	1,0	8,7	0,0	3,7	70,2	100,0
Adamaoua	1,1	5,9	0,0	3,2	0,0	3,2	86,6	100,0	0,0	14,6	2,4	9,8	4,9	2,4	65,9	100,0	0,9	7,5	0,4	4,4	0,9	3,1	82,8	100,0
Est	3,1	14,0	4,7	4,7	0,0	0,8	72,9	100,0	0,0	3,6	7,3	1,8	0,0	0,0	87,3	100,0	2,2	10,9	5,4	3,8	0,0	0,5	77,2	100,0
Extrême-Nord	0,6	7,1	0,6	1,2	0,0	2,4	88,1	100,0	0,0	25,0	0,0	0,0	0,0	0,0	75,0	100,0	0,6	7,6	0,6	1,2	0,0	2,3	87,8	100,0
Littoral	0,0	7,3	3,4	4,5	0,0	0,6	84,3	100,0	2,0	6,0	4,0	4,0	0,0	8,0	76,0	100,0	0,4	7,0	3,5	4,4	0,0	2,2	82,5	100,0
Nord	0,0	0,6	0,0	0,6	0,6	18,9	79,3	100,0	0,0	0,0	12,5	0,0	0,0	0,0	87,5	100,0	0,0	0,6	0,6	0,6	0,6	18,1	79,7	100,0
Nord-Ouest	1,8	8,3	2,4	8,3	5,9	1,8	71,6	100,0	0,0	8,8	0,0	4,9	3,9	1,0	81,4	100,0	1,1	8,5	1,5	7,0	5,2	1,5	75,3	100,0
Ouest	0,0	9,3	4,8	3,3	0,0	0,0	82,6	100,0	0,0	6,7	4,8	5,8	2,9	3,8	76,0	100,0	0,0	8,6	4,8	4,0	0,8	1,1	80,7	100,0
Sud	2,7	14,9	3,0	5,4	0,3	3,4	70,3	100,0	0,0	14,3	2,0	16,3	2,0	4,1	61,2	100,0	2,3	14,8	2,9	7,0	0,6	3,5	69,0	100,0
Sud-Ouest	0,5	7,5	3,7	7,0	6,4	0,0	74,9	100,0	0,0	0,0	8,8	4,4	4,4	0,0	82,4	100,0	0,4	5,5	5,1	6,3	5,9	0,0	76,9	100,0
Ensemble	1,4	9,8	2,7	5,6	1,2	3,0	76,4	100,0	0,3	7,9	4,5	6,7	2,5	2,7	75,4	100,0	1,1	9,3	3,1	5,9	1,5	2,9	76,1	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 114 : Appréciation des chefs de ménage sur les conditions d'hygiène et de salubrité des établissements fréquentés par leurs enfants

Zone d'enquête	Public						Privé						Ensemble					
	Très satisfaisantes	Satisfaisantes	Indifférents	Mauvaises	Très mauvaises	Total	Très satisfaisantes	Satisfaisantes	Indifférents	Mauvaises	Très mauvaises	Total	Très satisfaisantes	Satisfaisantes	Indifférents	Mauvaises	Très mauvaises	Total
Yaoundé	2,0	56,1	12,2	25,7	3,4	100,0	7,9	75,3	9,0	5,6	1,1	100,0	4,2	63,3	11,0	18,1	2,5	100,0
Douala	0,0	57,0	19,0	22,0	2,0	100,0	4,0	62,0	18,0	12,0	2,0	100,0	2,0	59,5	18,5	17,0	2,0	100,0
Centre	0,4	57,7	9,8	28,2	3,8	100,0	10,8	69,2	3,1	16,9	0,0	100,0	2,7	60,2	8,4	25,8	3,0	100,0
Adamaoua	1,6	49,2	17,1	27,8	3,7	100,0	7,3	80,5	2,4	7,3	0,0	100,0	2,6	54,8	14,5	24,1	3,1	100,0
Est	0,0	47,3	12,4	37,2	3,1	100,0	7,1	83,9	1,8	5,4	0,0	100,0	2,2	58,4	9,2	27,6	2,2	100,0
Extrême-Nord	3,0	31,4	29,6	34,3	1,2	100,0	0,0	25,0	50,0	25,0	0,0	100,0	2,9	31,2	30,1	34,1	1,2	100,0
Littoral	1,7	50,6	7,9	34,3	5,6	100,0	6,0	68,0	8,0	18,0	0,0	100,0	2,6	54,4	7,9	30,7	4,4	100,0
Nord	1,8	64,7	12,9	15,3	4,7	100,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	100,0	1,7	66,3	12,4	14,6	4,5	100,0
Nord-Ouest	3,6	70,4	9,5	14,2	2,4	100,0	12,7	60,8	13,7	12,7	0,0	100,0	7,0	66,8	11,1	13,7	1,5	100,0
Ouest	3,3	55,2	10,7	25,2	5,6	100,0	6,7	58,7	6,7	26,0	1,9	100,0	4,3	56,1	9,6	25,4	4,5	100,0
Sud	3,0	55,4	9,1	28,4	4,1	100,0	0,0	61,2	8,2	18,4	12,2	100,0	2,6	56,2	9,0	27,0	5,2	100,0
Sud-Ouest	0,5	66,0	13,3	18,1	1,6	100,0	10,3	63,2	11,8	14,7	0,0	100,0	3,1	65,2	12,9	17,2	1,2	100,0
Ensemble	1,9	55,3	13,0	26,0	3,6	100,0	7,5	67,0	9,4	14,0	1,5	100,0	3,3	58,2	12,1	23,0	3,1	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 115 : Appréciation des chefs de ménage sur la formation des enseignants des établissements fréquentés par leurs enfants

Zone d'enquête	Public						Privé						Ensemble					
	Tous certifiés	En majorité certifiés	En majorité non certifiés	Tous non certifiés	Ne sait pas	Total	Tous certifiés	En majorité certifiés	En majorité non certifiés	Tous non certifiés	Ne sait pas	Total	Tous certifiés	En majorité certifiés	En majorité non certifiés	Tous non certifiés	Ne sait pas	Total
Yaoundé	39,5	48,3	1,4	1,4	9,5	100,0	12,4	59,6	14,6	0,0	13,5	100,0	29,2	52,5	6,4	0,8	11,0	100,0
Douala	55,0	22,0	4,0	2,0	17,0	100,0	5,1	33,3	28,3	0,0	33,3	100,0	30,2	27,6	16,1	1,0	25,1	100,0
Centre	36,3	46,6	6,8	0,9	9,4	100,0	16,9	18,5	35,4	7,7	21,5	100,0	32,1	40,5	13,0	2,3	12,0	100,0
Adamaoua	40,1	29,9	10,2	0,0	19,8	100,0	36,6	36,6	9,8	2,4	14,6	100,0	39,5	31,1	10,1	0,4	18,9	100,0
Est	32,8	35,9	8,6	5,5	17,2	100,0	20,0	45,5	12,7	0,0	21,8	100,0	29,0	38,8	9,8	3,8	18,6	100,0
Extrême-Nord	14,3	41,1	32,1	7,1	5,4	100,0	0,0	25,0	50,0	25,0	0,0	100,0	14,0	40,7	32,6	7,6	5,2	100,0
Littoral	19,1	34,8	34,8	2,2	9,0	100,0	2,0	36,0	42,0	0,0	20,0	100,0	15,4	35,1	36,4	1,8	11,4	100,0
Nord	21,9	50,9	21,9	4,7	0,6	100,0	0,0	25,0	75,0	0,0	0,0	100,0	20,9	49,7	24,3	4,5	0,6	100,0
Nord-Ouest	40,0	34,7	24,7	0,0	0,6	100,0	26,7	38,6	27,7	3,0	4,0	100,0	35,1	36,2	25,8	1,1	1,8	100,0
Ouest	29,6	32,2	33,7	4,1	0,4	100,0	16,3	31,7	37,5	12,5	1,9	100,0	25,9	32,1	34,8	6,4	0,8	100,0
Sud	49,5	36,9	7,1	0,0	6,4	100,0	14,3	38,8	34,7	6,1	6,1	100,0	44,5	37,2	11,0	0,9	6,4	100,0
Sud-Ouest	29,4	51,9	4,3	11,8	2,7	100,0	36,8	32,4	8,8	5,9	16,2	100,0	31,4	46,7	5,5	10,2	6,3	100,0
Ensemble	34,0	39,1	16,4	3,1	7,3	100,0	17,7	37,1	26,5	4,1	14,6	100,0	30,0	38,6	18,9	3,4	9,1	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 116 : Appréciation des chefs de ménage sur l'encadrement académique de leurs enfants

Zone d'enquête	Public							Privé							Ensemble						
	Très bien encadré	Bien encadré	indifférent	Moins encadré	Très mal encadré	Ne sait pas	Total	Très bien encadré	Bien encadré	indifférent	Moins encadré	Très mal encadré	Ne sait pas	Total	Très bien encadré	Bien encadré	indifférent	Moins encadré	Très mal encadré	Ne sait pas	Total
Yaoundé	6,8	61,9	4,1	18,4	3,4	5,4	100,0	18,0	75,3	1,1	2,2	1,1	2,2	100,0	11,0	66,9	3,0	12,3	2,5	4,2	100,0
Douala	4,0	53,0	8,0	26,0	9,0	0,0	100,0	9,0	66,0	7,0	15,0	0,0	3,0	100,0	6,5	59,5	7,5	20,5	4,5	1,5	100,0
Centre	3,0	67,1	3,4	20,9	5,6	0,0	100,0	18,5	75,4	3,1	3,1	0,0	0,0	100,0	6,4	68,9	3,3	17,1	4,3	0,0	100,0
Adamaoua	3,7	57,8	5,9	22,5	8,0	2,1	100,0	9,8	70,7	4,9	12,2	0,0	2,4	100,0	4,8	60,1	5,7	20,6	6,6	2,2	100,0
Est	3,1	67,7	0,0	22,8	4,7	1,6	100,0	23,6	67,3	3,6	0,0	3,6	1,8	100,0	9,3	67,6	1,1	15,9	4,4	1,6	100,0
Extrême-Nord	1,2	60,7	17,9	15,5	4,8	0,0	100,0	0,0	50,0	50,0	0,0	0,0	0,0	100,0	1,2	60,5	18,6	15,1	4,7	0,0	100,0
Littoral	4,5	58,4	4,5	24,7	5,6	2,2	100,0	10,0	62,0	8,0	20,0	0,0	0,0	100,0	5,7	59,2	5,3	23,7	4,4	1,8	100,0
Nord	0,0	69,2	1,8	16,0	12,4	0,6	100,0	25,0	62,5	0,0	12,5	0,0	0,0	100,0	1,1	68,9	1,7	15,8	11,9	0,6	100,0
Nord-Ouest	8,2	53,5	6,5	20,6	8,2	2,9	100,0	21,8	52,5	6,9	16,8	1,0	1,0	100,0	13,3	53,1	6,6	19,2	5,5	2,2	100,0
Ouest	5,9	50,4	11,5	24,4	6,7	1,1	100,0	12,5	55,8	9,6	22,1	0,0	0,0	100,0	7,8	51,9	11,0	23,8	4,8	0,8	100,0
Sud	7,5	60,3	5,4	20,7	5,1	1,0	100,0	2,0	83,7	6,1	6,1	2,0	0,0	100,0	6,7	63,7	5,5	18,6	4,7	0,9	100,0
Sud-Ouest	13,4	56,1	8,0	16,6	4,8	1,1	100,0	20,6	63,2	4,4	8,8	0,0	2,9	100,0	15,3	58,0	7,1	14,5	3,5	1,6	100,0
Ensemble	5,3	59,5	6,6	20,7	6,4	1,4	100,0	15,1	65,5	5,9	11,4	0,7	1,4	100,0	7,8	61,0	6,4	18,4	5,0	1,4	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 117 : Appréciation des chefs de ménage sur le rendement scolaire de leurs enfants

Zone d'enquête	Public						Privé						Ensemble					
	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Indifférent	Non satisfaisant	Total	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Indifférent	Non satisfaisant	Total	Très satisfaisant	Satisfaisant	Peu satisfaisant	Indifférent	Non satisfaisant	Total
Yaoundé	8,2	68,0	6,1	1,4	16,3	100,0	5,6	71,9	7,9	5,6	9,0	100,0	7,2	69,5	6,8	3,0	13,6	100,0
Douala	4,0	68,0	20,0	0,0	8,0	100,0	8,0	67,0	18,0	0,0	7,0	100,0	6,0	67,5	19,0	0,0	7,5	100,0
Centre	9,8	48,7	12,0	0,9	28,6	100,0	13,8	67,7	4,6	0,0	13,8	100,0	10,7	52,8	10,4	0,7	25,4	100,0
Adamaoua	5,9	65,2	18,2	0,0	10,7	100,0	22,0	61,0	9,8	0,0	7,3	100,0	8,8	64,5	16,7	0,0	10,1	100,0
Est	9,4	66,4	10,2	0,8	13,3	100,0	12,7	67,3	14,5	5,5	0,0	100,0	10,4	66,7	11,5	2,2	9,3	100,0
Extrême-Nord	4,8	57,7	22,6	3,6	11,3	100,0	0,0	75,0	25,0	0,0	0,0	100,0	4,7	58,1	22,7	3,5	11,0	100,0
Littoral	9,6	52,8	11,2	0,6	25,8	100,0	10,0	54,0	6,0	2,0	28,0	100,0	9,6	53,1	10,1	0,9	26,3	100,0
Nord	4,1	70,4	13,0	1,8	10,7	100,0	12,5	75,0	12,5	0,0	0,0	100,0	4,5	70,6	13,0	1,7	10,2	100,0
Nord-Ouest	13,5	59,4	10,6	1,2	15,3	100,0	21,8	52,5	10,9	3,0	11,9	100,0	16,6	56,8	10,7	1,8	14,0	100,0
Ouest	15,2	53,3	16,7	1,1	13,7	100,0	15,4	48,1	21,2	1,9	13,5	100,0	15,2	51,9	17,9	1,3	13,6	100,0
Sud	12,2	57,5	8,2	0,0	22,1	100,0	8,2	57,1	20,4	0,0	14,3	100,0	11,7	57,4	9,9	0,0	21,0	100,0
Sud-Ouest	14,4	62,0	14,4	0,5	8,6	100,0	19,1	60,3	11,8	0,0	8,8	100,0	15,7	61,6	13,7	0,4	8,6	100,0
Ensemble	9,9	59,5	13,4	0,9	16,3	100,0	13,5	60,6	13,1	1,9	10,9	100,0	10,8	59,8	13,3	1,2	14,9	100,0

Source : PETS 2004

Tableau 118 : Opinions des parents sur l'encadrement offert par les établissements scolaires de leurs enfants comparativement aux autres établissements

Zone d'enquête	Public						Privé						Ensemble					
	Très bien encadré	Bien encadré	Indifférent	Mal encadré	Très mal encadré	Total	Très bien encadré	Bien encadré	Indifférent	Mal encadré	Très mal encadré	Total	Très bien encadré	Bien encadré	Indifférent	Mal encadré	Très mal encadré	Total
Yaoundé	8,8	55,8	19,0	14,3	2,0	100,0	14,3	76,2	7,1	2,4	0,0	100,0	10,8	63,2	14,7	10,0	1,3	100,0
Douala	2,0	50,0	23,0	24,0	1,0	100,0	6,0	58,0	26,0	10,0	0,0	100,0	4,0	54,0	24,5	17,0	0,5	100,0
Centre	3,4	55,1	20,1	20,9	0,4	100,0	13,8	76,9	6,2	3,1	0,0	100,0	5,7	59,9	17,1	17,1	0,3	100,0
Adamaoua	4,3	59,9	19,8	14,4	1,6	100,0	12,2	68,3	9,8	9,8	0,0	100,0	5,7	61,4	18,0	13,6	1,3	100,0
Est	11,6	65,9	10,9	10,9	0,8	100,0	21,8	65,5	5,5	7,3	0,0	100,0	14,7	65,8	9,2	9,8	0,5	100,0
Extrême-Nord	7,7	49,4	29,8	13,1	0,0	100,0	0,0	75,0	25,0	0,0	0,0	100,0	7,6	50,0	29,7	12,8	0,0	100,0
Littoral	3,4	57,9	12,4	24,2	2,2	100,0	14,0	64,0	8,0	12,0	2,0	100,0	5,7	59,2	11,4	21,5	2,2	100,0
Nord	1,8	62,5	7,1	28,0	0,6	100,0	25,0	62,5	12,5	0,0	0,0	100,0	2,8	62,5	7,4	26,7	0,6	100,0
Nord-Ouest	10,1	39,1	21,9	26,0	3,0	100,0	22,8	40,6	18,8	17,8	0,0	100,0	14,8	39,6	20,7	23,0	1,9	100,0
Ouest	7,0	51,1	17,4	22,2	2,2	100,0	18,3	52,9	17,3	11,5	0,0	100,0	10,2	51,6	17,4	19,3	1,6	100,0
Sud	9,1	52,0	14,5	23,0	1,4	100,0	8,3	70,8	12,5	8,3	0,0	100,0	9,0	54,7	14,2	20,9	1,2	100,0
Sud-Ouest	15,1	33,5	22,2	28,6	0,5	100,0	17,6	23,5	48,5	10,3	0,0	100,0	15,8	30,8	29,2	23,7	0,4	100,0
Ensemble	7,1	52,4	18,0	21,2	1,3	100,0	15,2	58,0	17,2	9,5	0,1	100,0	9,1	53,8	17,8	18,3	1,0	100,0

Source : PETS 2004

*Tableau 119 : Répartition des écoles primaires enquêtées par région suivant les principaux problèmes auxquels elles sont confrontées*

Problèmes	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Insuffisance du personnel	47,3	33,3	47,3	33,3	35,7	41,2	38,5	32,8	60,0	43,1	35,3	44,1	41,0
Problèmes liés aux infrastructures	41,8	49,1	52,7	58,3	55,4	54,4	69,2	67,2	73,3	70,7	54,9	74,6	60,3
Manque de matériel didactique/équipement	40,0	40,4	36,4	53,3	44,6	38,2	36,5	45,9	45,0	41,4	25,5	40,7	40,9
Insuffisance des moyens financiers	23,6	26,3	50,9	36,7	33,9	47,1	38,5	24,6	35,0	25,9	43,1	27,1	34,4
Mauvaise conscience professionnelle des enseignants	12,7	3,5	3,6	3,3	10,7	5,9	1,9	8,2	1,7	8,6	11,8	1,7	6,1
Enclavement/manque de moyens de transport	3,6	3,5	1,8			2,9	3,8	6,6	6,7	1,7	5,9	1,7	3,2
Irresponsabilité de la population	34,5	33,3	14,5	25,0	25,0	22,1	25,0	23,0	5,0	13,8	23,5	18,6	21,8
Faible taux de scolarisation		3,5	5,5		8,9	8,8	5,8	14,8	5,0	6,9	9,8	3,4	6,1
Mauvaises conditions de vie et de travail	16,4	8,8	5,5	15,0	23,2	4,4	7,7	9,8	1,7	3,4	7,8	6,8	9,1
Indiscipline des élèves	9,1	1,8	3,6	1,7	12,5	16,2	3,8	14,8		6,9		1,7	6,2

*Source : PETS 2004*

*Tableau 120 : Répartition des écoles primaires enquêtées par région suivant les principales mesures les plus susceptibles d'améliorer l'accès à l'éducation dans la localité*

Mesures proposées	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Recruter du personnel qualifié	34,0	14,3	29,1	30,0	3,6	8,8	34,0	18,3	35,0	11,9	20,0	32,2	22,3
Améliorer le cadre de travail/infrastructures	72,0	64,3	52,7	60,0	41,1	47,1	58,0	70,0	75,0	54,2	56,0	59,3	59,0
Accroître les moyens financiers	12,0	21,4	20,0	25,0	19,6	11,8	14,0	6,7	15,0	8,5	30,0	25,4	17,3
Désenclavement/moyens de transport	8,0	5,4	3,6	13,3	5,4		8,0	3,3	21,7	16,9	14,0	35,6	11,3
Discipline des enseignants	2,0	1,8	3,6		3,6	1,5				1,7	6,0	1,7	1,8
Équipement/matériel didactique/informatisation	16,0	10,7	9,1	20,0	16,1	4,4	14,0	6,7	16,7	22,0	14,0	30,5	14,9
Sensibilisation/encouragement à la scolarisation	34,0	41,1	65,5	41,7	76,8	91,2	54,0	73,3	31,7	50,8	54,0	35,6	54,8
Réduire les frais de scolarité	6,0	10,7	18,2	25,0	8,9	14,7	14,0	13,3	18,3	44,1	6,0	10,2	16,1
Améliorer l'encadrement des élèves	14,0	5,4	3,6	6,7	10,7	1,5	4,0	3,3	5,0	5,1	12,0		5,7

*Source : PETS 2004*

*Tableau 121 : Répartition des écoles primaires enquêtées par région suivant les principales mesures les plus susceptibles d'améliorer la qualité des enseignements dans la localité*

Mesures proposées	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Recruter du personnel qualifié	30,4	18,2	48,1	33,3	39,3	41,2	29,4	60,0	75,0	33,9	33,3	51,7	<b>41,6</b>
Améliorer le cadre de travail/infrastructures	28,6	21,8	13,0	25,0	32,1	14,7	27,5	21,7	36,7	23,7	25,5	22,4	<b>24,3</b>
Augmenter le salaire du personnel	41,1	58,2	57,4	60,0	28,6	61,8	64,7	53,3	50,0	54,2	51,0	56,9	<b>53,2</b>
Accroître les moyens financiers	5,4	5,5	3,7	5,0	3,6	2,9	3,9	1,7	3,3	10,2	3,9		<b>4,1</b>
Equiper/matériel didactique/informatisation	23,2	34,5	35,2	26,7	41,1	41,2	29,4	43,3	48,3	32,2	31,4	58,6	<b>37,4</b>
Sensibilisation/encouragement à la scolarisation	14,3	9,1	3,7	13,3	16,1	2,9	2,0	15,0	15,0	8,5	11,8	10,3	<b>10,2</b>
Recyclage des enseignants	66,1	40,0	35,2	46,7	62,5	61,8	60,8	45,0	26,7	50,8	52,9	43,1	<b>49,3</b>
Prise de conscience des enseignants	1,8	1,8			1,8			1,7	1,7		3,9	5,2	<b>1,5</b>
Réforme du système éducatif		5,5		6,7	3,6		2,0	1,7	1,7	1,7	3,9	1,7	<b>2,3</b>

*Source : PETS 2004*

*Tableau 122 : Répartition des établissements d'enseignement secondaire enquêtés par région suivant les principaux problèmes auxquels ils sont confrontés*

Problèmes	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Insuffisance du personnel	32,3	50,0	59,3	54,3	58,5	74,1	54,3	64,0	52,8	63,6	40,0	46,4	<b>53,6</b>
Problèmes liés aux infrastructures	71,0	64,7	85,2	77,1	67,9	74,1	65,7	72,0	83,3	72,7	60,0	73,9	<b>72,3</b>
Manque de matériel didactique/équipement	35,5	35,3	37,0	17,1	20,8	22,2	8,6	28,0	36,1	24,2	33,3	27,5	<b>27,0</b>
Insuffisance des moyens financiers	35,5	35,3	33,3	45,7	28,3	40,7	40,0	36,0	44,4	48,5	43,3	50,7	<b>40,6</b>
Mauvaise conscience professionnelle des enseignants	12,9	8,8			11,3		8,6		2,8	9,1	6,7	5,8	<b>5,6</b>
Enclavement/manque de moyens de transport	16,1	8,8	3,7		18,9	3,7	11,4	4,0	8,3		3,3	5,8	<b>7,0</b>
Irresponsabilité de la population		11,8	11,1	5,7	18,9	3,7	8,6	4,0		12,1	3,3	8,7	<b>7,2</b>
Faible taux de scolarisation	19,4	2,9	22,2	20,0	18,9	22,2	17,1	12,0	8,3	15,2	30,0	11,6	<b>16,3</b>
Mauvaises conditions de vie et de travail	6,5		3,7	5,7		3,7	14,3	8,0	2,8	3,0	13,3		<b>5,1</b>
Indiscipline des élèves	12,9	23,5	3,7	8,6	22,6	7,4	5,7	12,0	5,6	9,1	20,0	17,4	<b>12,3</b>

*Source : PETS 2004*

*Tableau 123 : Répartition des établissements d'enseignement secondaire par région suivant les principales mesures les plus susceptibles d'améliorer l'accès à l'éducation dans la localité*

Mesures proposées	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Recruter du personnel	32,3	18,8	33,3	32,4	19,6	22,2	24,2	20,0	61,1	18,2	16,7	34,8	28,5
Amélioration du cadre de travail/infrastructures	51,6	65,6	55,6	44,1	56,9	55,6	42,4	32,0	69,4	48,5	66,7	58,0	54,2
Accroître les moyens financiers	41,9	31,3	25,9	44,1	31,4	25,9	39,4	20,0	27,8	33,3	46,7	27,5	33,3
Désenclavement/moyens de transport	12,9	9,4	14,8	5,9	19,6	14,8	18,2	4,0	19,4	9,1	13,3	27,5	14,3
Equipement/matériel didactique/informatisation	12,9	12,5	11,1		3,9	3,7	18,2	4,0	22,2	6,1	10,0	11,6	10,1
Sensibilisation/encouragement à la scolarisation	16,1	28,1	70,4	50,0	45,1	63,0	33,3	60,0	27,8	27,3	46,7	30,4	40,2
Réduire les frais de scolarité	25,8	18,8	37,0	17,6	35,3	37,0	24,2	56,0	22,2	51,5	26,7	23,2	30,4
Réforme du système éducatif	9,7	6,3		5,9	3,9			4,0		15,2	13,3	8,7	5,7
Améliorer l'encadrement des élèves	12,9	12,5		17,6	11,8			8,0	2,8	3,0	16,7		7,1

*Source : PETS 2004*

*Tableau 124 : Répartition des établissements d'enseignement secondaire par région suivant les principales mesures les plus susceptibles d'améliorer la qualité des enseignements dans la localité*

Mesures proposées	Yaoundé	Douala	Adamaoua	Centre	Est	Extrême-Nord	Littoral	Nord	Nord-Ouest	Ouest	Sud	Sud-Ouest	Ensemble
Recruter du personnel qualifié	17,2	12,1	48,0	34,3	60,4	55,6	24,2	60,0	52,8	50,0	43,3	30,4	39,8
Améliorer le cadre de travail/infrastructures	58,6	63,6	52,0	62,9	60,4	51,9	69,7	56,0	44,4	46,9	76,7	56,5	58,3
Augmenter le salaire du personnel	34,5	51,5	52,0	54,3	28,3	29,6	30,3	32,0	55,6	37,5	20,0	49,3	40,3
Accroître les moyens financiers	3,4	3,0		8,6	3,8	11,1	3,0	4,0	5,6	3,1	10,0	5,8	5,2
Equipement/matériel didactique/informatisation	20,7	36,4	20,0	17,1	26,4	14,8	27,3	8,0	47,2	28,1	16,7	20,3	24,3
Sensibilisation/encouragement à la scolarisation	17,2	6,1		14,3	11,3	3,7	9,1	24,0		6,3	13,3	8,7	9,3
Recyclage et prise de conscience des enseignants	75,9	51,5	32,0	51,4	62,3	51,9	45,5	36,0	33,3	46,9	60,0	58,0	50,4
Meilleur encadrement des élèves/discipline	3,4			8,6	3,8	3,7			5,6	9,4		11,6	4,1
Désenclavement	3,4					3,7							,5

*Source : PETS 2004*

ANNEXE

COORDONNEES, CONTRIBUTIONS ET COSINUS CARRES DES MODALITES ACTIVES  
AXES 1 A 5

MODALITES			COORDONNEES					CONTRIBUTIONS					COSINUS CARRES				
IDEN - LIBELLE	P.REL	DISTO	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
-----																	
90 . Classe fréquenté																	
S102 - Primaire	11.09	0.50	0.50	-0.31	-0.07	-0.02	0.03	8.0	4.2	0.3	0.0	0.0	0.50	0.19	0.01	0.00	0.00
S103 - Secondaire	5.58	1.99	-1.00	0.61	0.14	0.03	-0.05	16.0	8.4	0.5	0.0	0.1	0.50	0.19	0.01	0.00	0.00
-----																	
93 . Class d de distance à l ecole fréquenté																	
S201 - 1 km	4.36	2.82	0.34	-0.40	-0.46	0.45	-0.05	1.5	2.8	4.2	5.0	0.1	0.04	0.06	0.07	0.07	0.00
S202 - 2 km	3.68	3.53	-0.27	0.34	-0.39	-0.64	-0.69	0.8	1.7	2.6	8.7	9.9	0.02	0.03	0.04	0.12	0.13
S203 - 3-4 km	2.77	5.01	-0.44	0.26	-0.07	1.08	0.04	1.6	0.8	0.1	18.5	0.0	0.04	0.01	0.00	0.23	0.00
S204 - 5 km et plus	1.93	7.64	-0.49	1.02	1.15	-0.39	0.91	1.3	8.1	12.0	1.6	9.2	0.03	0.14	0.17	0.02	0.11
S205 - Moins de 1 km	3.93	3.24	0.43	-0.56	0.35	-0.47	0.22	2.0	5.0	2.2	5.0	1.1	0.06	0.10	0.04	0.07	0.02
-----																	
95 . Class d dep total pour l année																	
S201 - Moins 2000FCFA	4.00	3.17	0.94	-0.03	-0.76	0.62	0.40	10.1	0.0	10.7	8.8	3.7	0.28	0.00	0.18	0.12	0.05
S202 - 2005-10000FCFA	4.85	2.44	0.59	-0.37	0.50	-0.52	-0.45	4.8	2.6	5.7	7.3	5.5	0.14	0.05	0.10	0.11	0.08
S203 - 10005-20000FCFA	4.60	2.63	-0.54	0.89	-0.28	-0.40	0.14	3.8	14.6	1.7	4.2	0.5	0.11	0.30	0.03	0.06	0.01
S204 - 20005 FCFA et plus	3.23	4.16	-1.27	-0.68	0.58	0.58	-0.03	15.0	6.0	5.2	6.1	0.0	0.39	0.11	0.08	0.08	0.00
-----																	
96 . Public privé																	
S201 - Public	12.55	0.33	0.22	0.34	-0.22	0.04	-0.03	1.8	6.0	2.7	0.1	0.0	0.15	0.36	0.14	0.01	0.00
S202 - Privé	4.11	3.05	-0.68	-1.05	0.66	-0.13	0.08	5.4	18.2	8.4	0.4	0.1	0.15	0.36	0.14	0.01	0.00
-----																	
97 . Milieu																	
S001 - Urbain	5.91	1.82	-0.69	-0.48	-0.62	-0.18	0.09	8.1	5.4	10.6	1.1	0.3	0.26	0.12	0.21	0.02	0.00
S002 - Rural	10.75	0.55	0.38	0.26	0.34	0.10	-0.05	4.5	3.0	5.8	0.6	0.2	0.26	0.12	0.21	0.02	0.00
-----																	
98 . Class de GSE																	
S001 - Salarié secteur pibl	2.87	4.80	-0.62	0.13	-0.35	0.13	1.17	3.2	0.2	1.6	0.3	22.7	0.08	0.00	0.03	0.00	0.29
S002 - Salarié privé formel	1.57	9.63	-0.66	-1.11	0.14	-0.07	0.11	2.0	7.8	0.1	0.0	0.1	0.04	0.13	0.00	0.00	0.00
S003 - Salarié privé inform	1.10	14.17	-0.10	-0.45	-0.36	1.24	-0.24	0.0	0.9	0.7	9.6	0.4	0.00	0.01	0.01	0.11	0.00
S004 - Agriculteur	5.65	1.95	0.73	0.33	0.71	0.09	0.14	8.6	2.5	13.3	0.3	0.6	0.27	0.06	0.26	0.00	0.01
S005 - Chômeur	3.11	4.37	-0.02	-0.25	-0.89	-1.05	0.08	0.0	0.8	11.6	19.5	0.1	0.00	0.01	0.18	0.25	0.00
S006 - Inactif	2.38	6.02	-0.46	0.32	-0.03	0.47	-1.83	1.5	1.0	0.0	3.0	45.3	0.04	0.02	0.00	0.04	0.55
-----																	

DESCRIPTION DE PARTITION(S)  
DESCRIPTION DE LA COUPURE 'a' DE L'ARBRE EN 4 CLASSES  
CARACTERISATION DES CLASSES PAR LES MODALITES  
CARACTERISATION PAR LES MODALITES DES CLASSES OU MODALITES  
DE COUPURE 'a' DE L'ARBRE EN 4 CLASSES  
CLASSE 1 / 4

V.TEST	PROBA	----	POURCENTAGES	----	MODALITES	IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES	
				37.55	CLASSE 1 / 4		aala 1054
34.62	0.000	81.52	72.39	33.35	Secondaire	Classe fréquenté	S103 936
22.29	0.000	70.80	51.99	27.57	10005-20000FCFA	Class d dep total pour l année	S203 774
18.96	0.000	73.35	37.86	19.38	20005 FCFA et plus	Class d dep total pour l année	S204 544
17.94	0.000	73.97	33.97	17.24	Salarié secteur pibl	Class de GSE	S001 484

12.04	0.000	68.62	21.16	11.58	5 km et plus	Class d de distance à l ecole frequenté	S204	325
11.66	0.000	64.25	24.38	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400
9.61	0.000	49.50	46.77	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
6.92	0.000	48.77	32.07	24.69	Privé	Public_privé	S202	693
5.97	0.000	47.98	28.18	22.05	2 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S202	619
4.78	0.000	47.54	21.06	16.64	3-4 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S203	467
2.60	0.005	42.64	21.16	18.63	Chômeur	Class de GSE	S005	523
-6.92	0.000	33.87	67.93	75.31	Public	Public_privé	S201	2114
-8.99	0.000	23.98	16.70	26.15	1 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S201	734
-9.61	0.000	30.98	53.23	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
-10.63	0.000	20.54	12.90	23.58	Moins de 1 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S205	662
-11.82	0.000	22.71	20.49	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951
-13.23	0.000	0.00	0.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
-16.05	0.000	0.00	0.00	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
-18.80	0.000	12.13	9.39	29.07	2005-10000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S202	816
-25.82	0.000	1.19	0.76	23.98	Moins 2000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S201	673
-34.82	0.000	15.34	27.13	66.44	Primaire	Classe fréquenté	S102	1865

-----  
CLASSE 2 / 4  
-----

V.TEST	PROBA	---- POURCENTAGES ----			MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
				9.41	CLASSE 2 / 4		aa2a	264
41.62	0.000	100.00	100.00	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
8.41	0.000	15.86	59.85	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
6.33	0.000	17.10	35.23	19.38	20005 FCFA et plus	Class d dep total pour 1 année	S204	544
5.78	0.000	15.30	40.15	24.69	Privé	Public_privé	S202	693
-2.77	0.003	6.69	17.05	23.98	Moins 2000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S201	673
-5.71	0.000	0.00	0.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
-5.78	0.000	7.47	59.85	75.31	Public	Public_privé	S201	2114
-8.41	0.000	5.85	40.15	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
-8.92	0.000	0.00	0.00	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400
-9.96	0.000	0.00	0.00	17.24	Salarié secteur pibl	Class de GSE	S001	484
-10.42	0.000	0.00	0.00	18.63	Chômeur	Class de GSE	S005	523
-15.00	0.000	0.00	0.00	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951

-----  
CLASSE 3 / 4  
-----

V.TEST	PROBA	---- POURCENTAGES ----			MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
				46.46	CLASSE 3 / 4		aa3a	1304
37.58	0.000	69.12	98.85	66.44	Primaire	Classe fréquenté	S102	1865
24.50	0.000	86.18	44.48	23.98	Moins 2000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S201	673
23.84	0.000	77.29	56.37	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951
18.24	0.000	73.04	45.71	29.07	2005-10000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S202	816
16.17	0.000	57.59	79.98	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
10.90	0.000	52.27	84.74	75.31	Public	Public_privé	S201	2114
8.83	0.000	61.48	31.21	23.58	Moins de 1 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S205	662
8.49	0.000	59.95	33.74	26.15	1 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S201	734
5.49	0.000	57.36	23.01	18.63	Chômeur	Class de GSE	S005	523
-4.62	0.000	35.75	10.97	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400
-5.24	0.000	37.16	17.64	22.05	2 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S202	619
-5.89	0.000	34.05	12.19	16.64	3-4 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S203	467
-10.06	0.000	26.03	9.66	17.24	Salarié secteur pibl	Class de GSE	S001	484
-10.08	0.000	20.92	5.21	11.58	5 km et plus	Class d de distance à l ecole frequenté	S204	325

-10.90	0.000	28.72	15.26	24.69	Privé	Public_privé	S202	693
-15.34	0.000	0.00	0.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
-16.17	0.000	26.20	20.02	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
-18.60	0.000	0.00	0.00	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
-21.37	0.000	15.12	8.97	27.57	10005-20000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S203	774
-25.97	0.000	2.02	0.84	19.38	20005 FCFA et plus	Class d dep total pour 1 année	S204	544
-37.53	0.000	1.50	1.07	33.35	Secondaire	Classe fréquenté	S103	936

-----  
CLASSE 4 / 4  
-----

V.TEST	PROBA	---- POURCENTAGES ----			MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
				6.59	CLASSE 4 / 4		aa4a	185
36.69	0.000	100.00	100.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
2.80	0.003	8.43	45.41	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
-2.80	0.003	5.58	54.59	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
-5.71	0.000	0.00	0.00	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
-7.30	0.000	0.00	0.00	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400
-8.17	0.000	0.00	0.00	17.24	Salarié secteur pibl	Class de GSE	S001	484
-8.56	0.000	0.00	0.00	18.63	Chômeur	Class de GSE	S005	523
-12.37	0.000	0.00	0.00	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951

-----  
DESCRIPTION DE LA COUPURE 'b' DE L'ARBRE EN 5 CLASSES  
CARACTERISATION DES CLASSES PAR LES MODALITES  
CARACTERISATION PAR LES MODALITES DES CLASSES OU MODALITES  
DE COUPURE 'b' DE L'ARBRE EN 5 CLASSES  
CLASSE 1 / 5  
-----

V.TEST	PROBA	---- POURCENTAGES ----			MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
				30.10	CLASSE 1 / 5		bb1b	845
24.49	0.000	60.47	66.98	33.35	Secondaire	Classe fréquenté	S103	936
18.16	0.000	66.12	37.87	17.24	Salarié secteur pibl	Class de GSE	S001	484
17.83	0.000	55.81	51.12	27.57	10005-20000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S203	774
15.13	0.000	57.90	37.28	19.38	20005 FCFA et plus	Class d dep total pour 1 année	S204	544
12.90	0.000	45.38	53.49	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
12.76	0.000	58.50	27.69	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400
12.26	0.000	50.73	37.16	22.05	2 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S202	619
10.14	0.000	50.54	27.93	16.64	3-4 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S203	467
6.75	0.000	40.55	33.25	24.69	Privé	Public_privé	S202	693
3.14	0.001	35.95	22.25	18.63	Chômeur	Class de GSE	S005	523
-5.48	0.000	22.21	19.29	26.15	1 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S201	734
-6.65	0.000	19.94	15.62	23.58	Moins de 1 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S205	662
-6.75	0.000	26.68	66.75	75.31	Public	Public_privé	S201	2114
-11.47	0.000	0.00	0.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
-12.90	0.000	21.70	46.51	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
-13.92	0.000	0.00	0.00	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
-15.60	0.000	0.00	0.00	11.58	5 km et plus	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S204	325
-16.80	0.000	10.83	12.19	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951
-17.01	0.000	8.70	8.40	29.07	2005-10000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S202	816
-19.07	0.000	4.01	3.20	23.98	Moins 2000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S201	673
-24.66	0.000	14.75	32.54	66.44	Primaire	Classe fréquenté	S102	1865

-----  
CLASSE 2 / 5  
-----

V.TEST	PROBA	POURCENTAGES			MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
-----								
				9.12	CLASSE 2 / 5		bb2b	256
40.35	0.000	96.97	100.00	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
8.51	0.000	15.56	60.55	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
6.34	0.000	16.73	35.55	19.38	20005 FCFA et plus	Class d dep total pour 1 année	S204	544
6.12	0.000	15.30	41.41	24.69	Privé	Public_privé	S202	693
-2.50	0.006	6.69	17.58	23.98	Moins 2000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S201	673
-3.60	0.000	4.00	5.08	11.58	5 km et plus	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S204	325
-5.61	0.000	0.00	0.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
-6.12	0.000	7.10	58.59	75.31	Public	Public_privé	S201	2114
-8.51	0.000	5.58	39.45	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
-8.76	0.000	0.00	0.00	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400
-9.79	0.000	0.00	0.00	17.24	Salarié secteur pibl	Class de GSE	S001	484
-10.24	0.000	0.00	0.00	18.63	Chômeur	Class de GSE	S005	523
-14.75	0.000	0.00	0.00	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951
-----								
CLASSE 3 / 5								
-----								
V.TEST	PROBA	POURCENTAGES			MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
-----								
				11.33	CLASSE 3 / 5		bb3b	318
39.64	0.000	92.00	94.03	11.58	5 km et plus	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S204	325
12.03	0.000	21.90	64.47	33.35	Secondaire	Classe fréquenté	S103	936
7.09	0.000	17.46	52.20	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951
6.14	0.000	17.57	42.77	27.57	10005-20000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S203	774
4.77	0.000	13.42	76.42	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
3.48	0.000	15.81	27.04	19.38	20005 FCFA et plus	Class d dep total pour 1 année	S204	544
-3.21	0.001	8.33	21.38	29.07	2005-10000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S202	816
-4.77	0.000	7.53	23.58	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
-4.98	0.000	3.03	2.52	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
-6.38	0.000	0.00	0.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
-7.28	0.000	4.16	8.81	23.98	Moins 2000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S201	673
-10.69	0.000	1.91	4.40	26.15	1 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S201	734
-10.82	0.000	0.00	0.00	16.64	3-4 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S203	467
-11.77	0.000	0.76	1.57	23.58	Moins de 1 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S205	662
-12.06	0.000	6.01	35.22	66.44	Primaire	Classe fréquenté	S102	1865
-12.76	0.000	0.00	0.00	22.05	2 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S202	619
-----								
CLASSE 4 / 5								
-----								
V.TEST	PROBA	POURCENTAGES			MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
-----								
				42.86	CLASSE 4 / 5		bb4b	1203
35.23	0.000	63.75	98.84	66.44	Primaire	Classe fréquenté	S102	1865
22.26	0.000	71.71	56.69	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951
22.08	0.000	79.20	44.31	23.98	Moins 2000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S201	673
17.50	0.000	68.38	46.38	29.07	2005-10000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S202	816
15.98	0.000	53.73	80.88	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
10.91	0.000	61.33	33.75	23.58	Moins de 1 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S205	662
10.72	0.000	59.81	36.49	26.15	1 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S201	734
9.68	0.000	47.97	84.29	75.31	Public	Public_privé	S201	2114
6.08	0.000	54.88	23.86	18.63	Chômeur	Class de GSE	S005	523
-4.52	0.000	32.50	10.81	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400

-4.80	0.000	34.41	17.71	22.05	2 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S202	619
-5.67	0.000	31.05	12.05	16.64	3-4 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S203	467
-9.68	0.000	27.27	15.71	24.69	Privé	Public_privé	S202	693
-10.74	0.000	21.49	8.65	17.24	Salarié secteur pibl	Class de GSE	S001	484
-14.48	0.000	0.00	0.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
-15.98	0.000	23.09	19.12	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
-17.56	0.000	0.00	0.00	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
-19.69	0.000	0.00	0.00	11.58	5 km et plus	Class d de distance à l ecole frequenté	S204	325
-20.69	0.000	13.05	8.40	27.57	10005-2000FCFA	Class d dep total pour l année	S203	774
-24.32	0.000	2.02	0.91	19.38	20005 FCFA et plus	Class d dep total pour l année	S204	544
-35.19	0.000	1.39	1.08	33.35	Secondaire	Classe fréquenté	S103	936

-----  
CLASSE 5 / 5

V.TEST	PROBA	----	POURCENTAGES	----	MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
				6.59	CLASSE 5 / 5		bb5b	185
36.69	0.000	100.00	100.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
2.80	0.003	8.43	45.41	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
-2.80	0.003	5.58	54.59	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
-5.71	0.000	0.00	0.00	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
-7.30	0.000	0.00	0.00	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400
-8.17	0.000	0.00	0.00	17.24	Salarié secteur pibl	Class de GSE	S001	484
-8.56	0.000	0.00	0.00	18.63	Chômeur	Class de GSE	S005	523
-12.37	0.000	0.00	0.00	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951

-----  
DESCRIPTION DE LA COUPURE 'c' DE L'ARBRE EN 6 CLASSES  
CARACTERISATION DES CLASSES PAR LES MODALITES  
CARACTERISATION PAR LES MODALITES DES CLASSES OU MODALITES  
DE COUPURE 'c' DE L'ARBRE EN 6 CLASSES  
CLASSE 1 / 6

V.TEST	PROBA	----	POURCENTAGES	----	MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
				21.95	CLASSE 1 / 6		cclc	616
31.60	0.000	80.79	63.47	17.24	Salarié secteur pibl	Class de GSE	S001	484
16.37	0.000	39.56	63.96	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
11.74	0.000	35.26	53.57	33.35	Secondaire	Classe fréquenté	S103	936
10.83	0.000	36.18	45.45	27.57	10005-2000FCFA	Class d dep total pour l année	S203	774
10.12	0.000	38.97	34.42	19.38	20005 FCFA et plus	Class d dep total pour l année	S204	544
8.84	0.000	34.49	38.80	24.69	Privé	Public_privé	S202	693
6.74	0.000	33.46	28.41	18.63	Chômeur	Class de GSE	S005	523
6.58	0.000	31.99	32.14	22.05	2 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S202	619
5.45	0.000	31.91	24.19	16.64	3-4 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S203	467
-2.58	0.005	18.53	22.08	26.15	1 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S201	734
-2.81	0.002	17.98	19.32	23.58	Moins de 1 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S205	662
-8.84	0.000	17.83	61.20	75.31	Public	Public_privé	S201	2114
-9.30	0.000	4.31	2.27	11.58	5 km et plus	Class d de distance à l ecole frequenté	S204	325
-9.44	0.000	0.00	0.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
-9.87	0.000	9.06	9.90	23.98	Moins 2000FCFA	Class d dep total pour l année	S201	673
-11.48	0.000	0.00	0.00	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
-11.98	0.000	15.12	45.78	66.44	Primaire	Classe fréquenté	S102	1865
-12.50	0.000	7.72	10.23	29.07	2005-1000FCFA	Class d dep total pour l année	S202	816
-14.46	0.000	0.00	0.00	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400
-16.37	0.000	12.26	36.04	64.52	Rural	Milieu	S002	1811

-16.65	0.000	5.26	8.12	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951
--------	-------	------	------	-------	-------------	--------------	------	-----

-----  
 CLASSE 2 / 6  
 -----

V.TEST	PROBA	----	POURCENTAGES	----	MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
				13.15	CLASSE 2 / 6		cc2c	369
44.20	0.000	92.25	100.00	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400
5.40	0.000	18.16	46.07	33.35	Secondaire	Classe fréquenté	S103	936
4.87	0.000	19.85	29.27	19.38	20005 FCFA et plus	Class d dep total pour 1 année	S204	544
3.56	0.000	17.61	29.54	22.05	2 km	Class d de distance à l ecole frequenté	S202	619
2.38	0.009	15.26	41.19	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
-2.38	0.009	11.98	58.81	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
-3.64	0.000	9.06	16.53	23.98	Moins 2000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S201	673
-5.30	0.000	10.67	53.93	66.44	Primaire	Classe fréquenté	S102	1865
-6.96	0.000	0.00	0.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
-7.81	0.000	1.54	1.36	11.58	5 km et plus	Class d de distance à l ecole frequenté	S204	325
-8.51	0.000	0.00	0.00	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
-12.01	0.000	0.00	0.00	17.24	Salarié secteur pibl	Class de GSE	S001	484
-12.56	0.000	0.00	0.00	18.63	Chômeur	Class de GSE	S005	523
-18.05	0.000	0.00	0.00	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951

-----  
 CLASSE 3 / 6  
 -----

V.TEST	PROBA	----	POURCENTAGES	----	MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
				9.30	CLASSE 3 / 6		cc3c	261
41.10	0.000	98.86	100.00	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
8.60	0.000	15.86	60.54	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
6.44	0.000	17.10	35.63	19.38	20005 FCFA et plus	Class d dep total pour 1 année	S204	544
5.90	0.000	15.30	40.61	24.69	Privé	Public_privé	S202	693
-2.50	0.006	5.54	6.90	11.58	5 km et plus	Class d de distance à l ecole frequenté	S204	325
-2.67	0.004	6.69	17.24	23.98	Moins 2000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S201	673
-5.67	0.000	0.00	0.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
-5.90	0.000	7.33	59.39	75.31	Public	Public_privé	S201	2114
-8.60	0.000	5.69	39.46	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
-8.86	0.000	0.00	0.00	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400
-9.90	0.000	0.00	0.00	17.24	Salarié secteur pibl	Class de GSE	S001	484
-10.35	0.000	0.00	0.00	18.63	Chômeur	Class de GSE	S005	523
-14.91	0.000	0.00	0.00	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951

-----  
 CLASSE 4 / 6  
 -----

V.TEST	PROBA	----	POURCENTAGES	----	MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
				12.65	CLASSE 4 / 6		cc4c	355
33.76	0.000	84.62	77.46	11.58	5 km et plus	Class d de distance à l ecole frequenté	S204	325
15.77	0.000	27.14	71.55	33.35	Secondaire	Classe fréquenté	S103	936
11.67	0.000	23.24	62.25	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951
10.24	0.000	23.64	51.55	27.57	10005-20000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S203	774
8.58	0.000	16.45	83.94	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
4.70	0.000	14.29	85.07	75.31	Public	Public_privé	S201	2114
-3.26	0.001	7.75	8.73	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400
-4.49	0.000	8.33	19.15	29.07	2005-10000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S202	816

-4.70	0.000	7.65	14.93	24.69	Privé	Public_privé	S202	693
-5.99	0.000	5.98	10.42	22.05	2 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S202	619
-6.80	0.000	0.00	0.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
-7.10	0.000	1.14	0.85	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
-7.55	0.000	3.21	4.23	16.64	3-4 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S203	467
-8.58	0.000	5.72	16.06	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
-8.81	0.000	3.71	7.04	23.98	Moins 2000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S201	673
-10.57	0.000	2.72	5.63	26.15	1 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S201	734
-11.95	0.000	1.21	2.25	23.58	Moins de 1 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S205	662
-15.79	0.000	5.36	28.17	66.44	Primaire	Classe fréquenté	S102	1865

-----  
CLASSE 5 / 6  
-----

V.TEST	PROBA	----	POURCENTAGES	----	MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
-----								
				36.37	CLASSE 5 / 6		cc5c	1021
29.35	0.000	53.35	97.45	66.44	Primaire	Classe fréquenté	S102	1865
27.76	0.000	71.50	66.60	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951
17.98	0.000	48.04	85.21	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
17.74	0.000	65.53	43.19	23.98	Moins 2000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S201	673
15.36	0.000	58.46	46.72	29.07	2005-10000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S202	816
10.42	0.000	56.60	28.99	18.63	Chômeur	Class de GSE	S005	523
8.91	0.000	51.21	33.20	23.58	Moins de 1 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S205	662
8.06	0.000	40.49	83.84	75.31	Public	Public_privé	S201	2114
7.47	0.000	47.96	34.48	26.15	1 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S201	734
-2.37	0.009	31.48	14.40	16.64	3-4 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S203	467
-3.98	0.000	29.56	17.92	22.05	2 km	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S202	619
-8.06	0.000	23.81	16.16	24.69	Privé	Public_privé	S202	693
-12.96	0.000	0.00	0.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
-14.76	0.000	9.30	4.41	17.24	Salarié secteur pibl	Class de GSE	S001	484
-15.71	0.000	0.00	0.00	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
-17.62	0.000	0.00	0.00	11.58	5 km et plus	Class d de distance à 1 ecole frequenté	S204	325
-17.62	0.000	11.89	9.01	27.57	10005-20000FCFA	Class d dep total pour 1 année	S203	774
-17.98	0.000	15.16	14.79	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
-19.78	0.000	0.00	0.00	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400
-21.39	0.000	2.02	1.08	19.38	20005 FCFA et plus	Class d dep total pour 1 année	S204	544
-29.33	0.000	2.67	2.45	33.35	Secondaire	Classe fréquenté	S103	936

-----  
CLASSE 6 / 6  
-----

V.TEST	PROBA	----	POURCENTAGES	----	MODALITES		IDEN	POIDS
		CLA/MOD	MOD/CLA	GLOBAL	CARACTERISTIQUES	DES VARIABLES		
-----								
				6.59	CLASSE 6 / 6		cc6c	185
36.69	0.000	100.00	100.00	6.59	Salarié privé inform	Class de GSE	S003	185
2.80	0.003	8.43	45.41	35.48	Urbain	Milieu	S001	996
-2.80	0.003	5.58	54.59	64.52	Rural	Milieu	S002	1811
-5.71	0.000	0.00	0.00	9.41	Salarié privé formel	Class de GSE	S002	264
-7.30	0.000	0.00	0.00	14.25	Inactif	Class de GSE	S006	400
-8.17	0.000	0.00	0.00	17.24	Salarié secteur pibl	Class de GSE	S001	484
-8.56	0.000	0.00	0.00	18.63	Chômeur	Class de GSE	S005	523
-12.37	0.000	0.00	0.00	33.88	Agriculteur	Class de GSE	S004	951

## MATRICE D' ACTIONS PRIORITAIRES

ADOPTÉE PAR LE GOUVERNEMENT  
A L' ISSUE DE L' ATELIER DE VALIDATION  
DU RAPPORT PRINCIPAL TENU A YAOUNDE  
LES 20 & 21 JUILLET 2005

1- Domaine	2- Problèmes Identifiés	3- Recommandations et Suggestions	4- Mesures à prendre	5- Administrations Responsables	6- Echéance	7- Indicateurs de performance objectivement vérifiables
<b>A- Recommandations sur l'exécution budgétaire</b>						
1- PREPARATION DU BUDGET	Répartition non équitable des dotations budgétaires allouées aux établissements scolaires (non prise en compte des besoins réels exprimés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prendre en compte les besoins réels exprimés par les services centraux et extérieurs et les établissements scolaires</li> <li>- Exploiter la carte scolaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associer les responsables des services décentralisés (Dél. Prov., Dél. Dép. IAEPM, Chef d'établissements) à la préparation des conférences budgétaires internes lors des sectorielles organisées à différents échelons</li> <li>- Renforcer les capacités des responsables des services centraux et extérieurs à la préparation du budget par objectif</li> </ul>	MINEFI MINPLAPDAT MINEDUB MINESEC		Séminaires ateliers organisés
2- TRACABILITE DE L'INFORMATION BUDGETAIRE (Production, diffusion et archivage)	Absence ou insuffisance et diffusion restreinte de l'information budgétaire en général et en particulier celle concernant les dotations budgétaires des différentes structures contenues dans la loi des finances.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disponibilité permanente de l'information budgétaire ;</li> <li>- Large diffusion de l'information budgétaire au niveau de chaque partie prenante du système d'éducation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rendre systématique la mise à disposition en début de chaque exercice budgétaire les documents d'information budgétaire (circulaire, journal des projets, listing des opérations des dépenses et autres supports de la dépense) à tous les responsables des services extérieurs (DP /DD /IAEPM) et des chefs d'établissements scolaires chargés de la gestion budgétaire</li> </ul>	MINEFI MINPLAPDAT MINEDUB MINESEC	Fin janvier de chaque année	Documents remis aux responsables
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Systématiser la mise à disposition du public de l'information budgétaire à travers les structures de dialogue (conseil d'école/d'établissement) et par affichage</li> </ul>		Permanent	Réunions organisées et affiches placées
			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Créer à moyen ou long terme un système d'information budgétaire de l'éducation opérant comme interface avec le SIGEFI</li> </ul>		3 – 5 ans	Système fonctionnel
	Absence d'archives ou archives incomplètes ou mal tenues sur la gestion budgétaire au niveau des structures (services extérieurs et établissements scolaires)	Constitution systématique des archives	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former le personnel chargé de la gestion budgétaire au traitement et à la conservation des archives</li> <li>- Instaurer l'obligation de bien conserver les documents relatifs à la gestion des ressources et du patrimoine acquis;</li> <li>- Rendre systématique le principe de décharges pour toute transmission de documents budgétaires</li> </ul>	MINEFI MINEDUB MINESEC		Archives constituées
	Connaissances insuffisantes ou mauvaises application des principes de gestion budgétaire par certains gestionnaires de crédits	Assurer une meilleure tenue des documents comptables en vue d'une bonne gestion des structures Elaborer et mettre à la disposition le manuel de procédures budgétaires et comptables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Former les responsables des structures décentralisées (services extérieurs et établissements scolaires) à la gestion budgétaire</li> <li>- Elaborer et mettre à leur disposition des manuels des procédures</li> <li>- Renforcer les capacités des responsables en matière de gestion administrative, financière et pédagogique</li> </ul>			Séminaires / ateliers organisés

1- Domaine	2- Problèmes Identifiés	3- Recommandations et Suggestions	4- Mesures à prendre	5- Administrations Responsables	6- Echéance	7- Indicateurs de performance objectivement vérifiables
3- EXECUTION BUDGETAIRE	- Absence de rapport d'exécution du budget	Définir un canevas de production des rapports trimestriels d'exécution physico - financière du budget	Mettre à la disposition des gestionnaires un canevas de rapport d'exécution budgétaire	MINEDUB MINESEC	Fin de chaque trimestre	Rapport disponible
	Délais très longs dans l'exécution du budget	Réduction du temps mis entre la promulgation de la loi des finances et l'engagement des dépenses	Commencer les engagements dès la promulgation de la loi des finances en mettant à la disposition des gestionnaires tous les supports de la dépense (Bons de commande, Fiches d'accréditation, etc.)	MINEFI MINPLAPDAT MINEDUB MINESEC	Fin janvier de chaque année	Supports disponibles dans les postes comptables et auprès des gestionnaires
	Existence d'un nombre important d'opérations à exécuter avant l'atteinte de la phase de paiement	- Diminuer le nombre des intervenants dans le circuit de la dépense et respecter les délais de traitement des dossiers prescrits au niveau de chaque maillon de la chaîne de dépenses	- Instituer des fiches d'entrée sortie des dossiers et les exploiter pour veiller au respect des délais de traitement des dossiers - Bien définir les rôles de chaque intervenant dans le circuit de la dépense	MINEFI MINPLAPDAT		Rapport d'exploitation des fiches disponibles
	Manque de liquidités dans les services du Trésor au moment du paiement	S'assurer régulièrement de la disponibilité des liquidités pour le paiement des dépenses engagées	Poursuivre et accélérer les réformes budgétaires en cours au MINEFI et au MINPLAPDAT au niveau de la chaîne des recettes et des dépenses	MINEFI MINPLAPDAT		
	- Insécurité et risques liés à la détention des liquidités par les chefs d'établissements ou les économes	- Assurer la sécurisation des subventions allouées aux écoles primaires	- Ouvrir un compte de dépôt pour chaque établissement scolaire dans le réseau du trésor	MINEDUB MINESEC		
	- Mauvais fonctionnement des commissions locales des marchés publics - Faible poids décisionnel des gestionnaires au sein des commissions locales des marchés	Améliorer le fonctionnement des commissions de passation des marchés	- Produire un plan de passation des marchés par les commissions locales des marchés avant la fin du 1 <sup>er</sup> trimestre de chaque année - Veiller à une participation effective des gestionnaires à tous les marchés concernant leur structure suivant la réglementation en vigueur - Veiller au respect des délais - Améliorer la formation des acteurs des marchés publics - Responsabiliser davantage les gestionnaires délégués	ARMP MINEFI MINPLAPDAT MINEDUB MINESEC MINATD		
4- PERENNITE DU DISPOSITIF	Insuffisance actuelle de la capacité du MINEDUB et du MINESEC à réaliser de manière autonome cette enquête	Assurer un suivi régulier de l'exécution budgétaire, de l'offre d'éducation et de la qualité des enseignements	- Etudier les possibilités de renforcement des capacités et d'appui des services concernés (services chargés de la préparation et de l'exécution du budget, des études, projets et programmes, et des statistiques) - Assurer l'appui de l'INS à ces services - Réaliser une 2 <sup>ème</sup> enquête dans ces deux secteurs - Etendre l'étude dans les autres secteurs prioritaires du DRSP	MINEFI MINPLAPDAT MINESEC MINEDUB INS		

1- Domaine	2- Problèmes Identifiés	3- Recommandations et Suggestions	4- Mesures à prendre	5- Administrations Responsables	6- Echéance	7- Indicateurs de performance objectivement vérifiables
<b>B- Recommandations se rapportant à la satisfaction des bénéficiaires</b>						
5 - AMELIORATION DE L'OFFRE DE SERVICE D'EDUCATION ET SATISFACTION DES BENEFICIAIRES	- Insuffisance et vétusté des infrastructures, des équipements et de la logistique - Effectifs pléthoriques d'élèves dans les salles de classe - Absence de lieux d'aisance, d'eau potable et d'électricité dans certaines structures de l'éducation - Mauvais entretien des locaux et des équipements - Insuffisance des infirmeries d'urgence	- Avoir des infrastructures répondant aux normes - Accroître la capacité d'accueil des établissements scolaires  - Doter les établissements scolaires en équipements appropriés - Poursuivre l'approvisionnement des établissements scolaires en matériel didactique  Assurer l'approvisionnement en médicaments de premiers soins, en eau potable, en électricité et en lieux d'aisance	- Actualiser et rendre opérationnelle la carte scolaire ; - Elaborer une stratégie commune (évaluation des besoins, priorisation, programmation et mobilisation des moyens) du secteur de l'éducation (MINESEC, MINEDUB, MINESUP et MINRESI) - Elaborer et mettre en œuvre le Cadre de Dépenses à Moyen Terme (CDMT) dans le secteur de l'éducation ; - Assurer la maintenance des locaux et équipements	MINEFI MINPLAPDAT MINESEC MINEDUB  MINEFI MINPLAPDAT MINESEC MINEDUB MINESUP MINRESI  MINESEC MINEDUB MINMEE		
	Insuffisante rémunération du personnel	- Appliquer le statut particulier des enseignants  - Généraliser la répartition des primes à tous les personnels - Rémunérer à temps le personnel temporaire	- Mettre en place un programme de sécurisation des recettes générées par les établissements scolaires - Appliquer de manière transparente la grille de répartition des recettes affectées - Elargir les primes à toutes les catégories de personnel - Former du personnel assurant la gestion des recettes affectées - Dans les TDR des missions de contrôle, prévoir spécifiquement le contrôle de la répartition des recettes affectées - Prendre en charge à temps et payer effectivement les salaires des personnels temporaires en activité dans les services et établissements scolaires -Poursuivre le processus d'intégration des personnels temporaires	MINESEC MINEDUB		
	Insuffisance quantitative et qualitative du personnel	- Renforcer la capacité des établissements scolaires en personnel qualifié - Garantir la continuité de l'emploi des personnels éducatifs recrutés sur ressources PPTE	- Recruter, former et recycler le personnel en place selon les besoins prioritaires identifiés dans la carte scolaire ; - Poursuivre l'intégration des personnels temporaires et vacataires exerçant dans les établissements scolaires	MINFOPRA MINESEC MINEDUB MINESUP		
	Indisponibilité et difficulté d'accès aux manuels scolaires et au matériel didactique	- Approvisionner régulièrement tous les établissements scolaires en manuels scolaires et matériel didactique - Assurer la disponibilité permanente des manuels scolaires et matériel didactique	Révision du contenu du paquet minimum	MINESEC MINEDUB		
	Retards et absentéisme des enseignants	- Limiter les absences non justifiées au service	- Instaurer des fiches de présence du personnel au service ; - Faire trimestriellement le point des présences dans chaque établissement et les transmettre à la hiérarchie - Renforcer les structures de contrôle et de supervision pédagogique - Appliquer les sanctions prévues.	MINESEC MINEDUB		
	Retards dans le paiement des salaires du personnel	Assurer le paiement régulier et à temps des salaires du personnel temporaire ou vacataire	- Mettre régulièrement et à temps à la disposition des délégués départementaux les provisions pour le paiement des salaires des IVAC et des personnels temporaires ; - Effectuer des contrôles d'effectivité et de régularité de ces paiements	MINESEC MINEDUB MINEFI		

**Commentaire et réaction de madame la ministre de l'éducation de base**

## Bibliographie

1. Loi des Finances de la république du Cameroun, années 2001/ 2002 , 2003 & 2004.
2. MINFIB Cameroun, Rapport Economique et Financier, exercices 2002 & 2003.
3. DSCN, Enquête Camerounaise auprès des Ménages (1996).
4. INS, Enquête Camerounaise auprès des Ménages (2001).
5. INS, Enquête sur le Cadre de Vie des populations de Yaoundé et Douala ( 2003).
6. INS, Enquête Dépenses des Ménages à Yaoundé et Douala, 2000.
7. INS, Rapport principal de l'Enquête sur le suivi des dépenses publiques et la satisfaction des bénéficiaires dans les secteurs de l'éducation et de la santé : Volet Santé, avril 2004.
8. Primary Health care in Mozambique : Service delivery in a complex hierarchy, July 2003.
9. Public Expenditure performance in Rwanda , the World Bank, march 2003.
10. Xiao YE, Efficiency of Public Expenditure Distribution and Beyond : A report on Ghana's 2000 Public Expenditure Tracking Survey in the sectors of Primary Health and Education.
11. Participatory approaches at Macro-Level – Social Development – The Word Bank.
12. Rapport final de la 1<sup>ère</sup> mission d'audits annuels des Ministères de la Santé Publique et de l'Education Nationale – Rapport Proman, mars 2003.
13. Ernst & Young, Audit des procédures d'exécution et de contrôle des dépenses d'investissement public, Diagnostic et plan d'action, Rapport final – Mars 2002 .
14. Actes du premier séminaire national sur la maîtrise de la dépense publique, Août 1997.